

Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales

Novembre 2011

Rapport de la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales

SOMMAIRE

Lettre de mission de madame la ministre chargée de l’Outre-mer à madame Françoise Vergès, présidente du CPMHE

1. Présentation et déroulement de la Mission	9
2. Rapport de la Mission et préconisations	13
2.1. Inscrire dans l’espace public les mémoires de la colonisation	15
2.2. Synthèse et préconisations de la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales	32
3. Annexes au Rapport de la Mission	37
3.1. Présentation des annexes au rapport sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales	39
3.2. Les auditions et les consultations de la Mission	41
• La polémique autour de la manifestation « <i>Un Jardin en Outre-mer</i> »	
• Les personnalités auditionnées et consultées	
• Les résumés des auditions	
• Les réponses écrites reçues dans le cadre de la consultation	
• Déplacement à Aix-en-Provence autour des enjeux mémoriels dans la société française	
• La contribution de l’Agence du Service Civique aux propositions de la Mission	
3.3. Eléments historiques sur les expositions ethnographiques et coloniales	87
• Les exhibitions et spectacles ethnographiques	
• Liste des expositions et spectacles ethnographiques en France (1877-1931)	
3.4. La question des expositions ethnographiques dans l’espace public	97
• La place des expositions ethnographiques et coloniales dans l’espace public	
• Les archives disponibles sur les expositions ethnographiques et coloniales	
• Notice bibliographique	
• Les sources et les documents accessibles en ligne	
3.5. La question du traitement des restes humains liés à la colonisation	119
• La question de la restitution de restes humains	
• Le sort des Kali’na morts à Paris lors de leur exhibition au Jardin d’acclimatation	
• En 2002, une restitution emblématique : Saartje BAARTMAN, Venus Hottentote	
• La restitution des têtes tatouées maories des collections françaises	
• De la restitution de la tête d’ATAÏ	



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

Le Ministre

Paris, le **07 AVR. 2011**

Madame la Présidente,

L'histoire de notre pays est jalonnée d'événements glorieux ou tragiques, politiques, religieux ou sociaux, qui en constituent le fondement.

Certains de ces événements douloureux, inscrits dans un contexte spécifique et temporel, ont parfois été avec le temps volontairement occultés, ou simplement oubliés par le plus grand nombre, tout en restant enfouis dans la mémoire collective de communautés ou d'individus particulièrement concernés.

Il en est ainsi notamment des Expositions coloniales où la curiosité pour les « indigènes » et le « pittoresque » alors revendiquée s'est construite sur une exhibition aussi indigne qu'humiliante d'hommes, de femmes et même d'enfants réduits à un exotisme scandaleusement déshumanisé.

A Paris, entre 1877 et 1931, au Jardin d'acclimatation, au bois de Vincennes, au Jardin des plantes et en d'autres lieux, se sont ainsi succédé des groupes prétendument « sauvages », comme en 1892 celui des Amérindiens Ka'lina de Guyane (dont certains moururent lors de leur séjour) ou en 1931 celui des Kanaks.

Les descendants de ces peuples et héritiers de ces cultures, qu'ils soient de Guyane, de Nouvelle-Calédonie ou d'autres régions ultramarines tiennent à honorer la mémoire de leurs ancêtres et à réaffirmer leur dignité. Ils tiennent aussi à faire connaître et exprimer la vitalité de leur culture aujourd'hui.

La République a pour devoir de reconnaître ces mémoires et cette histoire, de leur donner leur juste place dans l'Histoire de la France, sans aucunement occulter le passé et instruire de procès. En montrer toutes les complexités et les errements, comme les espoirs et les avancées, nous renforcera et nous enrichira.

C'est pour ces raisons, et parce qu'il est légitime répondre à l'attente de celles et de ceux qui veulent que cette histoire soit pleinement reconnue, alors que dans le cadre de l'Année des outre-mer des manifestations sont prévues au jardin d'acclimatation, je souhaite vous confier une mission de réflexion et de propositions concrètes autour d'un travail mémoriel et historique consacré aux inacceptables expositions d'êtres humains, appelées aussi aujourd'hui « zoos humains », qui ont pu se tenir, entre autres, dans notre pays.

...

Madame Françoise VERGES
Présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage
27, rue Oudinot
75007 PARIS

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'article 4 du décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 qui dispose :

« Le comité peut, à la demande du Premier ministre ou des membres du Gouvernement, apporter son expertise pour l'étude d'un projet, la conception d'une manifestation ou d'un colloque et pour toute autre action de communication, d'information et de sensibilisation ».

Je vous demande de bien vouloir conduire cette mission en étroite relation avec la Mairie de Paris et les administrations concernées, ainsi qu'avec les représentants des communautés plus spécifiquement concernées par ce passé.

Votre mission consistera à animer une réflexion ayant pour objectif :

- Dans le champ mémoriel, de proposer des actions de sensibilisation des publics sur cette réalité historique reposant, par exemple, sur la pose de plaques ou l'organisation de cérémonies qui pourraient être souhaitées par les représentants et descendants des peuples alors exhibés.
- Dans le champ historique, de proposer des axes de recherche et des formes de restitution (archives, publications...), d'envisager la conception de brochures mémorielles ou d'élaborer des programmes éducatifs appropriés.

Vous déterminerez en toute impartialité la méthodologie que vous jugerez la plus adaptée à ces objectifs, en vous appuyant sur les historiens et experts que vous jugerez utile de solliciter.

Je souhaite que vous puissiez, avant la fin de 2011, proposer des actions fortes et symboliques soulignant l'engagement de la République dans l'inscription de cette histoire et pour l'apaisement des mémoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Luce PENCHARD

Rapport de la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales

PRESENTATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

LA MISSION SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES

Placée sous la responsabilité de Françoise Vergès, présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques a été conduite, à la suite de la lettre de madame la ministre chargée de l'Outre-mer du 7 avril 2011, en coopération avec le ministère de la culture et de la communication, et en lien avec la ville de Paris et le Jardin d'acclimatation.

La délégation formant la mission était composée de

- Mme Françoise VERGES
- M. Guy LAVAUD, membre du CPMHE
- M. Frédéric LAZORTHES, secrétaire général du CPMHE
- Mme Laurella RINÇON, ministère de la culture, direction des patrimoines

Dans ses travaux, elle a été assistée par Nicola SCHIEWECK tandis que le secrétariat de la mission a été assuré par Caroline PAVIOT.

Pour la Guyane, cette Mission a également été aidée par la ville de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), son maire, Léon BERTRAND, et les équipes de la direction des affaires culturelles, et notamment Céline DELAVAL, qui, dans le cadre d'une invitation pour la célébration de l'abolition de l'esclavage en Guyane du 6 au 11 juin 2011, ont facilité les prises de contact avec des représentants amérindiens. Le préfet de Guyane, Denis LABBÉ, et ses services ainsi que le directeur des affaires culturelles, Michel COLARDELLE, ont apporté un concours précieux.

La Mission remercie le député Christian KERT pour le déplacement organisée le 12 septembre 2011 à Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône.

La Mission remercie enfin pour leur aide et leurs informations sur le plan historique et bibliographique : Catherine HODEIR, Pascal BLANCHARD et Gérard COLLOMB, ainsi que Guillaume FONTANIEU.

CHRONOLOGIE DE LA MISSION

jeudi 7 avril 2011 lettre de mission de Mme Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer, à Françoise VERGÈS, présidente du CPMHE lui confiant une mission sur la mémoire des spectacles ethnographiques ;

du 5 au 12 juin déplacement en Guyane et rencontres avec des responsables Amérindiens et Bushinenge ;

jeudi 9 juin déplacement à Awala-Yalimapo (Guyane) – rencontre avec Jean-Paul FEIRRERA ;

samedi 11 juin entretien avec Denis LABBÉ, préfet de la région Guyane ;

samedi 11 juin rencontre avec Jean-Aubéric CHARLES, coordinateur de la FOAG ;

juin préparation des auditions et envois des documents pour les consultations ;

29-30 juin auditions de personnalités à Paris, 27 rue Oudinot au ministère de l'Outre-mer ;

mercredi 13 juillet entretien avec Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice de la Seine-Maritime, au Palais du Luxembourg, à propos de la question de la restitution des restes humains ;

mercredi 27 juillet rencontre avec Dominique BAUDIS, Défenseur des droits ;

mardi 30 août réunion avec Mathias VICHERAT, directeur de cabinet adjoint de M. Bertrand DELANOË, maire de Paris ;

mercredi 7 septembre rencontre avec Rozen MILIN, directrice de SOROSORO, déléguée générale pour la diversité au sein de la Fondation Chirac ;

lundi 12 septembre déplacement de la mission à Aix-en-Provence à l'invitation de Christian KERT, député. Visite du Camp des Milles, échanges avec les associations de rapatriés et de Harkis, réunion de travail aux Archives nationales de l'Outre-mer, rencontre avec Marc PENA, président de l'Université Aix-Marseille III ;

mercredi 28 septembre rencontre avec Martin HIRSH, président de l'Agence du Service Civique.

Rapport de la Mission sur la mémoire des
expositions ethnographiques et coloniales

RAPPORT DE LA MISSION
ET
PRECONISATIONS

INSCRIRE DANS L'ESPACE PUBLIC LES MEMOIRES DE LA COLONISATION

Françoise VERGES
présidente du CPMHE

Madame Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer, a confié à la présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, Françoise VERGÈS, une mission de **« réflexion et de propositions concrètes autour d'un travail mémoriel et historique consacré aux inacceptables expositions d'êtres humains, appelées aussi aujourd'hui 'zoos humains' qui ont pu se tenir, entre autres, dans notre pays »**.

Du 8 avril 2011 au 8 mai 2011, dans le cadre de **« 2011 Année des Outre-mer »**, le Jardin d'acclimatation a accueilli une manifestation intitulée **Un Jardin en Outre-mer¹**. Face à l'émotion ou à l'incompréhension qu'a suscité le choix du site pour cette manifestation, la ministre chargée de l'Outre-mer a souhaité que cette mission soit confiée au CPMHE.

La polémique est partie de Guyane. Le 1^{er} mars 2011, Jean-Paul FERREIRA, maire d'Awala-Yalimapo, a adressé une lettre au ministre de la Culture et de la communication pour protester contre l'installation de carbets sur le site même où, à deux reprises, en 1882 et en 1892, des Amérindiens d'origine kaliña, également appelés Galibis, furent exhibés et où eurent lieu, entre 1877 et 1931, une quarantaine de spectacles ethnographiques.

En 1892, parmi la trentaine des jeunes gens Kali'na amenés de force de Guyane et du Surinam, des deux rives du Maroni, plusieurs tombèrent malades en raison du froid et au moins trois moururent à Paris, sans que leur dépouille ne fût restituée à leurs proches, interdisant la coutume de deuil traditionnelle. Quant à ceux qui retrouvèrent leurs villages, le souvenir de leur installation dans une galerie en bois, mal chauffée, installée dans le Jardin d'acclimatation, pour être montrés au public parisien, resta douloureux et leur témoignage s'est transmis comme une blessure toujours vive.

Si, en 2011, tous les responsables amérindiens et Kali'na ne se sont pas prononcés pour le boycott d'*Un Jardin en Outre-mer*, tous ont exprimé un malaise concernant leur place dans la société guyanaise et française actuelle, cette manifestation ayant fait ressurgir le sentiment que leur histoire et leur culture restaient négligées. Par la suite, des parlementaires, au premier rang desquels les députés de Guyane Chantal BERTHELOT et Christiane TAUBIRA, ainsi que des historiens l'ont relayé au niveau national².

En outre, bien qu'aucune protestation ne soit officiellement venue de Nouvelle-Calédonie, rappelons que la dernière exhibition de ce type en France, qui eut lieu au Jardin d'acclimatation en 1931, en marge et à l'écart de la grande exposition coloniale, mit en scène, à des fins commerciales, des Kanaks présentés comme des « cannibales » pour faire sensation. Parmi eux, le grand père de Christian KAREMBEU, évoqué avec pudeur dans un ouvrage autobiographique paru en février 2011³. Pour sa part, l'artiste Sylvette KALOÏE, dont le père qui fut un des « exhibés » de 1931, a choisi de participer en avril 2011 à la manifestation *Un Jardin en Outre-mer*, dans un lieu chargé de souvenirs

¹ <http://www.2011-annee-des-Outre-mer.gouv.fr/themes/evenements-pluridisciplinaires/54/un-jardin-en-Outre-mer.html>

² Voir en annexe la chronologie de la polémique

³ Anne PITTOISET et Claudine WERY avec Christian KAREMBEU, *Kanak*, Paris, Don Quichotte éditions, 2011

pénibles afin de se le «réapproprier»⁴. Son père, Marius KALOÏE, resté en France après 1931, perdit la vie accidentellement en 1944 à Bordeaux avant d'être inhumé à Talence. Le 19 juin dernier, Sylvette KALOÏE décidait de rendre à la terre de ses ancêtres et à sa tribu d'origine le corps de son père. C'est ainsi, qu'en 2011, 80 ans après la dernière exhibition ethnographique, Marius KALOÏE a fait son retour parmi les siens, à Nathalo, sur l'île de Lifou.⁵

Attentive au souhait des descendants de tous ceux qui furent exhibés *« d'honorer la mémoire de leurs ancêtres et de faire connaître la vitalité de leur culture aujourd'hui »*, la Ministre chargée de l'Outre-mer rappelle, dans sa lettre de mission, que **« la République a pour devoir de reconnaître ces mémoires et cette histoire, de leur donner leur juste place dans l'Histoire de la France, sans aucunement occulter le passé et instruire de procès. »**.

L'objet de cette mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales n'était pas tant de revenir sur une manifestation organisée dans le cadre de « 2011 Année des Outre-mer » mais d'interroger les raisons pour lesquelles cette part de notre histoire ressurgit de manière récurrente sous forme de traumatisme, de blessure, de sentiment de dommages non réparés, par-delà l'oubli des uns, l'indifférence des autres, et en dépit des gestes symboliques déjà faits, comme la cérémonie d'*epekotone* organisée afin de lever le deuil par une délégation amérindienne de Guyane au Parc floral en 1996 en présence d'un chaman d'Awala.

Nous devons d'abord comprendre pourquoi, plus de 80 ans après ces événements, cette mémoire reste aussi douloureuse, pourquoi ce passé « ne passe toujours pas ». Toutefois, l'enjeu véritable, c'est le présent et notre avenir, la condition des Amérindiens dans la Guyane et dans la France d'aujourd'hui, celle Kanaks en Nouvelle-Calédonie, et plus largement des Outre-mer et les ultramarins dans la France actuelle. L'objectif, c'est une société française non pas tournée vers le passé mais faisant pleinement face à elle-même pour répondre aux défis du monde actuel. Les questions mémorielles, devenues identitaires, travaillent la société française. Ce sont des faits sociaux, difficiles à aborder sans doute, mais auxquels il est essentiel d'apporter des réponses constructives pour le vivre-ensemble. Restent à trouver les outils pour donner à chacun les clés pour appréhender la complexité des situations et décoloniser enfin les imaginaires.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de mener des consultations larges, allant au-delà des personnes directement engagées dans la controverse, auprès de chercheurs, de responsables politiques, de personnalités, en vue de faire des propositions concrètes susceptibles de s'inscrire dans la durée et de faire sens. Partant de ces échanges, nous avons estimé indispensable d'inscrire ce rapport dans la réflexion plus ample sur l'inscription des mémoires coloniales dans la France contemporaine.

La première partie du rapport présente l'objet et la conduite de cette mission, en rappelant le contexte des spectacles ethnographiques et en présentant le déroulement de nos travaux.

La deuxième partie propose une réflexion sur la question de l'inscription des mémoires coloniales dans l'espace public dans la France contemporaine. Les préconisations concrètes et les pistes à explorer qui répondent à la demande de la ministre de décliner quelques **« actions fortes et symboliques soulignant l'engagement de la République dans l'inscription de cette histoire et pour l'apaisement des mémoires »** sont récapitulées et présentées au terme de ce rapport.

⁴ Témoignage recueilli par Guillaume FONTANIEU pour son mémoire de mastère, *Le respect des mémoires retissées par une approche dynamique des objets et restes humains conservés dans des institutions publiques*, Mémoire, M2 R. Anthropologie du droit, Univ. Paris 1, 2011.

Enfin, **en complément de ce rapport**, nous avons souhaité que soit mis à disposition du public le résumé de nos audits et consultations, des éléments factuels sur l'histoire de ces « ethno-shows », des indications sur les sources disponibles et l'état de la recherche ainsi des éléments sur une question posée à la France par le sort des Amérindiens décédés à Paris en 1892, celle de la restitution des restes humains.

1. PRESENTATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

a. Les expositions ethnographiques et leur « juste place » dans l'histoire de la France et de l'Occident

Rappelons brièvement les faits. Entre 1877 et 1931 la France est le théâtre d'une quarantaine de spectacles ou de mises en scènes ethnographiques, organisés le plus souvent au Jardin d'acclimatation de Paris, mais également dans d'autres lieux de la capitale ou en province, notamment avec la présence de « villages nègres » dans le cadre ou en marge des grandes expositions universelles.

Au tournant du XX^e siècle, le phénomène des « zoos humains », pour reprendre une terminologie contemporaine, ne concernaient pas seulement la France. Des mises en scène de « collections d'êtres humains » se rencontraient un peu partout dans l'Europe en pleine expansion coloniale, mais également aux Etats-Unis, notamment avec la création du musée Américain de Phileas Taylor BARNUM en 1841, ou au Japon lors d'expositions industrielles dans lesquelles l'exhibition d'indigènes colonisés devint habituelle.

En Europe, où dès 1784 une « troupe d'Africains » fut installée près de Francfort afin d'en observer les mœurs et la morphologie, c'est à un entrepreneur allemand, Carl HAGENBÉCK (1844-1913) que revint l'initiative des spectacles ethnographiques destinés au grand public. En 1874, ce directeur de cirque et revendeur d'animaux sauvages inventa à Hambourg la formule des « villages exotiques ». Le succès fut tel que le modèle s'exporta et fut imité dans toute l'Europe. Entre 1874 et 1934, plus de 30 000 personnes furent exhibées, déplacées d'une ville à une autre, d'un pays à un autre. Ces « ethno-shows » dans lesquels des hommes, des femmes et des enfants étaient rassemblés en de véritables troupes exotiques pour jouer ou mimer des scènes de leur vie quotidienne dans des décors factices étaient des entreprises commerciales autour desquelles s'élaboraient tout un discours mêlant stéréotypes, curiosité pour l'exotisme et discours scientifique.

Le propriétaire du Jardin zoologique d'acclimatation, Albert GEOFFROY DE SAINT HILAIRE, soucieux de relancer une entreprise commerciale en perte de vitesse fit affaire avec Carl HAGENBÉCK pour lancer en France les premiers spectacles ethnographiques. Dès 1877, il en organisa deux, exposant des Nubiens et des « Eskimos ». Comme ces exhibitions remportèrent un réel succès, elles furent renouvelées presque chaque année entre 1877 et 1910, puis de manière plus irrégulière ensuite jusqu'en 1931. Elles étaient soit importées toutes faites, achetées à la filière Hagenbäck comme les deux premières en 1877, soit montées de toute pièce.

En 1931, la dernière exhibition proposée au Jardin zoologique d'acclimatation concerna une centaine de Kanaks recrutés sur fonds privés en Nouvelle-Calédonie, avec la promesse de participer à la véritable exposition coloniale. Dans les faits, ils se retrouvèrent honteusement mis en scène comme des « *sauvages polygames et cannibales* » afin d'attirer le public parisien déjà préparé par un documentaire mensonger intitulé *Les Mangeurs d'homme*. Plus de 70 d'entre eux furent même « prêtés » à HAGENBÉCK pour le zoo de Hambourg. Ce fut la protestation des Kanaks qui incita le gouvernement à agir. La belle image de la France coloniale étant ternie, Blaise DIAGNE, alors sous-secrétaire d'Etat aux colonies, mit en demeure les organisateurs de tenir leurs engagements, puis finit

par exiger le rapatriement des Kanaks en novembre 1931, avant de signer une circulaire interdisant ce type d'exhibitions humaines⁶.

Notons que si la société française, dans son ensemble, adhéraît à ce genre de spectacles, la République officielle ne les organisa pas directement. Les autorités officielles les toléraient et ces exhibitions ethnographiques étaient organisées, au gré de concessions faites à des entrepreneurs privés, soit sur le site des expositions universelles et coloniales, soit en marge, comme au Jardin d'acclimatation de Paris.

Les historiens soulignent les différences entre les types d'ethno-shows, des plus sérieux aux plus divertissants, parfois avec de véritables troupes de comédiens, des plus vulgarisateurs dans une visée ethnographique aux plus vulgaires et racoleurs. Au fil du temps, les troupes se professionnalisèrent tandis que les scientifiques se démarquèrent de ces mises en scène pour le public. Au fil du temps, enfin, des protestations émergèrent. Ainsi, en 1931, face au traitement dégradant des Kanaks, en France et en Allemagne, des colons prirent leur défense, à l'instar du journaliste d'extrême droite Alin LAUBREAU au nom d'une solidarité néo-calédonienne, mais aussi des savants comme le pasteur missionnaire Maurice LEENHARDT devenu l'un des grands ethnologues des cultures mélanésiennes.

L'objet de ce rapport n'est pas de relater cette histoire dans ses détails et sa complexité. Considérons toutefois attentivement ce que nous apprennent ces exhibitions d'êtres humains, leur signification, leur place dans notre histoire.

L'histoire des expositions ethnographiques s'inscrit dans la longue histoire du rapport de l'Europe à l'Autre, elle-même indissociable de l'histoire de l'expansion coloniale. Le contact n'est jamais neutre, il mêle curiosité, fascination, répulsion, désir d'assimiler, de juger, de hiérarchiser ou simplement de connaître. Dans *Nous et les autres*, Tzvetan TODOROV revient sur ce que cette rencontre provoque chez les grands esprits français du XVI^e au XIX^e siècle, confrontés aux bouleversements produits par la découverte de ces mondes extra-européens. Les premières rencontres produisirent des chocs esthétiques et culturels⁷. Pour MONTAIGNE, « *chacun appelle barbarie ce qui n'est pas dans ses coutumes, de même que, en vérité, nous n'avons pas d'autre point de mire pour la vérité et la raison que l'exemple et l'image des opinions et des usages du pays où nous sommes* ». Dès lors, la question qui se pose à l'Occident est de parvenir à faire de cette rencontre asymétrique un espace équitable ?

Cette rencontre asymétrique fut au cœur de l'organisation des expositions ethnographiques, largement relayée par le discours savant et les autorités coloniales.

Certes des destins singuliers échappèrent à cette logique, les individus n'étant pas dénués de toute autonomie. Toutefois la logique commerciale et l'asymétrie qui dominent dans cette rencontre sont les éléments majeurs. L'inattendu est le propre de toute rencontre humaine mais dans les situations asymétriques où l'une des deux parties est en condition de dépendance, le convenu et le prescrit s'imposent. Le cas de Saartje BAARTMAN, appelée « Vénus Hottentote » pour les besoins du spectacle, montre à quel point cette question de l'autonomie de la personne est complexe. La forme du contrat -beaucoup d'exhibés, comme les Kanaks en 1931, avaient signé des contrats avec les producteurs d'exhibitions- ne garantissait pas un rapport équitable. Ne prévoyant aucun recours, le contrat relevait de la fiction dès lors que les deux parties ne se trouvaient pas au départ en situation d'égalité.

Les exhibitions provoquèrent deux attitudes, d'une part une logique marchande qui tira profit d'enfants, de femmes et d'hommes favorisant l'objectification de l'autre par le regard, et, d'autre part, une curiosité pour l'altérité, la conscience d'une pluralité de formes culturelles. Elles mirent en scène

⁶ Voir à ce sujet les travaux de Joël DAUPHINÉ, notamment *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris*, L'Harmattan, 1998

⁷ Tzvetan TODOROV, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Seuil, collection « Points Essais », 2002 [1^{ère} édition, 1989].

la relation entre deux humanités, celle des populations du « Sud » inscrites dans le monde de la *nature* et celle de l'Occident dans l'univers de la *culture*. C'est cette frontière invisible et mentale qui a marqué les relations au sein de l'espace colonial et qui continue à produire ses effets dans le présent, avec la persistance de stéréotypes « ethnicisés » et de processus discriminatoires.

Dans son action coloniale, la France s'était donnée la mission de « civiliser » les peuples, elle avait multiplié les gestes et les actions pour créer l'adhésion la plus large à cette politique, dans le même temps elle fut une des nations qui exhiba le plus, dans les expositions coloniales, lors des expositions universelles, à travers les villages itinérants, les théâtres, les zoos, les foires ou les cirques, cet « Autre » colonisé, infériorisé par toute une série de dispositifs.

La République française, au plus fort de la justification et de la glorification de l'expansion coloniale, a fini par interdire une forme de spectacle dégradante, de plus en contestée. **Le devoir de la République, aujourd'hui, c'est « de reconnaître ces mémoires et cette histoire »**. Nous envisageons cette exigence civique au moyen de médiations à destination du grand public pour reconnaître ces mémoires et faire connaître cette histoire : il s'agit d'élaborer un espace public qui leur accorde une « *juste place* ». Pour cela, il convient d'ouvrir les archives, d'en faciliter l'accès, de collecter les témoignages quand ils sont disponibles, bref de faire tout *un travail de remémoration citoyenne*. En 2009, les États généraux des Outre-mer l'ont une fois encore montré : il y a, chez les ultramarins, une demande de réappropriation de leur histoire et de leur culture pour mieux vivre leur citoyenneté. La cohésion sociale est un tout : elle lie le monde social et économique *et* la culture.

Dans la lettre de mission, la ministre chargée de l'Outre-mer évoque la « *juste place* » que devraient occuper les exhibitions ethnographiques dans l'appréciation de notre histoire. Pouvons-nous alors parler de ces exhibitions sans tenir compte de leur contexte culturel, scientifique, social et géopolitique ? Isoler de tels spectacles de leur environnement serait inconséquent. Ces exhibitions nous paraissent aujourd'hui répréhensibles. Elles nous apparaissent comme une violation de la dignité humaine. Cependant il faut considérer et comprendre les dispositifs qui les ont rendues possibles et même légitimes, pour ne pas en rester à une condamnation morale laissant de côté l'exigence d'une éducation citoyenne pour notre temps.

Ce qu'il nous faut comprendre c'est comment des femmes, des enfants et des hommes ont été exposés au regard curieux des spectateurs pour satisfaire une série de sentiments complexes et ambigus - le goût du spectacle, le renforcement d'une supériorité raciale, la curiosité, la fascination, le dégoût... Ces Autres, mis en scène dans des tableaux vivants pour donner à voir aux spectateurs une altérité mise à distance, à la fois étrange et familière, sont-ils des semblables ? Qui est « humain » et qui est « inhumain » ? Qui est « civilisé » et qui est « barbare » ? Pour Tzvetan TODOROV le glissement de la « *xénophilie* », ou goût pour l'Autre, à la « *xénophobie* », ou rejet de l'Autre, est inévitable dès lors que « *l'autre n'est pas considéré comme un être humain à part entière mais comme un objet – de désir ou de mépris* ».

Pouvons-nous nous dire pleinement étrangers à ces productions culturelles d'hier ? En faisant l'effort de comprendre *pourquoi cela a eu lieu*, comment le consentement à cette mise en scène d'une hiérarchie des cultures se fabriqua, les spectateurs de ces exhibitions deviennent nos semblables et nous sommes invités à réfléchir à nos propres aveuglements.

Le défi n'est pas de juger *a posteriori* la tension entre diversité et unité humaine que provoque tout contact avec l'altérité mais de faire en sorte, qu'à l'avenir, elle se produise de la manière la moins asymétrique et la plus équitable possible.

b. Le déroulement de la mission (avril - septembre 2011)

Comment évaluer la « juste place » à trouver « dans l'histoire de la France, sans aucunement occulter le passé et instruire de procès » ? Comment aborder les exhibitions ethnographiques sans verser dans le jugement rétrospectif ou l'anathème ? Faut-il en tirer des leçons et lesquelles ? Ces questions ont été tout naturellement abordées par tous les élus, les personnalités et les chercheurs que nous avons auditionnés et consultés.

D'emblée, le choix a été fait de lancer une consultation assez large pour recueillir la parole de tous les protagonistes impliqués de fait dans la polémique à la suite de la programmation de la manifestation *Un Jardin en Outre-mer*, y compris la direction du Jardin d'acclimatation et la Ville de Paris, mais également pour interroger des personnalités susceptibles d'apporter à cette polémique et aux questions qu'elle soulève un regard différent.

Dans un premier temps, au cours d'un déplacement en Guyane du 4 au 12 juin 2011, nous avons rencontré des responsables amérindiens Kali'na qui ont pris des positions divergentes sur la question de leur participation à la manifestation *Un Jardin en Outre-mer*. Nous avons également sollicité des élus de Guyane, comme les députés Chantal BERTHELOT et Christiane TAUBIRA, et le président du conseil régional, Rodolphe ALEXANDRE.

Ensuite, **dans un deuxième temps, nous avons adressé un questionnaire commun**, sous une forme développée et dans sa version réduite, à un ensemble de personnalités dont certaines ont pu être auditionnées les 29 et 30 juin 2011, tandis que d'autres ont choisi de nous répondre par écrit. Nous avons souhaité recueillir leurs propositions et préconisations concrètes.

Dans un troisième temps, nous avons engagé des consultations ciblées pour élaborer nos préconisations, comme par exemple à l'occasion d'un entretien avec la sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY, d'une rencontre avec Dominique BAUDIS, le Défenseur des droits, et d'une réunion avec Martin HIRSCH, le président de l'Agence du Service Civique.

Enfin, dans le cadre d'un déplacement à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) le lundi 12 septembre 2011 à l'invitation du député Christian KERT, nous avons abordé toutes les problématiques mémorielles propres à cette région, à l'occasion d'une visite du Camp des Mille puis d'une rencontre avec les associations de rapatriés d'Afrique du Nord et de harkis, d'un échange avec Marc PENA, président de l'Université Aix-Marseille III Paul-Cézanne et d'une rencontre avec Martine CORNÈDE directrice des Archives nationales d'Outre-mer.

c. Le passé colonial comme matrice occultée d'une communauté de destin

Au terme de nos rencontres, nous avons été frappés de constater à quel point, en France, aujourd'hui, plusieurs catégories de la population emploient des mots semblables pour exprimer le sentiment que la société continue de les ignorer. Ils sont en quête de leur « juste place » dans la conscience collective de la France, dans un récit partagé de son histoire, et plus largement dans l'histoire du monde.

Ce qu'expriment les porte-parole de ces communautés, aussi bien les personnalités amérindiennes et Kanaks qui se sont émues de la manifestation *Un Jardin d'Outre-mer*, que, sur un autre registre, les représentants des rapatriés d'Afrique-du-Nord ou les harkis que nous avons rencontrés à Aix-en-Provence, fait écho à ce qu'expriment et ressentent des descendants d'esclaves. Sans confondre les

destins et les histoires, une question s'est imposée à nous : que nous apprend ces points de vue parallèles ? Comment sortir d'un sentiment de relégation historique pour s'inscrire dans une citoyenneté commune ?

La cause effective de cette communauté d'affects est l'histoire de la colonisation. De cette longue histoire sont nés des images, des idées, des perceptions, des discriminations, des échanges, des rencontres, des conflits qui ont tissé un réseau de significations à travers lesquelles des groupes peuvent s'identifier. Il faudrait donc, tout en travaillant au respect de la singularité de chaque groupe et de chaque communauté, reconnaître d'abord cette communauté créée par l'Histoire qui a noué entre des sociétés issues de la colonisation et la société française des liens complexes, ambigus et multiples.

Ce qui s'est progressivement dégagé, et ce constat s'est ajouté à celui que nous faisons depuis plusieurs années lors de rencontres autour des mémoires de l'esclavage, c'est que la France est confrontée à la nécessité d'un tournant culturel et politique, d'un indispensable changement de méthode, face à la demande pressante de groupes et d'individus dont l'histoire est liée de manière complexe à celle de la colonisation et de ses héritages – de la période pré-esclavagiste à la période post-coloniale, de l'histoire des descendants d'esclaves, à celle des colons, des supplétifs de l'armée française, ou des migrants... Ce tournant concerne la manière dont l'histoire de la France est racontée, la manière dont la France lit ses archives, ou valorise ses patrimoines. Il ne s'agit plus, nous disent ces groupes, de combler des manques mais bien de changer de méthodologie, de déplacer le regard, afin de redéfinir les contours d'une communauté de destin effective où chacun, chaque groupe, trouverait sa « *juste place* ».

Cette question de la « *juste place dans l'Histoire* » est une des nouvelles expressions de la question de la justice dans notre République. Comment faire justice – et donc quelle place accorder – à des mémoires qui se perçoivent comme minorées et marginalisées ? Il faut d'abord évaluer des dommages, repérer ce qui a été mal dit ou oublié, sonder les archives et ensuite « mettre ensemble » toutes ces mémoires, montrer comment elles s'imbriquent, s'ignorent, se répondent pour finir par construire un récit que tous pourront partager.

Cet objectif est important car nous l'avons souvent constaté, ce qui reste difficile, c'est de s'appropriier l'espace public dans lequel peuvent s'inscrire toutes ces mémoires à « *leur juste place* ». Il faudra écouter, négocier, le processus peut être long, ritualisé, à la manière des méthodes kanakes de réconciliation. Il y a aujourd'hui dans la République, des outils méthodologiques qui créent l'espace d'une citoyenneté à l'écoute de tous. Toute douleur est unique, mais il faut aussi savoir entendre celle de l'autre, lui faire une place. Il faut choisir le dialogue pour éviter les deux extrêmes que sont le monologue et la guerre.

d. Des préconisations concrètes inscrites dans une réflexion d'ensemble pour retisser un lien civique

Cette mission sur les expositions ethnographiques et coloniales nous conduit à interroger des temporalités et des espaces multiples dans lesquels s'inscrit cette histoire.

Plusieurs temporalités se superposent : celles des expositions ethnographiques et de leur contexte culturel, social et géopolitique, celles des empires coloniaux européens et celles d'aujourd'hui où le passé est à nouveau exploré à partir de problématiques contemporaines.

Plusieurs espaces sont concernés : celui du Jardin d'acclimatation et de la ville de Paris où nombre d'expositions ethnographiques eurent lieu, mais aussi celui des autres villes de France où eurent lieu

de telles exhibitions, celui de la France et de ses colonies d'où venaient les exhibés, celui du monde car les personnes mises en spectacle furent amenées de toute part. Ces temporalités et ces espaces s'imbriquent à leur tour dans des temporalités et des espaces remodelés: celui de la France et de l'Europe d'aujourd'hui dans un monde globalisé où les idées, les images et les représentations circulent et où se dessinent de nouvelles routes d'échange, de rencontres et de nouveaux conflits, à l'ère des réseaux sociaux et de l'Internet. Ces emboîtements et ces croisements nous ont posé une question de méthode à laquelle nous avons essayé de répondre dans le cadre limité de cette mission.

C'est en raison de cet enchevêtrement de temporalités et d'espaces que nous ne pouvions pas nous en tenir à des préconisations d'actions portant sur le seul lieu de la polémique, à savoir le Jardin d'acclimatation, ni même à la seule mémoire des spectacles ethnographiques. Le faire eût été se dérober à la question posée par la ministre chargée de l'Outre-mer.

Nous avons donc fait le choix d'articuler des préconisations concrètes, du niveau local à l'ensemble de la France, à des orientations plus larges pour prendre en compte les besoins des individus et des groupes dans leur environnement singulier tout en interrogeant les moyens d'élaborer du commun à partir, et au-delà, de mémoires séparées et d'appartenances clivées par la souffrance. La réponse ponctuelle, traitant au coup par coup, ici et là, chaque revendication mémorielle, comme la société française le fait depuis des décennies, a atteint ses limites. Le sentiment d'occultation ne s'estompe pas ; la difficulté à vivre ensemble s'accroît.

L'ensemble de nos préconisations sont récapitulées et présentées en conclusion de ce rapport. D'abord, il s'agit de marquer le sol où eurent lieu le plus grand nombre de ces exhibitions, d'une manière forte et symbolique, en lien avec les traditions de ceux qui furent exhibés et mis en scène au Jardin d'acclimatation. Ensuite, il convient d'aller au-delà de ce geste mémoriel, pour inscrire les traces de cette histoire et de son contexte, dans les patrimoines, sur l'ensemble du territoire, et par la prise en compte de la parole et des singularités des groupes humains concernés, pour une restitution pleine et entière de leur place dans la réalité complexe de l'histoire de France, pour leur inscription effective dans une communauté civique.

Le temps est donc venu pour la France de changer de perspective et d'approche quant à son histoire et quant à sa composition réelle.

2. INSCRIRE DANS L'ESPACE PUBLIC LES MEMOIRES DE LA COLONISATION

a. Les auditions et consultations menées dans le cadre de notre mission font apparaître un consensus sur la nécessité de mieux inscrire la mémoire des expositions ethnographiques dans l'espace public et, plus généralement, sur l'importance d'une meilleure connaissance et prise en compte de l'histoire coloniale

Partant de points de vue différents, tous ceux que nous avons auditionnés, et en premier lieu les élus et responsables politiques, conviennent de la nécessité de mieux inscrire l'histoire des expositions ethnographiques, des expositions coloniales, des Outre-mer et de la colonisation et de leurs conséquences dans le récit national.

L'ensemble des auditions et consultations que nous avons conduites fait ainsi apparaître un consensus sur le souhait que l'histoire des expositions ethnographiques soit connue de tous, même si les formes adéquates de médiation à destination du grand public restent à créer. Et la plupart des personnes auditionnées signalent la nécessité d'élargir le regard à la longue durée de l'histoire coloniale de la France, et de l'Europe, et de sortir de la segmentation et de l'enfermement des mémoires qui en découlent.

Écoutons-les.

Premier point d'accord : la connaissance des expositions ethnographiques, un devoir de mémoire.

Pour la députée de Guyane **Chantal BERTHELOT**, il faut « *tout simplement, inscrire cette histoire dans l'histoire de la France ni plus, ni moins* », et que l'Etat soit « *capable de nous confronter à cette histoire dont les citoyens subissent les ombres* »⁸.

Pascale BOISTARD, adjoint au maire de Paris, en charge des étrangers non communautaires, estime que « *cette histoire a laissé des blessures que certains ont du mal à évoquer* » et a déploré que « *les scolaires ne connaissent pas cette histoire* ».

De son côté, le député des Bouches-du-Rhône, **Christian KERT** souligne combien « *il faut être prudent sur les programmes que nous élaborons, sur les lieux que nous choisissons, le Jardin d'acclimatation en est un exemple, sur les mots que nous utilisons et puis sur les rapports entre l'histoire et la ou les mémoires.* » Il constate que « *cette histoire de notre pays demeure si ce n'est inconnue au moins incomprise* » alors qu'il est « *essentiel que nous fassions bien comprendre ce qui s'est passé* ».

De manière plus générale, **Hamou BOUAKKAZ**, adjoint au maire de Paris chargé de la démocratie locale et de la vie associative, estime que : « *la France doit réinventer son modèle universel, car il est en panne. On ne pourra pas le faire tant qu'on ne donnera pas de signes tangibles de reconnaissance de toutes les mémoires* ». Tous s'accordent sur l'importance de programmes éducatifs tournés vers les scolaires mais aussi le grand public. L'objectif est de faire partager ces mémoires et cette histoire à tous les citoyens.

Claudy SIAR, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer, partage cette analyse et cet objectif : « *c'est une histoire qui nous concerne tous et qui demande une démarche d'enseignement pour tous* ». Pour atteindre ce but, il faut instituer « *une égalité de traitement de ces pans de l'histoire de France, cette égalité doit s'appliquer à des épisodes occultés. Il faut que l'ensemble du pays se repense, il faut que l'Education nationale travaille autrement. L'histoire a été écrite par les vainqueurs et ceux qui ont oublié les désastres causés sur des peuples qui aujourd'hui sont français.* »

Deuxième élément de consensus, l'insistance sur la prise en compte du legs de l'histoire coloniale dans son ensemble.

Tout en précisant que « *les exhibitions ethnographiques ne se réduisent pas au Jardin d'acclimatation et [que] le Jardin d'acclimatation ne se réduit pas aux exhibitions ethnographiques* » son directeur **Marc-Antoine JAMET** juge « *plus intéressant de s'interroger sur le fait colonial, l'expansion coloniale, les expositions coloniales, la politique coloniale de la France.* ».

« *Etre confronté au passé, c'est comprendre le présent et se projeter dans le futur* » rappelle **Lilian THURAM**, auditionné au titre de la Fondation Thuram contre le racisme : « *on a toujours tendance à segmenter les choses* », déplore-t-il, alors que « *parler des zoos humains, c'est aussi parler de la*

⁸ Les citations sont extraites du verbatim des auditions. Elles sont parfois remises en forme de manière plus synthétique dans les résumés des auditions présentés en annexe de ce rapport.

classification des races. On ne peut pas comprendre sans expliquer le contexte idéologique et politique de l'époque. »

Doudou DIENE, fondateur du programme « *La Route de l'Esclave* » de l'UNESCO, juge qu'« *on ne peut pas traiter des exhibitions dites ethnographiques sans élargir le spectre et s'interroger sur les autres manifestations et expressions du paradigme racial comme sur les images et représentations de l'altérité qui sont au cœur de la construction identitaire française.* »

Troisième constat partagé au terme des consultations : la visibilité nouvelle donnée à cette histoire et aux lieux qui l'ont portée suppose une prise en compte de la parole et des attentes des groupes concernés.

Evoquant la mise en scène de Kanaks en 1931 au Jardin d'acclimatation, Emmanuel KASARHÉROU, directeur de l'ADCK-Centre Tjibaou, rappelle que « *les lieux, même si on les réinvestit aujourd'hui, portent une mémoire.* » « *Cette mémoire mérite d'être connue par les contemporains.* », or ce travail de mémoire ne peut se faire sans « *impliquer les différentes populations qui en sont les héritières* ».

Les chercheurs auditionnés et consultés s'entendent également sur le fait que cette histoire doit non seulement être mieux enseignée mais mieux partagée. Comme le rappelle Gilles BOETSCH, anthropologue et ancien président du conseil scientifique du CNRS, tout un champ de recherches s'ouvre avec ces questions. Pour l'anthropologue américaniste Simone DREYFUS-GAMELON, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et présidente du GITPA-France (Groupe de travail pour les populations autochtones), le plus important est de donner « *la parole aux représentants des Amérindiens de Guyane française et de leurs associations au cours des manifestations* ». Elle signale à quel point le passé résonne dans le présent. Ainsi, connaître « *l'histoire de la disparition des habitants amérindiens des Antilles françaises en moins d'un siècle (XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles)* » pose la question du statut actuel de ces populations et soulève d'une manière crue le problème du « *mercure toujours utilisé dans l'orpaillage et qui ravage les populations amérindiennes* ».

Il est frappant de constater qu'en dépit de leur divergence sur la participation à l'opération « *Un Jardin en Outre-mer* », les responsables amérindiens que nous avons rencontrés portent des revendications semblables. Pour Jean-Aubéric CHARLES, coordinateur de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG), partisan de la présence à ces manifestations du Jardin d'acclimatation, l'essentiel, au-delà de cette controverse, c'est la condition des Kali'na et des Amérindiens : « *L'apport des autochtones n'est pas suffisamment mis en valeur dans l'histoire de la Guyane. Les premiers occupants sont ceux qui ont le moins de droits concernant l'éducation, l'emploi et l'administration. Nous subissons une agression permanente notamment dans les médias. Minoritaires dans la vie publique, nous sommes exclus de la vie politique de fait. Nous sommes dépossédés de nos terres, de nos ressources tandis que les multinationales ont accès à nos ressources.* »

Cette position rejoint celle de Jean-Paul FERREIRA, maire d'Awala-Yalimapo et président de Guyane Technopole (structure favorisant les projets innovants en Guyane) qui, pour sa part, avait lancé l'appel au boycott. Le maire d'Awala-Yalimapo souligne lui aussi le manque de reconnaissance : absence dans les livres et programmes scolaires, pas d'enseignement de leurs langues... « *Le plus urgent c'est un devoir de mémoire qui ne soit pas rétrograde ou conservateur. Il est important de donner la priorité à la jeunesse* ». Dans la contribution qu'il a envoyée à la mission, Gérard COLLOMB, chargé de recherche au CNRS et fin connaisseur des peuples amérindiens, inscrit la protestation des Kali'na contre la manifestation du Jardin d'acclimatation dans la « *question récurrente depuis une vingtaine d'années de la place des sociétés indigènes dans l'espace national et dans l'espace régional* ». Leur demande est d'être écoutés avec respect et d'être associés aux décisions qui touchent le territoire qu'ils habitent.

Quatrième point sur lequel se dégage un accord, la nécessité d'aborder publiquement toutes les difficultés liées à l'histoire coloniale, et en particulier celles que soulèvent les restes humains des collections françaises et les demandes de restitution.

En Guyane, les personnalités du monde amérindien rencontrées ont demandé à ce que soit élucidé le sort réservé aux dépouilles des Kali'na morts à Paris lors de l'exposition ethnographique de 1892. Pour la Nouvelle-Calédonie, nous avons évoqué le cas singulier du retour de la dépouille de Marius KALOIE à Lifou en juillet 2011. Mais Emmanuel KASARHÉROU, directeur du Centre Tjibaou et de l'Agence de développement de la culture kanak, a rappelé l'importance de la question de la restitution des restes du grand chef kanak ATAÏ, soulevée dès la négociation des accords Matignon en 1988 et demandée en 2003 par le Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie. Ce grand chef, tué par d'autres Kanak lors de la grande révolte de 1878, fut décapité, et sa tête, apportée au gouverneur colonial de l'époque, fut envoyée en France puis confiée à la Société d'anthropologie de Paris fondée en 1859. Après des années d'interrogations sur le lieu de sa conservation, la tête d'Ataï a été formellement identifiée dans les collections du Muséum national d'histoire naturelle au cours de l'été 2011.

La question du bien fondé de la conservation de restes humains et des demandes de restitution soulèvent des questions aux enjeux scientifiques, juridiques, politiques et philosophiques considérables. Il nous est apparu qu'à ce jour la doctrine de la France et les procédures en matière de restitution de restes humains restent à définir.

Depuis 2002 et la restitution du squelette de Saartje BAARTMAN, une succession de textes de lois et d'aménagement du code du patrimoine ont engagé la France vers la mise en place d'une procédure de déclassement des restes humains dans les collections patrimoniales. La sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY, élue en Haute-Normandie, et rédactrice de la plus récente loi à ce sujet, portant sur la restitution en cours des têtes maories des collections des musées français, dont le processus s'achèvera le 23 janvier 2012 par une cérémonie au musée du quai Branly, considère qu'une règle permet de fonder la légitimité de toute demande de restitution, à savoir que les restes humains concerne une personne victime d'« *actes de barbaries* ». La mise en place par la loi de 2010 d'une nouvelle commission de déclassement pluridisciplinaire, comprenant des représentants de la Nation, ouvre sans doute la voie à une appréciation publique de cette question sensible et qui est un legs de notre histoire coloniale.⁹⁹

Nous considérons toutefois qu'il est essentiel de mieux informer le public de ces questions délicates et plus encore de sortir d'une réponse au coup par coup, qui nourrit les soupçons, favorisent des décisions et des procédures contestables tant sur le plan juridique que scientifique et moral. Le présent rapport n'est pas le lieu pour aborder tous les enjeux de cette question toutefois nous proposons que soit réalisé l'inventaire avec les scientifiques et les conservateurs du patrimoine des collections portant sur les restes humains identifiables. L'élaboration d'un code de bonne conduite pour les musées et les universités dépositaires de restes humains et, surtout, la mise en place d'un véritable espace d'information du public et de dialogue concernant les restes humains dans les institutions françaises et les demandes de restitution. S'agissant des Kali'na morts à Paris en 1892, une enquête permettant de retracer la destinée et la localisation des dépouilles serait la bienvenue. Encore une fois, notre objectif est la diffusion de la connaissance et l'éducation citoyenne.

⁹⁹ Voir à ce sujet, les débats du symposium international « Des collections anatomiques aux objets de culte : Conservation et exposition des restes humains dans les musées » qui s'est tenu au musée du quai Branly, les 22 et 23 février 2008 disponibles sur www.quaibranly.fr/fr/programmation/manifestations-scientifiques/

Enfin, dernier élément, ne pas limiter le phénomène à l'hexagone, et aborder l'histoire de France en regard du reste du monde.

Nicolas BANCEL, historien, resitue ainsi la question des expositions ethnographiques dans « *une géopolitique qui tient compte de l'histoire de l'Empire colonial* » et qui indique que « *la France n'est pas un isolat* ».

L'écrivain Didier DAENINCKX, auteur notamment de l'ouvrage *Cannibales*, racontant l'histoire des Kanaks exhibés à Paris en 1931, est aussi partisan de réinscrire l'histoire de la France dans ce rapport à l'ailleurs et au legs de son expansion coloniale : « *La France, au long de son histoire est allée à la rencontre heurtée de nombreux peuples du monde. Ce choc a fait que nos histoires en sont devenues partagées. Une part de l'histoire antillaise, d'Afrique noire, du nord, d'Asie, d'Océanie est incrustée dans notre histoire nationale. C'est de cela qu'il faut rendre compte.* » Les résistances à cette reconnaissance tiennent selon lui « *au fait que la colonisation, pour une grande part, s'est faite au nom de la République, des personnages comme Jules Ferry en tête de proue. Avec les couleurs et la devise comme boucliers. Il y a là un nœud à dénouer, à montrer comment les idéaux citoyens furent utilisés afin de mieux les interdire aux indigènes.* ».

Le commissaire de « 2011, Année des Outre-mer », Daniel MAXIMIN a insisté, pour sa part, sur les paradoxes et les ambivalences de cette histoire qui ne se résume pas à un rapport de domination. « *Il ne faut pas se polariser sur un lieu. Ce n'est pas le problème de se trouver dans un lieu comme si on était à Auschwitz... Il s'agit d'expliquer une certaine Europe, et non pas simplement expliquer une exaction. Il y a dans l'exhibition, dans les expositions coloniales, dans les expositions universelles le goût de l'autre, une volonté de savoir, qui ne sont pas le mépris de l'autre, mais l'élément d'apprentissage de l'autre.* ».

Pour la République française, comme pour les sociétés qui portent la trace d'une histoire coloniale, l'enjeu est de forger une citoyenneté du respect et de reconstruire un socle commun par-delà les tragédies historiques sans s'enfermer dans la fausse réponse du jugement moral ou de la culpabilité. D'où notre souci de pas limiter les préconisations de cette mission au symbole d'un seul lieu, le Jardin d'acclimatation, qui porterait toute l'opprobre et ne pas se satisfaire d'un regard sur soi, fier ou coupable, d'une France qui se replie sur elle-même.

b. La controverse sur la mémoire des expositions ethnographiques intervient à un moment où la France se pose de nouveau la question de son histoire impériale et coloniale dans un monde devenu global

Au fil de ses travaux, la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales a donc été amenée à s'interroger sur **la question de la trace et de l'inscription dans l'espace public des mémoires et des histoires issues de la longue période de la colonisation.**

Cette question interpelle toute la société française : des citoyens ordinaires aux élus ou aux décideurs publics, des chercheurs aux enseignants et aux médias, du monde associatif aux milieux culturel et artistique et aux acteurs économiques et sociaux. Et il est frappant de constater que, par-delà leurs différences, tous ceux dont l'histoire familiale et personnelle s'inscrit dans la longue histoire coloniale sont en demande d'une « juste place » dans la mémoire et l'histoire françaises au nom du respect, de la dignité et d'une exigence de vérité.

L'émergence, ces dernières années, de ce qui nous est connu aujourd'hui sous le nom des « mémoires de la colonisation » – les périodes pré-esclavagiste, esclavagiste, coloniales et post-coloniales – pose en effet des questions inédites à l'État, aux élus nationaux et locaux, et aux collectivités territoriales : comment répondre aux demandes croissantes de groupes dont l'histoire et la mémoire sont liées à l'histoire de la colonisation comme de la décolonisation ? Ces groupes estiment que leur mémoire et leur histoire méritent d'être reconnues soit par la création de lieux mémoriels, soit par des monuments ou des stèles, soit par l'adoption de lois.

Des historiens et des élus s'émeuvent légitimement de cet accroissement de demandes craignant que la loi ne se substitue à la recherche et que la mémoire envahisse le champ social. Dans ce débat entre mémoire et histoire, le patrimoine constitue une ressource documentaire supplémentaire qui permet de diversifier les sources. La confrontation de l'objet mémoriel, du champ historique et de la sphère patrimoniale favorise la multiplicité des approches et enrichit la connaissance¹⁰.

À la suite de controverses et de polémiques, l'Assemblée nationale a mené, en 2008, une mission d'information sur les questions mémorielles. La conclusion de la mission: construire une culture historique partagée, qui se fera par « *l'appropriation par les citoyens de l'Histoire de France* ».

Mais depuis plusieurs années déjà, associations, chercheurs, artistes et élus œuvrent pour qu'une juste place soit donnée aux mémoires et à l'histoire de la colonisation française. Cela ne se fait pas sans heurts ni sans conflits. L'histoire de la colonisation française, qui couvre plusieurs siècles, car cette histoire commence au moment où la France et les autres puissances européennes se lancent dans la conquête et l'appropriation de territoires hors de l'Europe, a laissé une grande diversité d'héritages matériels et immatériels. En effet, dès que la France s'est lancée dans une politique de colonisation au XV^e siècle, elle a introduit sur son sol des personnes venues de cultures, de langues et de croyances qui n'appartenaient pas au monde européen. La fin de l'empire colonial français a entraîné de nouvelles mutations avec l'arrivée des « rapatriés » qui fuyaient l'indépendance des colonies ou de travailleurs venus des anciennes colonies. Le droit, la littérature, les arts, la citoyenneté, le culturel, le cultuel en ont été transformés.

Aujourd'hui, les nombreux groupes qui revendiquent une relation directe à l'histoire de la colonisation positionnent leur approche à l'aune de leur passé et celui-ci les pousse souvent à ignorer les mémoires d'un groupe qui pourtant vivait sur la même terre. Or, libres et esclaves, colons et colonisés – migrants, paysans, marchands, ouvriers, employés, entrepreneurs – ont en commun d'avoir été mis, envoyés, amenés de force sur un territoire au nom d'un même objectif : coloniser une terre et la faire fructifier pour la France.

Dans la colonie, l'organisation administrative, politique, sociale et culturelle n'encourageait pas la rencontre et l'échange, elle visait plutôt à séparer racialement les groupes. Elle ne réussit cependant jamais à exercer une totale hégémonie. Les groupes et les individus sont entrés en contact les uns avec les autres, souvent de manière conflictuelle et tendue, mais pas toujours. De ces contacts conflictuels sont nées des créations inattendues, des formes culturelles et sociales singulières. Ce serait pourtant une erreur de penser que ces mondes furent homogènes. À l'intérieur de chaque groupe, des itinéraires distincts se sont dessinés. Les groupes vivant sur un même territoire mais occupant des positions sociales différentes, ayant des croyances, des pratiques, des langues qui leur sont propres, partagent donc à la fois une histoire commune -celle qui les réunit sur la même terre et celle de leur groupe- et des approches singulières à cette histoire. Toute identité collective se décline en une multitude de récits individuels.

Dans le mouvement de révision historique auquel nous assistons, ces singularités collectives et individuelles donnent souvent lieu à des perceptions qui s'affrontent. Le sentiment de ne pas être pris en compte donne lieu à un sentiment de frustration qui nourrit une rivalité entre mémoires et histoires. Dans chaque groupe, la douleur et le dommage subis sont perçus comme exceptionnels. Or, nous pensons que seule une approche transversale qui respecte la singularité de chaque récit mais qui cherche à construire des passerelles, à inscrire la singularité dans un espace où les intersections, les interactions, les croisements sont mis en lumière sera à même de revisiter un récit figé et fixé.

¹⁰ La Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la communication conduit un programme triennal sur « Les patrimoines de la Traite négrière et de l'esclavage » depuis 2011, en associant les collectivités territoriales.

Les croisements entre histoire française et européenne, entre histoire des empires européens et celle des autres empires, des autres nations, des autres peuples, sont nécessaires pour comprendre les mutations de la société française. Rien ne se déroule en vase clos. L'illusion d'une société étanche à la circulation d'idées, d'images, ou de pratiques favorise le repli identitaire. Enfermer l'histoire de la société française dans les frontières étroites de l'hexagone rend aveugle aux mutations mondiales, aux ruptures, aux influences et aux métissages d'idées et de pratiques. Elle efface le rôle et la place de la colonisation dans les rêves, les ambitions et les politiques des gouvernements de la France, tout comme dans l'imaginaire de la société française, ses représentations, ses aspirations. Elle efface aussi les paroles de protestation, les actes de résistance, les voix qui s'élèvent, les textes publiés, tous au nom d'une France qui défend les droits imprescriptibles de la personne, des amitiés, des solidarités, des rencontres et des échanges eurent lieu et ont toujours lieu. Il y eut toujours des Français pour questionner ce qui se faisait en leur nom et qu'ils pensaient être une insulte aux idéaux républicains.

Un changement de paradigme se dessine à mesure que progresse le mouvement global de réappropriation des « mémoires minorées », notamment par la place prise dans l'espace public.

Loin d'être seulement française, cette dynamique concerne toutes les sociétés européennes et occidentales. Elle s'inscrit dans une remise en question d'une carte du monde dessinée par la colonisation européenne et d'une temporalité ancrée dans le temps européen. Toute l'histoire du monde, celle du commerce, des villes, des échanges, des mouvements migratoires, des conflits, est en voie d'être réexaminée dans sa plus grande complexité.

Dès lors que le regard sur cette histoire change de perspective, **nous proposons, s'agissant de son inscription dans l'espace public, une méthodologie nouvelle qui croise les sources et les paroles, qui associe les patrimoines matériels et immatériels, qui mette en résonance le présent et le passé.** À travers la tension entre le singulier et l'universel, cette méthode permet de mettre à jour des itinéraires individuels et des moments collectifs qui interagissent entre eux.

Loin d'être tournée vers le passé, cette dynamique peut permettre de promouvoir dans nos sociétés une attitude basée sur le respect et la dignité, notamment envers ceux qui s'en sont sentis privés du fait de la colonisation et de ses suites. C'est ainsi que redevient possible la pleine reconnaissance de chacun en tant que citoyen. L'enjeu est de répondre aux attentes de ceux qui veulent comprendre les formes de l'esclavage, celles de la colonisation parce que leurs legs informent la manière dont ils s'inscrivent dans la société et sont perçus par leurs concitoyens, ne serait-ce qu'en raison de l'affirmation des identités culturelles et de l'invention du corps « racialisé » inséparables de cette histoire.

En outre, contrairement à une idée reçue, cette dynamique de reconnaissance n'est pas un obstacle ni une menace pour la recherche scientifique. Les chercheurs n'ont pas à orienter leurs travaux en fonction de la demande sociale, mais par leurs savoirs, ils contribuent de manière fondamentale au débat public.

Un effort collectif doit permettre de donner sa « *juste place* » aux mémoires, sortant enfin de à l'opposition entre « mémoire » et « histoire ». Noah FLUG, déportée à 14 ans de la ville de Lodz et rescapé d'Auschwitz, a dit : « *La mémoire est comme l'eau. Elle est vitale et cherche ses propres voies dans de nouveaux espaces et vers d'autres hommes. Elle est toujours concrète... Elle n'a pas de date de péremption* ». Il faut parler ici de mémoires vivantes, et de la mémoire comme d'une pratique sociale, sans laquelle la société ne saurait vivre.

Cependant la mémoire reste captive. C'est un fait troublant que, malgré les colloques, les expositions, les ouvrages, ou les manifestations culturelles, qui se sont multipliés ces dernières années, sur des sujets comme par exemple celui des exhibitions ethnographiques, la perception demeure pour les personnes concernées d'une marginalisation, d'une exclusion de leur présence, de leurs contributions

et de leur singularité dans ce qui constitue les grands événements de l'Histoire, le monde des idées, des techniques et des arts. Nous ne pouvons ignorer cette perception ou la qualifier avec mépris de « fausse conscience ». Elle se constitue comme réalité sociale et à ce titre intervient dans le débat public car la mémoire est une pratique sociale où les individus puisent aspirations et identifications.

Nous savons pourtant à quel point la demande de reconnaissance, de respect et de dignité, reste souvent incomprise au regard des actions publiques. Il n'en reste pas moins que s'exprime, rapport après rapport, étude après étude, la récurrence de cette demande dans le champ de l'histoire coloniale¹¹. Un processus de "vérité et justice" ou "vérité et réconciliation", lié à la mise en conversation de mémoires s'ignorant ou en conflit, nous semble aujourd'hui pertinente et nécessaire.

c. Pour une nouvelle éducation citoyenne autour des mémoires de la colonisation

Pour que l'objectif de ne pas « occulter le passé » ou « instruire de procès » soit atteint, il nous apparaît donc nécessaire de multiplier les gestes et les actions d'une éducation citoyenne, qui affirme auprès de *tous* les citoyens la place et le rôle de l'histoire de la colonisation et de ses héritages dans la construction de la société française afin qu'une juste place soit faite à celles et ceux qui s'en réclament. Les pouvoirs publics ne peuvent poursuivre une politique du coup par coup, qui fragmente inévitablement l'histoire. Quelle geste pourra donc marquer que l'étape de la marginalisation est franchie ?

Les demandes de reconnaissance et d'inscription dans l'espace public sont diverses car les communautés sont diverses. Une chose cependant les unit : l'exigence d'être traités avec respect et dignité. Ainsi, la Guyane rassemble sur son sol des groupes « minoritaires » qui ont chacun un rapport spécifique à l'espace, au territoire, à l'histoire et au présent, mais tous partagent le même constat : ils ne sont pas assez écoutés et pris en compte.

Le défaut de reconnaissance nous fut exprimé par divers représentants des communautés amérindiennes comme celle des Bushinenge au début du mois de juin 2011. Les représentants des Bushinenge comme ceux des Amérindiens ont exprimé un sentiment d'injustice et de frustration face à une histoire de leur territoire perçue comme essentiellement centrée sur l'identité créole, face à une écriture univoque de l'histoire de la Guyane, avec ses temps forts comme l'abolition de l'esclavage de 1848. Les Amérindiens, ont le sentiment que leur asservissement par la colonisation est niée, les descendants de marrons considérant que leur destin dans des communautés libres effacée... Or nous avons ressentie une frustration équivalente lors d'un déplacement dans les Bouches-du-Rhône en septembre 2011, à la rencontre des associations de rapatriés d'Afrique du Nord et de harkis, Il ne s'agit pas de tout confondre, d'oublier les distinctions entre peuples premiers et colons, descendants d'esclaves et de marrons, de bagnards et de migrants, mais de signaler que les mémoires issues de la longue histoire de la colonisation partagent une même perception : les traces, ombres, et héritages de la colonisation française continuent à informer la perception de soi qu'ont ces citoyens et, en particulier, un sentiment singulier de non-reconnaissance.

Des gestes et des mesures peuvent d'ores et déjà être décidés pour répondre à l'émotion provoquée par les manifestations culturelles au Jardin d'acclimatation mais aussi pour l'inscription dans l'espace public des mémoires de la colonisation¹².

¹¹ Voir le rapport du Sénat à la suite des mouvements de protestation dans les Outre-mer en 2008 et 2009, disponible sur www.senat.fr qui soulignait à nouveau les "sentiments ambigus où se bousculent rêve et envie, fierté et culpabilité refoulée, de compassion et d'exaspération" que les Français éprouvent envers les Outre-mer, "l'ignorance et les clichés dévastateurs" qui poussent à des incompréhensions mutuelles.

¹² Au cours de l'année 2011 déjà, plusieurs colloques – « Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage » à La Rochelle en avril, « Exposer l'esclavage » au musée du quai Branly en mai, -- et des expositions à venir comme « Exhibitions. L'Invention du sauvage » au musée du quai Branly en novembre 2011, un colloque international en janvier 2012 sur les expositions ethnographiques, ou des supports pédagogiques, témoignent de l'importance de cette question.

Mais nous devons voir plus loin et envisager de nouveaux gestes d'éducation citoyenne.

Associations et groupes expriment souvent le désir que des stèles et des monuments témoignent de la présence et du rôle de leurs ancêtres dans l'histoire nationale. L'inscription dans l'espace public, on le sait, fait partie de la reconnaissance par la collectivité d'un événement singulier. En inaugurant de manière officielle des monuments et des stèles, la collectivité accueille en son sein l'histoire et la mémoire d'un groupe. Mais si les stèles et les monuments commémoratifs ont leur nécessité, nous pouvons observer qu'ils ne remplissent pas toujours leur objectif de remémoration. Les passants les ignorent très souvent et ces stèles et ces monuments retrouvent un peu de vie le temps éphémère d'une célébration. Stèles et monuments, de par leur nature même, offrent des raccourcis de l'histoire. Ils ne peuvent en restituer l'épaisseur et la complexité.

Cependant, l'objectif n'est pas de juger celles et ceux qui nous ont précédés du haut de certitudes morales, elles-mêmes acquises, il faut le dire, par des luttes de nos aînés contre l'ignorance et le mépris, mais il faut s'efforcer de comprendre comment le consentement se construit, ce qui nous apparaît comme offensant la dignité humaine. Il ne faut pas oublier que des voix se sont élevées à chaque moment de l'histoire contre des violations de la dignité humaine (les intellectuels antillais en 1937, les Surréalistes en 1931, Paulette NARDAL dans les années 1930, Léon WERTH dans les années 1910...). Comprendre pourquoi ces voix furent inaudibles à leur époque contribue à l'éducation citoyenne car cela nous renvoie à notre responsabilité actuelle.

De notre point de vue, seul un geste fort qui mettrait en lumière tous les aspects de l'histoire de la colonisation opérera ce dépassement. L'institution d'un lieu tangible de documentation et de rencontres, et de réflexion et de propositions, de recherche et de médiation autour de l'histoire coloniale et postcoloniale dans toutes ses composantes, donc en intégrant l'histoire du peuple français, permettrait à la France d'engager enfin un véritable travail de mémoire qui ferait en sorte que les fantasmes, les demi-vérités, ou les généralisations hâtives seraient démasquées tandis que la recherche contribuerait activement à la citoyenneté. Dans une République, la possibilité de la parole, l'accès à la connaissance et le désir de vérité permet de faire d'une collection d'individus prisonniers d'une histoire occultée de véritables citoyens.



Pour conclure, cette mission fait appréhender plusieurs éléments essentiels pour un meilleur vivre ensemble dans la France d'aujourd'hui :

- la compréhension que la société française du XXI^e siècle est l'expression d'une histoire complexe où s'entremêlent des réalités sociales et des populations diverses qui découlent des relations que la France a établies avec le reste du monde depuis le XVI^e siècle à travers son empire colonial. Ce fait exige d'être mieux intégré dans le récit historique pour nous aider à sortir d'un rapport au passé dominé par l'occultation et le procès permanents ;
- le souci d'une approche respectueuse de chacune des entités et des composantes sociales liées à l'histoire de la colonisation doit s'articuler à un travail qui vise à créer un espace commun, de savoirs et de cultures, partagé par tous les citoyens ;
- la réponse aux demandes d'inscription dans l'espace public de l'histoire de la colonisation doit aller au-delà de la multiplication des stèles et des monuments pour favoriser une approche inclusive ;
- la capacité de la France à s'inscrire dans le monde actuel passe par une meilleure prise en compte de la multiplicité des parties de sa population qui sont liées à son histoire coloniale ;

non seulement dans les Outre-mer, mais aussi au travers les populations issues de l'immigration, aussi bien subsaharienne, que maghrébine, malgache, vietnamienne, cambodgienne, laotienne, etc..

C'est la non reconnaissance de la singularité des mémoires qui favorise la fragmentation de la société. Tant que l'histoire coloniale ne sera pas pleinement considérée comme un élément de l'histoire de la France, cette fragmentation s'aggraverait, produisant des rivalités et des tensions entre diverses composantes de la société autour de revendications mémorielles, chacun considérant que d'autres demandes sont privilégiées par les pouvoirs publics. Faire place à ces histoires singulières dans l'histoire commune est un fait de justice.

Aujourd'hui, des récits foisonnent et rivalisent pour interroger la manière dont est écrite l'Histoire de la France. Il serait vain de le déplorer : cette situation nouvelle qui bouscule l'espace public réclame une réflexion commune. Comment sortir de l'emprisonnement auquel peut conduire le repli sur sa douleur, aveugle aux autres ? Comment créer un espace de négociation où douleurs et souvenirs de la perte de chacun sont écoutés avec respect, puis partagés afin de construire un récit commun ?

Il ne s'agit pas de nier les aveuglements, les crimes, les erreurs, mais d'ouvrir l'espace du dépassement d'une douleur qui confine. Frantz FANON a écrit que le « *destin de l'homme est d'être lâché* ». Loin de prôner l'amnésie, il prône un oubli qui s'appuie sur la remémoration. Une remémoration qui fait place à l'Autre. Faire une « *juste place* » à d'autres que soi, c'est le défi de la société française au XXI^e siècle, celui d'ouvrir un *espace de dialogue* entre les mémoires et d'élaborer un *lieu commun* d'échanges et de rencontres.

MISSION SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES

SYNTHESE ET PRECONISATIONS

Madame Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer, a confié à la présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, Françoise VERGÈS, le pilotage d'une mission de **« réflexion et de propositions concrètes autour d'un travail mémoriel et historique consacré aux inacceptables expositions d'êtres humains, appelées aussi aujourd'hui 'zoos humains' qui ont pu se tenir, entre autres, dans notre pays. »**

Cette mission fait suite à l'émotion qui a accompagné l'organisation, dans le cadre de 2011 année des Outre-mer, d'une manifestation intitulée **« Un Jardin en Outre-mer »** au Jardin d'acclimatation de Paris du 8 avril au 8 mai 2011, sur le site même où eut lieu, il y a 80 ans, la dernière exhibition humaine, mettant en scène des Kanaks.

A la suite d'une consultation élargie des parties prenantes de la polémique et d'un grand nombre de personnalités de la société civile, de chercheurs, d'historiens et d'élus, consultés souvent sur la base d'un questionnaire sur les moyens d'inscrire cette histoire dans l'espace public et d'accorder à chaque groupe une **« juste place »**.

Dans son rapport, la présidente du CPMHE a expliqué la démarche de la mission visant à privilégier :

- des réponses concrètes, adaptées à chaque territoire ou site, celui du Jardin d'acclimatation de Paris, celui de la ville de Paris, celui de la Guyane également, et bien sûr pour l'ensemble de la France ;
- des lignes directrices de nature à orienter la prise en compte des demandes mémorielles et plus particulièrement celles liées à l'histoire coloniale de la France.

Comme l'écrit Françoise VERGÈS dans son propos sur la nécessité d'inscrire dans l'espace public les mémoires de la colonisation, *« pour que l'objectif de ne pas « occulter le passé » ni d'« instruire de procès » soit atteint, il apparaît nécessaire de multiplier les gestes et les actions d'une éducation citoyenne, qui affirme auprès de tous l'importance de l'histoire de la colonisation et de ses héritages dans la construction de la société française afin qu'une « juste place » soit faite à celles et ceux qui s'en réclament. Les pouvoirs publics ne peuvent poursuivre une politique du coup par coup, qui fragmente inévitablement l'histoire. »*

LES PRECONISATIONS DE LA MISSION

La Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales présente à la ministre chargée de l'Outre-mer et au Gouvernement les préconisations suivantes :

1) Première préconisation : l'inscription mémorielle dans l'espace public

Au Jardin d'acclimatation la Mission propose l'installation d'un mémorial traditionnel, comme par exemple un totem kanak :

- Cette installation mémorielle au cœur du site du Jardin d'acclimatation est préférable à l'installation d'une stèle ;
- Les équipes du Jardin d'acclimatation auront à concevoir des actions de médiation autour de ce mémorial à destination des leurs publics, en particulier des enfants, rappelant l'histoire des expositions ethnographiques. En outre il est recommandé un développement

des contenus informatifs (brochure, documentation en ligne...) sur le jardin et les expositions ethnographiques.

- La Mission ne demande pas à la ville de Paris de dévoiler d'une stèle mais plutôt de privilégier des actions d'information et de médiation pour le public et pour les scolaires.

En Guyane, d'où est partie la polémique, la Mission considère qu'un **monument honorant l'histoire et la résistance des peuples amérindiens** est indispensable. Un tel projet est en cours de réalisation avec le soutien du Conseil Régional de Guyane (inauguration annoncée initialement pour le 9 décembre 2011).

2) Deuxième préconisation : la signalisation dans l'espace public des lieux liés à l'histoire ultramarine et coloniale

Le défi majeur qu'a rencontré cette Mission réside dans le souhait d'inscrire la mémoire de cette histoire dans l'espace public sans marquer davantage des paysages urbains saturés par l'accumulation de stèles, de plaques et de panneaux.

En outre, déplorant les effets d'un traitement au coup par coup des demandes de reconnaissance historique et la fragmentation des grandes questions mémorielles, la Mission s'est efforcée de contribuer à proposer des pistes pour une inscription cohérente dans l'espace public des mémoires liées à l'histoire coloniale de la France.

En conséquence, en lien avec la ville de Paris, la Mission préconise :

- L'élaboration d'un programme de signalisation des lieux d'histoire et de mémoire lié à l'histoire du Paris ultramarin et colonial avec la mise en place d'une signalétique et d'une charte graphique élaborées en lien avec le ministère de la Culture ;
- Le développement, pour valoriser cette signalisation, d'une application pour téléphone intelligent ou tablette permettant à l'utilisateur urbain d'identifier ces lieux de mémoire sur le territoire, de suivre des parcours et d'obtenir des informations historiques. Paris pourrait être la pilote pour un projet à étendre à l'échelle nationale ;
- L'accompagnement de ce programme par l'édition d'un guide historique du Paris ultramarin colonial.

L'ensemble de ces préconisations, élaborées en lien étroit avec la ville de Paris, pourraient servir de méthode au niveau national, associant les collectivités locales et les services de l'État.

3) Troisième préconisation : la valorisation des archives autour des expositions coloniales et des spectacles ethnographiques :

La Mission considère que la compréhension du passé est essentielle dans une société de plus en plus diverse et que les pouvoirs publics doivent inscrire dans une relation dynamique le lien entre les dépositaires des archives et le public. Le droit de l'accès aux archives pour les citoyens comme pour les chercheurs suppose non seulement une action de conservation mais aussi d'accessibilité et de valorisation des fonds.

Concernant les expositions ethnographiques et coloniales, la Mission préconise :

- La réalisation d'un guide des sources liées aux expositions universelles avec une dimension coloniale, coloniales et des expositions ethnographiques ayant eu lieu en France, non seulement à Paris mais dans les grandes villes de province et l'intégration des archives dans les Outre-mer sur ces questions ;
- La numérisation et mise en ligne de l'exposition des archives nationales « Exotiques expositions : les expositions universelles et les cultures extra-européennes » (2010) En complément de cette mise en place de cette signalisation, publication d'un guide du Paris ultramarin et colonial ;
- Des actions de médiation pour la mise en valeur pour tous les publics des principaux fonds sur les expositions coloniales et les spectacles ethnographiques des différents dépôts d'archives, en particulier à Paris ;
- La réalisation par la BNF dans le cadre de la bibliothèque numérique GALLICA d'un dossier sur les expositions ethnographiques et sur les expositions coloniales.

4) Quatrième préconisation : la protection du patrimoine immatériel des Outre-mer par la mise en place d'un programme de collecte des mémoires orales :

La Mission a été attentive à la fragilisation de cultures dans lesquelles la transmission orale est essentielle, et en particulier à la question de la disparition du patrimoine linguistique de certains groupes autochtones en Guyane.

Dans ce contexte, faisant écho à une attente exprimée dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer en 2009, la Mission préconise la mise en place d'un programme de collecte des mémoires orales qui pourrait ainsi être initié en Guyane, en lien étroit avec le Conseil régional et les services de l'Etat, et en partenariat avec l'Agence du Service Civique, et avec un accent sur la problématique de la sauvegarde des langues à élaborer avec la DGLFLF et avec le soutien de la Fondation Chirac.

5) Cinquième préconisation : l'élaboration d'une doctrine et d'un code de bonnes pratiques sur la question de l'identification et de la restitution éventuelle des restes humains des collections patrimoniales

Dans le cours de ses travaux, la Mission a souhaité poser la question du traitement des restes humains conservés dans les collections patrimoniales et les institutions publiques françaises. En effet, c'est un des principaux défis auxquels se trouvent confrontés les pouvoirs publics et les musées de France dans leur relation avec les Outre-mer, mais aussi avec l'ensemble des régions du monde liées à la France et à l'Occident par l'histoire coloniale.

Dans ce contexte, la Mission préconise :

- Un inventaire des restes humains identifiables liés à l'histoire coloniale conservés dans les collections des musées, des centres de recherche ou des universités ou des institutions ;
- La mise en place d'actions de médiation auprès du grand public pour expliquer les enjeux des collections anthropologiques et les procédures de déclassement et de restitution ;
- L'élaboration d'une doctrine claire et complète en matière de déclassement et de restitution des restes humains, d'un code de bonnes pratiques et de coopérations avec les

pays et les groupes concernés pour favoriser les échanges et des formes de restitution morale ;

- Le lancement d'une enquête sur le sort des dépouilles des Kali'na morts à Paris en 1892 ;
- La mise en œuvre d'une cérémonie de restitution de la tête du chef kanak ATAÏ tué lors de la grande révolte de 1878 en Nouvelle-Calédonie.

6) Sixième préconisation : la protection de la diversité des populations dans les Outre-mer et en particulier des populations autochtones et tribales

La reconnaissance et la défense des populations autochtones dans les territoires d'Outre-mer, et notamment en Guyane, sont des enjeux essentiels pour la République.

La protestation de responsables Kali'na à la veille de l'ouverture de la manifestation « *Un Jardin en Outre-mer* » est révélatrice d'une inquiétude des populations amérindiennes de Guyane quant à leur avenir et à leur condition.

Dans ce contexte, la Mission préconise plusieurs actions ou orientations pour que la République française marque son engagement à protéger les minorités autochtones et tribales Outre-mer :

- L'examen détaillé des dispositions de la convention 169 de l'OIT relatives aux peuples indigènes et tribaux pour mettre en cohérence la doctrine de la France au regard des dispositions et mesures spécifiques mises en œuvre pour la protection des populations autochtones en Guyane ;
- La mise en place d'une journée des peuples autochtones en Guyane (Amérindiens, Bushinenge, Hmongs) ;
- L'engagement du Défenseur des droits sur la question des peuples autochtones dans la République.

La Mission suggère également d'actions de moyen terme dans le domaine de la recherche, de l'éducation et de la culture :

- Incuber en France un centre de recherche sur les questions coloniales et postcoloniales pluridisciplinaire, associé à une grande institution culturelle ;
- Veiller à la cohérence de l'inscription de l'histoire coloniale dans les programmes scolaires et à leur mise en valeur dans les collections patrimoniales françaises ;
- Réaliser des supports éducatifs sur les populations autochtones Outre-mer et dans le monde, par exemple avec le CIDEM ;
- Concevoir une exposition itinérante à destination des publics scolaires de Guyane sur l'histoire de la Guyane ;
- Développer des programmes audiovisuels, documentaires et fictions, autour de l'histoire coloniale.

Rapport de la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales

ANNEXES AU RAPPORT DE LA MISSION

LES ANNEXES

DU RAPPORT DU CPMHE SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES

En complément de ce rapport, il a été jugé indispensable de rendre public, d'une part, un compte-rendu des entretiens, auditions et consultations qui ont été effectués en vue de la préparation du rapport final, et, d'autre part, des éléments d'information et des outils pour la connaissance des expositions ethnographiques mais également des enjeux liés aux préconisations de la Mission.

Ces annexes sont classées en plusieurs parties

- **En premier lieu**, le résumé des auditions, les réponses reçues au questionnaire adressé par la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales ainsi que les contributions écrites adressées à la Mission ;
- **En second lieu**, des éléments factuels et historiques sur les expositions ou les spectacles ethnographiques ;
- **En troisième lieu**, un état des lieux du traitement dans l'espace public de la mémoire des expositions ethnographiques, avec une rapide présentation des sources et des archives, des indications bibliographiques, un panorama des documents disponibles ou accessibles en ligne et un rappel des expositions et des publications récentes autour des expositions coloniales et des spectacles ethnographiques ;
- **En quatrième lieu**, autour de la question des Kali'na décédés à Paris en 1892, des éléments sur le traitement des restes humains ayant un lien avec l'histoire coloniale de la France, et en particulier ceux conservés dans les collections patrimoniales et scientifiques françaises.

ANNEXES
AU
RAPPORT DE LA MISSION

Première partie

LES AUDITIONS ET CONSULTATIONS

LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET DE « UN JARDIN EN OUTRE-MER » AU JARDIN D'ACCLIMATATION

Cette chronologie ne prend pas en compte toutes les réactions qui ont accompagné la manifestation « Un Jardin en Outre-mer » mais vise seulement à rappeler les principales prises de positions autour de la mémoire des expositions ethnographiques qui ont accompagné la programmation de cette manifestation. Elle met en évidence le fait que la polémique est d'abord partie de Guyane avant de trouver un écho dans l'hexagone.

Dans le cadre de 2011, Année des Outre-mer, le Jardin d'acclimatation a accueilli pendant un mois, du 8 avril au 8 mai 2011, la manifestation « Un Jardin en Outre-mer » composée de plus de 120 spectacles visant à « présenter de manière pédagogique la réalité et la modernité des Outre-mer. » L'ambition de cette manifestation était de faire découvrir « les richesses artistiques, culturelles et environnementales de La réunion, de la Guadeloupe, de la Guyane, de Mayotte, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Wallis et Futuna, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et même des Terres Arctiques et Australes Françaises, autour d'une programmation riche et variée¹³. »

28 février 2011

Jean-Paul FERREIRA, maire d'Awala-Yalimapo, écrit aux présidents du Conseil général et du Conseil régional de Guyane, pour leur demander de pas « cautionner » l'organisation de la manifestation « Un Jardin en Outre-mer » au Jardin d'acclimatation. Cette lettre est adressée également au ministre de la culture et de la communication

Chantal BERTHELOT, députée de la 2^{ème} circonscription de Guyane, écrit à la ministre chargée de l'Outre-mer, au ministre de la Culture et de la Communication et au Commissaire général de 2011 Année des Outre-mer à la suite de la protestation de M. FEIRREIRA pour demander le « retrait de la programmation » au Jardin d'acclimatation.

1^{er} mars 2011

Christiane TAUBIRA, députée de la 1^{ère} circonscription de Guyane, écrit à la ministre chargée de l'Outre-mer pour lui demander de « modifier le lieu » pour la manifestation « Un jardin en Outre-mer » rappelant « l'importance et la nécessité de respecter les symboles. »

4 mars 2011

En réponse à la lettre de Jean-Paul FERREIRA et aux demandes de Chantal BERTHELOT et de Christiane TAUBIRA, des chefs coutumiers et responsables amérindiens défendent le principe de la présence au Jardin d'acclimatation en 2011 pour « Un Jardin en Outre-mer. »

Jean-Aubéric CHARLES, chef coutumier Kali'na de Kourou, **Pierre-Jean JOSEPHE**, du centre amérindien KALAWACHI et **Tiwan COUCHILI**, artiste émerillon rappellent que le 19 juin 1996 a eu lieu « une cérémonie solennelle de libération des âmes » de levée du deuil (*Epekotono*) au Parc floral qui a marqué le pardon pour les exhibitions de 1882 et 1892.

¹³ Extrait du programme officiel de 2011 Année des Outre-mer. Pour le détail des spectacles et des animations organisés dans le cadre de Un jardin en outre-mer, voir le programme complet sur le site www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr : <http://www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr/themes/evenements-pluridisciplinaires/54/un-jardin-en-outre-mer.html>

Mettant en avant la participation « *de nos amis Kanaks* », ils jugent « *indispensable* » la présence au Jardin des « *seules communautés amérindiennes de France* »

6 mars 2011

Daniel MAXIMIN, commissaire général de 2011 Année des Outre-mer estime que la manifestation du Jardin d'acclimatation est une réponse aux « *errements du passé* » : « *Il est temps pour l'Outre-mer de réinvestir ce Jardin, de répondre aux errements du passé en y affirmant la vitalité de cultures dont nous ne pouvons qu'être fiers.* »

14 mars 2011

Le président du Conseil régional de Guyane, **Rodolphe ALEXANDRE**, signe avec les chefs coutumiers Kali'na de Guyane, **Jean-Aubéric CHARLES**, **Jocelyn THERESE** et **Michel THERESE** une **motion commune**.

Ils y soulignent que l'objectif de 2011 Année des Outre-mer est « *d'offrir à la communauté Kali'na, comme aux autres peuples premiers des outre-mers la possibilité de présenter dignement et de partager leur culture* » tout en considérant que « *la République ne doit pas oublier les événements douloureux qui ont entaché les expositions coloniales de l'époque, notamment au Jardin d'acclimatation* », et en rappelant que « *les corps n'ont jamais été restitués aux familles* ».

La motion demande « *un monument et une plaque commémorative au Jardin d'acclimatation* », un monument en Guyane, une journée des peuples autochtones en Guyane et la ratification de la convention 169 de l'OIT par la France.

Nicolas BANCEL, historien et l'un des co-auteurs de l'ouvrage *Zoos Humains* dont une nouvelle édition largement complétée sort à l'occasion de l'exposition « **Exhibitions, l'invention du sauvage** » (musée du quai Branly) publie dans *Le Monde* une tribune intitulée « *Nous n'irons pas au Jardin d'acclimatation* ». Il écrit « *de toute évidence, si, dans ce pays un musée de l'esclavage, de la colonisation ou des mondes ultramarins existait (comme le souhaitait dès 1993 le grand écrivain Edouard Glissant) ce scandale eut pu être évité* » et demande la « *mise en place d'un véritable programme d'exposition et de conférences* » ainsi que la diffusion de films autour de cette histoire.

7 avril 2011

Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer, confie à **Françoise VERGÈS**, présidente du CPMHE, une mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, **en lien avec la ville de Paris et le Jardin d'acclimatation**, chargée de proposer, dans le champ mémoriel, « *des actions de sensibilisation des publics sur cette histoire* » et dans le champ historique des « *axes de recherche* » et « *des formes de restitution* ».

LES PERSONNALITES AUDITIONNEES ET CONSULTEES

Dans le cadre de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales ont été sollicités des représentants des communautés amérindiennes et kanaks, des responsables politiques et des personnalités publiques, des chercheurs, des historiens. Leurs contributions à cette réflexion sur la manière d'inscrire dans l'espace public la mémoire et l'histoire des expositions ethnographiques, et partant, plus largement, celles des Outre-mer et celles de la colonisation dans la longue durée sont présentées dans ce rapport sous la forme de compte-rendu d'auditions et d'entretiens, ou de réponses écrites à un questionnaire.

1. LES PERSONNALITES AUDITIONNEES

Les auditions ont eu lieu au ministère de l'Outre-mer les 29 et 30 juin 2011. Les résumés de leurs auditions sont classés par ordre alphabétique.

- M. Nicolas BANCEL, historien
- Mme Chantal BERTHELOT, députée
- M. Pascal BLANCHARD, historien
- M. Gilles BOETSCH, anthropologue
- Mme Pascale BOISTARD, adjointe au Maire de Paris
- M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint au Maire de Paris
- M. Jean-Aubéric CHARLES, FOAG (rencontré en Guyane)
- M. Doudou DIENE, ONU
- M. Jean-Paul FERREIRA, maire de Awala-Yamapoulo (rencontré en Guyane)
- Mme Catherine HODEIR, historienne,
- M. Marc-Antoine JAMET, président du Jardin d'acclimatation
- M. Emmanuel KASARHEROU, ADCK-Centre Tjibaou, musée du quai Branly
- M. Christian KERT, député des Bouches du Rhône, Assemblée Nationale
- M. Daniel MAXIMIN, commissaire général de 2011 Année des Outre-mer
- M. Claudy SIAR, délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'Outre-mer
- Mme Christiane TAUBIRA, députée
- M. Liliam THURAM, Fondation Thuram contre le racisme

2. LES PERSONNALITES AYANT APPORTE UNE CONTRIBUTION ECRITE

- M. Gérard COLLOMB, anthropologue
- M. Didier DEANINCKX, écrivain
- M. Emmanuel TJIBAOU, ADCK-Centre Tjibaou
- Mme Simone GAMELON, GITPA, anthropologue
- M. Romain GUILLOT, PDG de *Peachy Web*
- M. Martin HIRSCH, président de l'Agence du Service Civique - Contribution de l'Agence du Service Civique

3. LES PERSONNALITES CONSULTEES

- M. René ANDRES, président du collectif Aixois des rapatriés
- M. Sami BENAMARA, direction des Opérations du Jardin d'acclimatation
- M. Dominique BAUDIS, défenseur des droits
- M. Jean-Claude CADENET, délégué général à l'Outre-mer, Ville de Paris
- M. Michel COLARDELLE, directeur des Affaires Culturelles, Guyane
- Mme Martine CORNEDE, directrice ANOM, Archives nationales de l'Outre-mer
- M. Jacques DAHAN, directeur de la Fondation du Camp des Milles
- Mme Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE, conservateur général du patrimoine
- M. Guillaume FONTANIEU, étudiant
- M. Guillaume-Emmanuel QUITMAN, directeur de cabinet du Président du Conseil régional de Guyane
- Mme Agnès MASSON, directeur des services d'Archives de Paris
- Mme Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice
- M. Marc PENA, président de l'Université Paul-Cézanne – Aix-Marseille 3
- M. Thierry SUQUET, secrétaire général du Haut commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

4. LES PERSONNALITES SOLLICITEES N'AYANT PU OU SOUHAITE REPONDRE

- M. Tamatoa BAMBRIDGE, historien
- Mme Yamina BENGUIGUI, adjointe au Maire de Paris
- M. Joël DAUPHINE, historien
- M. Julien DRAY, député, Vice président du Conseil Régional d'Ile de France
- M. Pierre GRENAND, CNRS, Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge
- Mme Dewé GORODEY, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Grand-chef Paul JEWINE, 2^{ème} Vice-président du Sénat coutumier
- M. Adbellatif KECHICHE, cinéaste,
- Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement de Paris
- M. Jean-François HEBERT, président du Conseil scientifique de la Maison d'Histoire de France
- M. Jacques LEGENDRE, député du Nord
- Mme Sandrine LEMAIRE, historienne
- M. Jacques MARTIAL, président de l'Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette
- M. Pap N'DIAYE, historien
- M. Pascal ORY, historien
- Monsieur Elie POIGOUNE, président de la Ligue des Droits de l'Homme en Nouvelle-Calédonie
- M. Ivan RENARD, ancien Sénateur du Nord
- M. Alain RENAUT, philosophe, Paris-IV
- M. Jean-Pierre RIOUX, historien, Conseil scientifique de la maison d'histoire de France
- M. Benjamin STORA, historien
- Mme Marie-Claude TJIBAOU, membre du conseil économique, sociale et environnemental
- M. Patrick WEIL, historien

RESUME DE L'AUDITION DE **Nicolas BANCEL**

historien, université de Lausanne
co-auteur de *Zoos humains : XIX^e et XX^e siècles*,
éditions La Découverte, 2002

L'historien Nicolas BANCEL a centré son intervention sur la nouvelle forme d'écriture du récit national liée à la prise en compte de l'histoire coloniale et à son inscription dans la perspective d'une histoire du monde. Il recommande la mise en place de supports pédagogiques pour raconter l'histoire des expositions ethnographiques et plaide pour la création d'un musée sur la colonisation et le postcolonial.

Il importe d'inscrire l'histoire des exhibitions humaines dans le récit national, mais il importe aussi de comprendre que les spectacles ethniques et les « *zoos humains* » sont un phénomène de nature profondément international. Cette vision amène à revisiter la question des rapports à l'Outre-mer, à la colonisation et à l'altérité. L'histoire de la France doit être inscrite dans l'histoire d'un rapport plus général de l'Occident au monde. Pour bien nous comprendre dans le monde actuel, il faudrait en somme élaborer une cartographie mondiale de « *l'altérisation* » et envisager la construction de l'altérité par l'Occident dans ces effets permanents d'échanges et de transferts. Il faudrait inclure la traite négrière dans cette cartographie tout en distinguant les phénomènes pour éviter les amalgames.

Cette nouvelle histoire de la France s'inscrirait et s'écrit dans l'histoire du monde. L'implication de nombreux pays occidentaux dans la traite négrière et dans la colonisation a conduit à ce monde multiculturel métissé qui est désormais le nôtre à l'ère de la mondialisation ou de l'internationalisation des processus économiques et culturels depuis la traite et la colonisation.

S'agissant de l'inscription de l'histoire des spectacles ethnographiques dans l'espace public, une action symbolique pourrait prendre la forme d'une plaque ou d'un panneau explicatif à l'entrée du Jardin d'acclimatation. Il importe de mettre aussi en avant des événements comme l'exposition « *Exhibitions* » au musée du quai Branly de novembre 2010 à juin 2011 et qui sera accompagnée d'un important colloque.

Les historiens montrent comment ces spectacles ethnographiques ont partie liée avec l'invention des races. C'est l'objet d'un colloque sur l'invention du concept scientifique de race et la mise en scène des corps « racialisés » à partir du cas des « zoos humains », qui se tiendra à Lausanne, en janvier 2012.

L'enjeu, pour une inscription de cette histoire dans l'espace public, est d'articuler les progrès de la recherche avec des actions destinées à un plus grand public, notamment scolaire. Le Jardin d'acclimatation pourrait de ce point de vue remplir une fonction pédagogique à l'intention des enfants, pas seulement par le rappel des spectacles ethnographiques mais à travers une ouverture à la compréhension de notre société et du monde contemporain. Cela pourrait prendre la forme d'une exposition pédagogique montée d'une manière assez légère sur une vingtaine de panneaux avec des conférenciers formés. Il y a beaucoup de matériel scientifique qu'on peut convertir pour le grand public. Pourquoi ne pas concevoir, en partenariat avec le musée du quai Branly ou la ville de Paris, des séries de conférences dans d'autres lieux de la capitale ?

Le « *zoo humain* », c'est la privation de la parole. Ainsi un des grands défis de l'action publique concernant la mémoire des expositions ethnographiques, c'est de redonner la parole. Pourquoi ne pas réaliser aujourd'hui des interviews filmées où seraient interrogés des anciens membres des communautés amérindiennes ou kanaks pour recueillir leurs paroles sur cette histoire ?

L'un des enjeux, c'est aussi de restituer une histoire d'êtres humains, notamment pour les enfants. On pourrait envisager de raconter dans une exposition l'histoire et le parcours de l'arrière-grand-père de Christian Karembou, avec des photographies et des images de l'exposition coloniale de 1931. Pour remettre ce destin singulier dans le contexte historique, nous disposons au demeurant des travaux de Joël Dauphiné.

Il manque également en France un musée couvrant la traite, l'esclavage, la colonisation et les conséquences postcoloniales. Il faudrait concevoir, sur ce thème, un musée moderne, vivant, modulable, libéré de l'organisation didactique à la française, allant dans le sens de la muséographie actuelle, plus stimulante pour éveiller la curiosité du plus grand public.

S'agissant d'une exposition plus pédagogique consacrée aux spectacles ethnographiques il faut prendre garde au risque de dilution car il y a beaucoup de formes différentes d'exhibition. Il convient de retracer les processus de spectacularisation, de « racialisation » et d'ethnocentrisme. Il faudrait également une introduction sur l'esclavage et la colonisation qui furent en quelque sorte les conditions historiques de possibilités des zoos humains. Mais il faudrait aussi sortir d'un cadre strictement national car les spectacles ethnographiques témoignent de l'interpénétration du monde à l'époque de la colonisation.

Enfin, l'un des enjeux, c'est de faire en sorte que ces initiatives ne soient pas que parisiennes et atteignent tous les publics, notamment en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane. Si l'on concevait une exposition itinérante, cela permettrait d'instaurer un véritable dialogue avec le public.

RESUME DE L'AUDITION DE **Chantal BERTHELOT** députée de la 2^e circonscription de Guyane

Chantal BERTHELOT rappelle que le Jardin d'acclimatation de Paris semblait un lieu tout à fait approprié pour organiser une grande manifestation mettant en valeur les Outre-mer. En région Guyane certaines voix se sont élevées pour rappeler l'histoire du lieu. Le maire de la commune d'Awala-Yalimapo et son conseil municipal ont les premiers publiquement protesté contre le choix du Jardin d'acclimatation pour la manifestation « Un jardin en Outre-mer ». Outre la prise en compte des expositions ethnographiques dans l'histoire de France, Chantal BERTHELOT pose la question de l'articulation entre la reconnaissance de la spécificité des amérindiens et l'affirmation de la cohésion guyanaise.

A la suite de la protestation de M. Jean-Paul FERREIRA, maire d'Awala-Yalimapo, le président du Conseil régional a décidé de recevoir les chefs coutumiers d'Awala-Yalimapo et les responsables de la FOAG. C'est ainsi qu'a été finalement acté le principe de la participation au Jardin d'acclimatation. De son côté, le président du Jardin d'acclimatation avait rappelé aux élus de Guyane que l'histoire des expositions ethnographiques était déjà signalée sur le site. Toutefois, dans la motion du 14 mars 2011 signée avec le président du Conseil régional, les chefs Kali'na acceptaient le principe de la participation des Amérindiens à la manifestation « Un Jardin en Outre-mer » à la condition d'une pleine reconnaissance de l'histoire des Amérindiens et des expositions ethnographiques.

Il faut acter cette histoire et cette mémoire en l'inscrivant dans l'histoire de la France tout simplement. Il faut que la France soit pleinement capable de se confronter à son histoire, avec objectivité, pour aborder les moments commémoratifs, sans règlement de compte. A cet égard, il est important que tous les écoliers de France sachent que la Guyane est devenue française à partir de 1604, soit bien avant certains départements de l'hexagone.

Trois principes peuvent guider l'action de l'Etat pour une réconciliation mémorielle :

- 1) d'abord accepter toute notre histoire collective pour pouvoir la partager ;
- 2) ensuite rendre l'histoire plus accessible et plus attractive, en un mot plus vivante en particulier pour les jeunes ;
- 3) enfin s'appuyer sur les lieux de mémoire mais ne pas démultiplier les actions mémorielles afin de donner toute sa force au rituel commémoratif républicain. Le rituel est important, il sert à transmettre et à lier.

Le débat autour du monument à la mémoire des peuples amérindiens en Guyane, pose, d'une part, la question de la composition sociale historique de la Guyane et, d'autre part, celle du rapport de la France à ses peuples autochtones.

La composition de la Guyane est complexe en raison de la diversité de ses populations et du rapport entre trois groupes, les Créoles, les Amérindiens et les Bushinenge. Il en résulte une difficulté particulière notamment pour se réunir derrière des symboles communs, comme le montre la question du choix du drapeau pour identifier la Guyane. Ainsi le Conseil général a décidé d'adopter le drapeau de l'UTG pour la Guyane dans lequel les Amérindiens et les Bushinenge ne se reconnaissent pas. Une grande date, comme par exemple celle l'abolition de l'esclavage, ne parle pas à tous les Guyanais. Les Amérindiens ne célèbrent pas le 10 juin mais en même temps se considèrent comme les premiers à avoir été réduits en esclavage. Quant aux Bushinenge, leur liberté conquise n'est pas liée à l'abolition de 1848...

En Guyane, il faut le rappeler, la question première c'est de savoir comment faire vivre ensemble les différentes communautés.

Depuis près de deux décennies, les Amérindiens ont fait le choix de se tourner vers des organisations internationales où ils acquièrent une reconnaissance qu'ils ne trouvent pas toujours auprès des élus guyanais. Cela n'incite pas en retour les élus de Guyane à prendre en considération les revendications amérindiennes.

Au Brésil et au Surinam, une journée des Amérindiens a été reconnue. C'est le 9 août au Surinam, date de l'ONU. Plus qu'un monument, l'établissement du 9 août comme journée officielle des Amérindiens de France répondrait sans doute plus adéquatement à la demande de reconnaissance alors que les citoyens ignorent parfois jusqu'à l'existence même de populations amérindiennes.

Pour mieux prendre en compte les communautés autochtones, la loi établit en Guyane un Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane auprès de l'Etat¹⁴. Mais il convient de souligner que la revendication politique des Amérindiens est plus forte que celles des Bushinenge.

Les médiations culturelles sont essentielles pour favoriser la cohésion de la Guyane.

Aujourd'hui, en Guyane, si les cultures marronnes et bushinenge sont mieux mises en valeur. La création du parc amazonien donne une meilleure visibilité de la culture amérindienne. Et le projet de **Maison des cultures de Guyane** est très important, même s'il tarde à aboutir. D'ores et déjà les fonds de la Maison des cultures sont numérisés. Restent à déterminer les lieux pour faire vivre ces collections. Il ne faudrait pas tout concentrer à Cayenne.

Au moment du centenaire de l'exposition ethnographique de 1892, une exposition a été réalisée à partir des photographies prises des Kali'na exhibés. En 1992, les Kali'na avaient demandé de récupérer les originaux du fonds Roland Bonaparte, collection nationale inaliénable. Si les descendants des personnes prises en photos ont un droit à l'image, qui leur donne la possibilité d'en interdire la reproduction, ils n'ont aucun droit sur la collection elle-même. Il serait souhaitable d'organiser une forme de restitution et de réappropriation de ces photographies en recueillant, autour de leur reproduction, la parole des Amérindiens.

Un dernier mot sur la situation désastreuse des archives en Guyane. Dans le contrat de plan Etat-Région 2006-2013, il y a un projet pour installer les archives dans de nouveaux locaux. Les archives de Guyane, relevant du Conseil général et de l'Etat, n'ont toujours pas de directeur.

Le plus important est de construire le socle commun guyanais, la reconnaissance des Amérindiens ne devant pas se faire aux dépens de l'affirmation d'une appartenance commune guyanaise. De ce point de vue, l'Etat fait une erreur en encourageant le développement de communes sur une base ethnique ou communautariste.

¹⁴ Voir <http://www.guyane.pref.gouv.fr/conseil-consultatif-des-populations-amerindiennes-et-bushinenge-de-guyane/>

RESUME DE L'AUDITION DE Gilles BOETSCH

anthropologue,
directeur de recherche et président du conseil scientifique
au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
co-auteur de *Zoos humains : XIX^e et XX^e siècles*, éditions La Découverte, 2002

Au cours de son audition, Gilles BOETSCH a souhaité insister sur les moyens de faire avancer la recherche sur la question des expositions ethnographiques, plus largement sur l'histoire coloniale. Il a également mis en avant le lien entre mémoire et histoire.

L'ensemble des lieux de mémoire associés aux exhibitions restent à identifier. Il faudrait conduire une recherche et aboutir à une mise en valeur de ces sites. Il faudrait favoriser des recherches et financer des masters et des thèses sur cette question. Mais les lieux de mémoire importants ne sont pas seulement associés aux exhibitions : ce sont tous les lieux connus ou méconnus marqués par l'histoire coloniale qu'il convient de redécouvrir.

D'abord **il y aurait un travail important d'inventaire des lieux de mémoire liés à l'histoire coloniale à mener.** Cela susciterait des recherches, cela lancerait une action de patrimonialisation extrêmement importante et permettrait de réhabiliter des lieux peu connus. Pour élaborer cet inventaire, les chercheurs peuvent partir de la littérature de voyage, la presse, notamment locale, des articles pour le XIX^e et le XX^e siècle. Pour les périodes antérieures, c'est plus compliqué. L'objectif pourrait être la publication d'un inventaire commenté des lieux de mémoire de la colonisation et de l'esclavage en France. Il faudrait compléter cet inventaire par une signalétique.

Une autre piste pourrait être l'organisation d'un colloque et l'élaboration d'une exposition à Saint-Louis au Sénégal sur le thème du corps en Afrique. Au Sénégal il y a un intérêt marqué pour la mémoire, à l'exemple de Gorée où s'opère une forme reconstruction mémorielle. Saint-Louis est également une ville avec une forte valorisation de la mémoire.

Enfin, il est possible d'écrire cette histoire à partir des images et des objets. La photographie est un témoignage important, mais aussi la peinture où étaient représentés des Africains, des Indiens... Il faudrait faire cette histoire de la peinture en tant que lieu et objet. Il serait intéressant de faire l'histoire de l'objet, ne pas le considérer seulement comme objet artistique, mais de retracer son histoire, qui l'a possédé... qui l'a fait... qui l'a acheté.

Deux enquêtes sont à privilégier : l'une pour **faire l'état des savoirs** et l'autre pour **dresser un état des lieux**. Sur l'état des savoirs et des sources, il faudrait consulter les archives départementales, mobiliser les DRAC, les services du patrimoine, les sociétés savantes locales, les associations... Il serait judicieux de conduire cette enquête région par région, en s'appuyant sur des réseaux universitaires locaux

En terme de méthodologie, la jonction entre des chercheurs et des associations culturelles est utile, ces dernières accomplissant un travail de terrain qu'un chercheur ne peut pas faire.

Concernant le financement, il faudrait écrire à toutes les fondations se faire financer des masters une base de 980€ par mois pour un master 2. S'appuyer sur la création de prix avec le mécénat d'entreprise serait également une piste à explorer.

RESUME DE L'AUDITION DE **Pascale BOISTARD**

adjointe au Maire de Paris
en charge de l'intégration et des étrangers non-communautaires

Pascale BOISTARD rappelle la volonté de la ville de Paris d'inscrire la mémoire des expositions ethnographiques, et plus largement celle de la colonisation, dans l'espace public. Elle insiste sur l'importance de décliner ces actions mémorielles au niveau des quartiers et en lien avec les mairies d'arrondissement.

Depuis plusieurs années, la ville de Paris a engagé une réflexion autour des mémoires.

C'est dans une approche de l'immigration que s'est posée la question « *Comment faire vivre la mémoire ?* » L'exposition « *150 ans d'immigration* » présentée sur la place de l'Hôtel de Ville en février 2010 est un exemple de l'action de la ville sur cette question des mémoires,

L'histoire des exhibitions ethnographiques est méconnue et oubliée, or cette histoire a laissé des blessures que beaucoup ont du mal à évoquer. Il est frappant de constater que **les publics scolaires** ne connaissent pas cette histoire.

Il est important de comprendre l'idéologie qui a permis la mise en place des exhibitions ainsi que le but et décorum de celles-ci. C'est une histoire douloureuse qui s'est déroulée dans un contexte colonial. Se réapproprier la mémoire coloniale est une démarche engagée par la ville, en lien avec l'histoire des quartiers. Ainsi certains arrondissements ont pris des initiatives : en mai 2006, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'exposition coloniale de 1931, la mairie du XII^e arrondissement a proposé un cycle de conférences, des manifestations culturelles et un parcours agrémenté de panneaux dans le bois de Vincennes.

S'agissant de la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, la ville de Paris pourrait s'engager sur deux propositions :

- 1) l'identification et la **signalisation des lieux** dans Paris ;
- 2) l'organisation d'une **exposition grand public** en plein air.

Dans le cadre de l'exposition « *Exhibitions. L'invention du Sauvage* » qui se tient au musée du quai Branly de novembre 2011 à juin 2012, un partenariat a été mis en place avec la mairie de Paris. La Délégation à politique de la ville et à l'intégration de la ville de Paris accroîtra son action pour permettre à des familles de visiter l'exposition.

D'un point de vue méthodologique et pratique, plusieurs principes peuvent accompagner le travail de mémoire autour de l'histoire coloniale :

1. établir le lien entre les lieux ;
2. développer des outils d'information comme des expositions en plein air ;
3. faire un travail avec les publics scolaires et les familles ;
4. travailler avec les élus sur le terrain, dans les arrondissements, et les citoyens, par exemple dans des Conseils de quartier.

Il est important de coordonner ces actions. La ville de Paris est prête à coopérer avec le CPMHE et les historiens.

« *Paris Métropole* » devrait également développer une dimension mémorielle. Si « *Paris Métropole* » est un regroupement de communes afin de conduire une réflexion d'ensemble autour des problématiques de transport, de logement, mais c'est également un porteur de projets culturels.

La ville de Paris peut contribuer à valoriser cette mémoire. Elle a un lieu emblématique, l'Hôtel de Ville. Elle dispose d'un réseau de bibliothèques municipales et de musées qui peuvent servir de relais. La mairie peut également être partenaire pour certains projets : la mémoire coloniale a été valorisée récemment au moyen du pré-achat d'un coffret sur l'histoire de l'immigration destiné à une partie des bibliothèques de la ville de Paris.

Enfin, la ville de Paris pourrait être favorable à une demande adressée à la RATP pour sensibiliser le public à la mémoire des expositions ethnographiques dans la station de métro « Les Sablons ».

RESUME DE L'AUDITION DE **Hamou BOUAKKAZ**

adjoint au maire de Paris
chargé de la démocratie locale et de la vie associative

Hamou BOUAKKAZ insiste sur la crise du modèle universaliste républicain français qui ne parvient plus à intégrer toutes les composantes de la société. Il convient de reconnaître d'abord la pluralité des mémoires et prendre en compte le passé colonial. Il rappelle l'action de la ville de Paris pour cette reconnaissance et souligne qu'il faut s'appuyer sur la démocratie locale. Il considère que des figures historiques de l'Outre-mer devraient davantage être mises à l'honneur dans la capitale.

La France doit réinventer son modèle universel car il ne fonctionne plus. Pour refaire société la France doit accepter de se réapproprier son passé colonial et reconnaître la pluralité des mémoires.

La France se croit universelle, une et indivisible mais dans les faits, elle se révèle être un pays extrêmement communautarisé et segmenté dans lequel les minorités s'ignorent les unes les autres. Il faut lutter contre un *Alzheimer* collectif qui touche toutes les minorités à commencer par la majorité des minorités : les femmes.

Le passé colonial doit être pris en compte. Il est très important que l'Etat, les programmes de l'Education nationale, de l'université assument et expliquent aux citoyens ce qu'a été l'exposition coloniale de 1931, et plus encore ce qu'a été la colonisation, ce qui s'est passé, par exemple à Madagascar... Ce serait la grandeur de la France, mais ce ne doit être la première marche d'un escalier qui doit conduire jusqu'aux actions de la France d'aujourd'hui.

Il est temps de donner des signes tangibles de reconnaissance à toutes les mémoires. Il faut partir de là avec une certaine humilité car c'est un travail au long court. Pour voir large et grand il faut partir de petits gestes, mais constants. Par exemple, parmi ces petits gestes, qui rappellent cette longue histoire de la France Outre-mer et son legs dans le Paris d'aujourd'hui, la ville a contribué à l'écriture et à la diffusion de petits livres comme *le Paris noir*, *le Paris arabe*...

S'agissant de la visibilité des cultures ultramarines, la ville a revitalisé le carnaval. Il convient de donner davantage de noms ultramarins à des bâtiments emblématiques de la ville, à des collèges, à des bâtiments culturels, bref inscrire cette culture dans les noms communs de Paris.

Paris a déjà une rue portant le nom du chevalier de Saint-Georges, un collège Aimé Césaire... Pourquoi pas, à présent, une rue Frantz Fanon à Paris ? Fanon a déconstruit la colonisation et sa pensée est encore une source pour le présent. Par rapport aux *zoos humains*, il s'agit en somme de retourner le stigmatisé : celui qu'on mettait en cage devient la vitrine de la France. Sa culture, ses signes de révoltes contre l'oppression deviennent une partie intégrante de la culture parisienne. La réconciliation commence par là.

D'un point de vue pratique, comment procéder pour réconcilier autour de mémoires fragmentées? La proposition de la ville est de partir du terrain, des habitants, des citoyens. Il faut mobiliser les conseils de quartiers, le conseil de la jeunesse, le conseil de la vie étudiante, instances de médiation et de démocratie locale. Cette histoire est mal connue, il faut faire travailler les enfants sur ce sujet. Partir sur un passé douloureux, vers un avenir rassemblé.

A Paris tout est compliqué, il y a les mairies d'arrondissement, les conseils d'arrondissement, et la démocratie locale procède comme les aveugles: elle avance en tâtonnant. Il y a des expérimentations autour d'un système de circulation de livres, autour de fêtes de quartier, autour de correspondants-mémoire qu'on a mis en place, pour faire connaître l'histoire des Outre-mer.

Les **outils de la démocratie locale** pour faire connaître cette histoire vont monter en puissance. La ville met en place en 2012 une *université populaire de la citoyenneté* pour faire en sorte que les citoyens contribuent plus et mieux à l'élaboration de la décision publique. Dès l'année prochaine il y aura un cycle de conférences autour du thème *cultures partagées, mémoires réconciliées*. Car sans les citoyens, tout ce travail de mémoire restera une affaire d'initiés ; ce sont les citoyens qui détiennent les clés pour réinventer notre modèle.

RESUME DE L'AUDITION DE **Jean-Aubéric CHARLES**

chef Kali'na de l'aire de Kourou
coordinateur de la Fédération
des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG)

Jean-Aubéric CHARLES s'est prononcé pour la participation au Jardin d'acclimatation et a signé le 14 mars 2011 une motion avec le président du Conseil régional de Guyane. Il estime que le vrai motif de la protestation provient de la condition des Amérindiens en Guyane, qui sont relégués. Il déplore la destruction des modes de vie, des langues et des savoirs amérindiens et réclame une reconnaissance historique, sociale, culturelle et politique.

S'agissant des **Kali'na exhibés et morts en France en 1892**, leur histoire et celle des autres groupes mise en scène au Jardin d'acclimatation et ailleurs, doit être connue de tous, en Guyane bien sûr, mais en France aussi. Cet événement a fait l'objet en 1996, lors d'une grande réunion des peuples amérindiens à Paris, d'une cérémonie d'*epekotono* pour le repos de l'âme des ancêtres et la levée du deuil au Parc floral, en présence de chefs traditionnels et de chamans. Pour cette raison, nous étions contre le boycott du Jardin d'acclimatation en 2011.

Mais l'essentiel est ailleurs : **l'apport des autochtones n'est pas suffisamment mis en valeur dans la société et l'histoire de la Guyane**. A l'école, rien n'est enseigné sur les premiers habitants, il n'y a pas une brochure éducative sur les Amérindiens. De même il n'existe à ce jour ni musée, ni monument célébrant les Amérindiens. D'où l'importance de réinscrire cette histoire par l'érection d'un monument commémoratif en Guyane, un lieu ouvert au recueillement de délégations. Dans l'hexagone aussi l'installation d'un monument serait souhaitable.

En outre persiste une forme de **discrimination** : les premiers occupants sont ceux qui ont le moins de droits concernant l'éducation, l'emploi et l'administration. A cela s'ajoute l'agression permanente dans les médias notamment, les caricatures sur les Amérindiens. La France ne reconnaît pas les différentes tribus amérindiennes de Guyane en tant que peuples autochtones. En 2007, la France a signé la déclaration de l'ONU sur les Droits des peuples autochtones, mais à la différence de la convention 169 de l'OIT, elle est déclarative et sans force de coercition.

Minoritaires dans la vie publique, nous, Amérindiens de Guyane, sommes exclus de fait de la vie politique. Il n'y a pas dans nos villages de formation à la citoyenneté et nous sommes dépossédés de nos terres, de nos ressources tandis que les multinationales y ont accès.

Il n'y a guère de moyen de transmettre ou de pérenniser nos savoirs traditionnels. C'est le cas même de nos langues. Considérons le cas du *Lokono* : seuls les anciens maîtrisent la langue dont l'usage et la connaissance se perd parmi les jeunes. Or il n'y a pas d'action véritable pour favoriser la transmission de notre langue au niveau scolaire, pas plus d'ailleurs que nos traditions et modes de vie. Jusque dans les années 1970, les pouvoirs publics ont favorisé une acculturation forcée et la désocialisation des jeunes générations en les plaçant dans des internats.

La défense des langues amérindiennes est essentielle. Nous souhaitons une pleine reconnaissance et une généralisation du bilinguisme préservant l'enseignement de la langue traditionnelle dans les écoles. Par-delà, il est essentiel de comprendre que notre culture, notre patrimoine sont essentiellement oraux. C'est le cas notamment pour nos savoirs médicaux. Ces savoirs

sont menacés de pillage, aussi sommes-nous opposés à la collecte des patrimoines et savoirs traditionnels, notamment médicaux, par des organisations non amérindiennes.

Il convient aussi d'avoir à l'esprit que notre notion de la réussite à l'école n'est pas la même que celle qui a cours dans les mentalités françaises. La conception de la réussite des amérindiens est moins individualiste et plus collective.

L'organisation sociale traditionnelle amérindienne est mise sous tension. Il y a un conflit entre deux sources de légitimité, l'autorité coutumière et l'autorité électorale. La reconnaissance des droits collectifs est essentielle pour les Amérindiens dans une société qui repose sur les droits de l'individu. Les différentes assemblées de chefs se sont structurées en association (la FOAG) pour soutenir les autorités coutumières. L'Etat pour sa part verse une indemnité de 30% du SMIC aux chefs coutumiers. En fin de compte, le paradoxe, c'est que la République nous oublie moins que les élus de Guyane...

Les Amérindiens ne se sentent pas suffisamment écoutés malgré les efforts du nouveau président du Conseil régional, Rodolphe ALEXANDRE, et son équipe pour mieux prendre en compte leurs demandes. Les Amérindiens de Guyane souhaitent une meilleure reconnaissance institutionnelle. Là encore, il faut rappeler la différence entre la société européenne qui est très individualiste, et les communautés amérindiennes dans lesquelles toutes les décisions sont collectives.

En matière foncière, par exemple, les Amérindiens souhaitent vivre en communauté et maîtriser les terres de manière collective Les communautés amérindiennes ont été déplacées sur le territoire. En faisant le choix de vivre dans un village, les Amérindiens défendent leur mode de vie collectif. Mais celui-ci est remis en cause, notamment en raison de la pénétration de pratiques comme l'accès individuel à la propriété. Les conséquences sociales de ce démantèlement de la communauté sont tragiques : alcoolisme, drogue, délinquance et suicide. Et, bien sûr, l'un des problèmes majeurs, c'est l'exploitation aurifère illégale.

En conclusion, les préconisations des communautés amérindiennes pour la Guyane sont :

- une meilleure reconnaissance institutionnelle des autorités coutumières et pas seulement dans le cadre associatif ;
- un soutien technique et institutionnel pour la valorisation des savoirs traditionnels et des patrimoines culturels, notamment la langue ;
- une représentation au sein du Conseil économique, social et environnemental ;
- l'érection d'un monument aux peuples amérindiens ;
- l'instauration d'une journée de valorisation des cultures autochtones.

RESUME DE L'AUDITION DE **Jean-Paul FERREIRA** maire d'Awala-Yalimapo

Le maire d'Awala-Yalimapo, en Guyane, est le premier à avoir publiquement protesté contre l'organisation de la manifestation « Un jardin en Outre-mer » au Jardin d'acclimatation par une lettre adressée au ministre de la Culture et de la communication le 1^{er} mars 2011. Il estime que la mémoire de l'exhibition de 1892 n'est pas apaisée et insiste sur le malaise des Amérindiens dans la société guyanaise contemporaine. Il plaide pour la recherche d'un compromis dans le mode de vie amérindien entre la tradition et la modernité.

Les exhibitions des Kali'na en France demeurent présentes dans la mémoire collective amérindienne. Il existe encore des témoins vivants de cette histoire : les enfants et les petits enfants de ceux qui furent exhibés, souvent très jeunes.

A Awala-Yalimapo et en Guyane il s'agit d'une question sensible. En 1992 dans le cadre de la commémoration des 500 ans de la colonisation une exposition avait été montée en collaboration avec Gérard COLLOMB. Mais en 2011, nous avons déploré l'absence de travail antérieur, comme un nouvel oubli. C'est la raison du refus de participer à l'opération « *Un jardin en Outre-mer* ».

La question qui se pose est celle du lien. Il faudrait contextualiser l'histoire des exhibitions et faire un lien entre le passé et le présent, entre les générations, sans s'enfermer dans une mémoire victimaire. Comment pourrait-on, à partir de cette exposition, travailler sur des supports accessibles aux jeunes ?

Pour sortir de cette situation, **deux propositions** :

- d'abord, **installer un monument dédié à la résistance amérindienne** sur le site d'Awala-Yalimapo en englobant d'autres communautés de Guyane. La question de la résistance demeure un motif politique qui a des enjeux contemporains pour permettre la coexistence ;
- ensuite et surtout, **inscrire un devoir de mémoire** qui ne soit pas rétrograde ou tourné vers le passé. Il est capital de donner la priorité à la jeunesse.

Aujourd'hui, dans les communautés et les villages amérindiens, des problèmes d'autorité et de cohésion se posent. Les jeunes veulent passer à un autre système. Pour les sensibiliser, il faudrait élaborer des outils pédagogiques rappelant l'histoire des communautés amérindiennes.

Quelle peut être la place des chefferies et leur rôle dans la ville ? On constate une désintégration progressive des structures sociales traditionnelles et une tension entre les fonctions politiques électives et les autorités traditionnelles des chefs. Il faudrait redonner aux chefs leur rôle tout en allant vers une structure administrative développée pour répondre aux défis actuels (drogue, alcoolisme, niveau de scolarisation différents...).

RESUME DE L'AUDITION DE **Catherine HODEIR**

historienne (IEP Paris)
maître de conférence (Sciences- Po Paris)

*Auteur de L'Exposition Coloniale, Paris 1931, Paris-Bruxelles, Éditions Complexe (1991)
Catherine HODEIR oriente dès 1977 ses recherches sur les expositions coloniales, et en particulier celle de 1931. Dans son intervention devant la mission, elle rappelle comment la prise en compte de la question des exhibitions ethnographiques a été récemment renouvelée par les historiens et elle souligne la nécessité de replacer ces phénomènes dans le contexte de l'histoire coloniale. Elle invite à sortir d'une vision simplificatrice, à partir de l'étude du cas des Kanaks à Paris en 1931, et met en avant la complexité des facteurs intervenant dans la construction de l'image de l'autre et du colonisé. Enfin, elle détaille ses préconisations en insistant sur la valorisation des archives, sur la recherche et sur les médiations envers les publics, notamment au Jardin d'acclimatation, et demande une enquête sur le sort des Kali'na morts en 1892.*

Les exhibitions humaines sont devenues un objet historique en France à partir de 2001.

C'est à cette date qu'une équipe d'historiens autour de Pascal BLANCHARD utilise l'expression « *zoo humain* » qui n'était pas usitée au moment des faits. Cette expression ne repose sur aucun document d'archive. Elle exprime le ressenti actuel, au début du XXI^e siècle, à la vue des images ou des photographies représentant ces expositions mettant en scène des groupes humains de manière exotique. Quoi qu'il en soit, force est de constater que depuis dix ans un travail historique remarquable a été réalisé, les recherches conduites dans différents domaines et dans tous les pays ont permis de monter l'exposition *Exhibitions. L'invention du Sauvage* que le musée du quai Branly accueille de novembre 2011 à juin 2012.

Pour en revenir aux exhibitions humaines en France, elles s'inscrivent dans une situation coloniale complexe. Le défi, c'est d'inscrire cette histoire dans l'espace public en restituant cette complexité. Il ne faut pas se fier à l'image sortie de son contexte. Lorsqu'on voit en 1889 ou en 1900 des bijoutiers ou des orfèvres sénégalais en train de travailler, ils sont effectivement derrière une barrière sur laquelle des visiteurs se penchent, mais c'est la situation de n'importe quel exposant.

Dans le détail, l'histoire de ces exhibitions reste à écrire, notamment en ce qui de leur organisation matérielle. Ces exhibitions, comme les expositions elles-mêmes, mettent en scène. L'exposition coloniale de 1931 avait ainsi pour objectif de célébrer la grandeur de la France et de son Empire, montrant au million de spectateurs qui l'ont visitée la grande diversité de cet empire et ces populations.

Mais d'où venaient ces prétendus indigènes? Il apparaît certain que nombre d'entre eux furent recrutés sur place car ils vivaient tout près du site de l'exposition coloniale. Très peu sont sans doute venus d'Outre-mer pour des raisons avant tout budgétaires. Il serait intéressant de savoir d'où venaient les exhibés, quels étaient leur condition sociale, leur mode de vie... . Il faudrait lier cette étude à l'histoire de l'immigration.

Les témoignages sont parcellaires, il est extrêmement difficile d'avoir l'expérience vécue des personnes elles-mêmes exhibées. Quant aux exhibés venus en France, ils en profitaient pour découvrir la vie parisienne, s'acheter des vêtements, des costumes, des robes, des chaussures à talons afin de sortir le soir et d'aller en ville à Paris...

Pour en revenir à l'exhibition des Kanaks « *cannibales* » au Jardin zoologique d'acclimatation en 1931, il faut rappeler que cette exhibition n'a pas eu lieu sur le site même de l'exposition universelle, à Vincennes. C'était un spectacle commercial monté, en marge, par des entrepreneurs privés qui avaient recruté des figurants en Nouvelle-Calédonie, prétendument pour montrer leur culture à l'exposition coloniale. Mais les Kanaks ne se laissèrent pas faire. Il faut aussi souligner les actions menées autour d'eux. Au Jardin d'acclimatation, les Kanaks s'appuyèrent sur le soutien des Néo-Calédoniens, autrement dit, des colons de Paris. Le journaliste d'extrême droite Alin LAUBREAUX, né en Nouvelle Calédonie, publia un article dénonçant la mise en scène dégradante des Kanaks. Le pasteur LEENHARDT prit la tête d'un groupe de pression pour exiger le respect du contrat qui avait été pris oralement pour faire venir les Kanaks à Paris: ils étaient censés être présents à l'exposition universelle elle-même.

Il importe de restituer tout ce contexte afin de sortir d'une vision victimaire des exhibés.

L'un des débats historiographiques autour de ces exhibitions porte sur leur rôle dans la fabrication des stéréotypes sur les « *autres* », l'argument étant que les exhibitions coloniales constitueraient le moment central de la construction de l'altérité en Occident. Toutefois cette construction de l'altérité s'est faite aussi par la lecture, par la bande dessinée et par l'imaginaire. L'exposition universelle ou coloniale, c'est un peu la télévision de l'époque. Elle amplifie le stéréotype davantage qu'elle ne le crée. De plus, une exposition universelle ou coloniale est la résultante de plusieurs logiques. Il y a d'un côté, la logique politique idéologique, la mise en scène de la grandeur des réalisations nationales, des progrès de la science ou de la supériorité de la civilisation occidentale, et d'un autre côté, la dimension commerciale. L'exposition coloniale de 1931 a attiré plusieurs millions de visiteurs.

En ce qui concerne l'inscription de cette histoire dans l'espace public, le premier défi est celui des archives. Il reste en effet beaucoup à faire les concernant. Le volume des archives de l'exposition coloniale de 1931, conservées à Aix-en-Provence est considérable, et leur classement en cours, n'est pas achevé. L'observation vaut pour toutes les archives disponibles en Outre-mer sur le sujet, en particulier en Guyane.

Afin de **faire le point sur la connaissance de cette histoire dans sa complexité**, il serait opportun d'organiser un **colloque** associant l'ensemble des disciplines, des historiens, des anthropologues, des biologistes autour de la manière de montrer les groupes humains, mais également les plantes, les animaux, les objets dans la perspective coloniale et une région, tel que le fit le Jardin d'acclimatation. Comme on montrait les animaux, on montrait les plantes au XIX^e siècle, c'était bien dans une logique coloniale, et non en dehors de tout contexte, avec la participation de l'ensemble des disciplines qui pourrait être appelées à l'étude de cette « région ».

Pour une meilleure restitution publique de la recherche, il faudrait créer un réseau de publications ou de travaux de recherches, en lien avec la Maison de l'histoire de France, la CNHI, le musée du quai Branly, le Muséum d'histoire naturelle et le CPMHE. Ce réseau pourrait être un portail internet ouvert à l'international et accessible facilement pour des chercheurs, des étudiants et le grand public.

Sur le site du Jardin d'acclimatation, plutôt qu'une plaque, il serait plus judicieux d'imaginer un lieu, **un kiosque** par exemple, où le visiteur pourrait trouver des informations sur des supports électroniques et suivre un parcours avec des contenus téléchargeables sur des téléphones intelligents ou des tablettes. Une signalétique pourrait être mise en place et étendue à d'autres sites, et notamment à l'ensemble de Paris.

Les équipes du Jardin d'acclimatation aurait à concevoir les médiations destinées au jeune public. La documentation disponible en ligne sur le site du Jardin d'acclimatation devrait être augmentée et surtout traduite au moins en anglais. Pour toucher le grand public, il faut aussi viser la production audiovisuelle. Il conviendrait de concevoir une série de programmes courts qui démontrerait les idées reçues, un peu comme l'émission sur l'art *d'Art d'Art*. France Ô pourrait la piloter et la diffuser.

Se pose, enfin, la question du sort des dépouilles des personnes décédées pendant les exhibitions, notamment au Jardin d'acclimatation. Il y aurait des tombes sur le site de l'ancien bowling à l'emplacement où la fondation Arnaud est en cours de construction. Cela relève de l'archéologie préventive.

En ce qui concerne les Kali'na morts en 1892, si leur trace peut être suivi à l'hôpital Beaujon, elle se perd ensuite. Que sont-ils devenus ? La Préfecture de police a-t-elle récupéré les corps ? Ces corps ont-ils été disséqués ou conservés au Muséum d'histoire naturelle ? Nous ne le savons pas.

Cela amène à un autre aspect de ces exhibitions, celui du traitement des personnes décédées. En arrière plan, est posée toute la question des restes humains liés à l'histoire coloniale, et notamment de leur présence dans les collections patrimoniales, face aux demandes de restitution. La tête du grand chef kanak ATAÏ, décapité en 1878, qui vient d'être identifiée, devrait, par exemple, faire l'objet d'une restitution officielle.

RESUME DE L'AUDITION DE **Romain GUILLOT**

président & co-fondateur de la société PeachyWeb

Romain GUILLOT dirige une jeune société dans le secteur du numérique, Peachy Web. Il a été auditionné pour porter un regard sur les moyens de signaler dans l'espace public des lieux de mémoires de manière dématérialisée et d'utiliser les possibilités offertes par les smartphone pour découvrir l'histoire des expositions ethnographiques et coloniales.

Cette présentation apporte une réponse à la mission sur les exhibitions ethnographiques coloniales en France, étude demandée par Françoise Vergès, présidente du CPMHE.

Projet d'application pour téléphone intelligent.

SOLUTION PRÉSENTÉE

La solution proposée répond aux besoins exprimés dans la lettre de mission de Mme Penchard à Mme Vergès. Cette proposition pourra être mise en place lors des expositions (Jardin d'acclimatation, Jardin des plantes, musée du quai Branly) et par la suite être étendu plus largement pour l'accès à des informations sur des lieux de mémoire liés à l'histoire coloniale sur tout le territoire.

MOTS CLÉS

- application smartphone (mobile)
- innovation
- réalité augmentée
- facteur de différenciation
- interactivité
- accessibilité en tout lieu
- pédagogique
- géo-localisation (système qui permet d'être localisé géographiquement par le biais de son téléphone mobile afin de recevoir des informations propres à l'endroit où l'on se trouve.)

ÉTAT DES LIEUX

L'objectif est la création d'une application mobile à destination du public. L'utilisation de la technologie de la réalité augmentée rend plus interactif et incitatif cette application. La réalité augmentée rend possible la superposition d'un modèle virtuel 2D ou 3D à la perception que nous avons naturellement de la réalité et ceci en temps réel. Ce système peut aussi bien s'appliquer à la perception visuelle (superposition d'image virtuelle aux images réelles) qu'aux perceptions tactiles ou auditives.

Avec une application de ce type, l'installation de plaques commémoratives n'est pas obligatoire car l'utilisation couplée des technologies de la réalité avancée et de géo-localisation, permet de retrouver les lieux de mémoire de manière extrêmement précise, directement à partir de l'application.

Nous pouvons cependant prévoir l'installation de panneaux avec une signalétique forte afin de susciter l'intérêt et la curiosité du grand public. Ces tableaux signaleraient la disponibilité d'informations supplémentaires pour support *smartphone* ainsi que les consignes permettant d'y avoir accès. Sur ces panneaux nous pourrions retrouver les indications suivantes:

- un numéro attribué à chaque lieu est inscrit sur le panneau afin de permettre une identification plus rapide ;
- thème ou titre du lieu ;
- une couleur, qui dans la logique de la charte graphique et de la signalétique permettra de différencier le contenu du lieu en question ;
- QrCode pour télécharger l'application (le code QR ou *QR Code* en anglais, est un code-barres en deux dimensions constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc. Le nom QR est l'acronyme de l'anglais Quick Response, car son contenu de donnée peut être décodé rapidement.).

RECOMMANDATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

Sur le même principe que dans l'espace public, cette application peut être utilisée au sein d'un lieu déterminé comme par exemple, le Jardin d'acclimatation dans lequel un parcours pourrait être défini avec une explication auditive, écrite ou encore interactive à chaque étape : l'utilisation de la réalité augmentée couplé à la géo-localisation permet de suivre un tracé grâce à l'application, sans avoir à ajouter de repères visuels matériels.

Une application pour tablette tactile peut aussi être envisagée pour une exposition. L'installation de tablettes, par exemple incrustées dans les murs, permettrait d'avoir une approche différente de l'exposition, l'interactivité avec le visiteur serait ainsi créée. Celle-ci suscite intérêt et curiosité, particulièrement auprès des publics jeunes qui ont tendance à délaisser les grands panneaux ou les dépliants explicatifs. Des jeux autour d'un thème peuvent être créés, comme des chasses aux trésors, parcours d'énigmes, jeux interactifs et tactiles...

RECOMMANDATIONS DANS LES EXPOSITIONS

- audio-guide
- vidéo
- images commentées
- ballades balisées avec itinéraires pour découvrir des lieux historiques
- multi-langues
- réalité augmentée
- géo-localisation
- galerie photos
- contenu texte mais attention, difficulté de lecture sur un mobile
- carte des lieux de mémoire géo-localisée (possibilité de lire le contenu de n'importe où)
- jeux interactifs

FONCTION DE L'APPLICATION

L'association d'une application SmartPhone à un site web, pour ce genre de contenu historique menant à des recherches et des sources plus approfondies, peut être une solution intéressante. Le site internet associé pourrait enrichir le contenu déjà existant sur l'application en proposant des dossiers plus complets, des liens vers d'autres sites traitant du même sujet de façon plus précise, etc. Il pourrait être intéressant de profiter du site Portail pour faire l'objet de cette association.

ASSOCIATION

Parmi toutes les actions mises en place pour répondre à la mise en valeur des exhibitions ethnographiques coloniales en France, l'application SmartPhone représente une solution innovante et interactive, ce grâce aux nouvelles technologies apportées par les téléphones mobiles d'aujourd'hui.

Loin d'être un simple outil supplémentaire, le SmartPhone permet une immersion ludique, interactive et en temps réel. Il apporte également des dimensions non accessibles aux visiteurs: admirer un édifice reconstruit artificiellement en réalité augmentée, voir "vivre" des personnages virtuels de l'époque dans l'espace réel visé par le SmartPhone, etc.

CONCLUSION

- Metro Paris
- AroundMe
- Plans (par défaut)
- Nomao
- Layar
- Facebook (avec l'outil " Lieux ")
- Lien vers une video montrant les capacités de la réalité augmentée:
<http://youtu.be/pm6jExcWr9s>



• **Romain Guillot** *Président & co-fondateur*

Tél : 06 63 52 23 41

Email : rguillot@peachyweb.com

www.peachyweb.com

RESUME DE L'AUDITION DE **Marc-Antoine JAMET** président du Jardin d'acclimatation, Paris

Marc-Antoine JAMET souligne que le Jardin d'acclimatation, qui accueille au long de l'année un public jeune et scolaire, s'est engagé depuis une dizaine d'année dans des manifestations mettant à l'honneur une culture ou une civilisation. Dans le même temps, le Jardin d'acclimatation s'efforce de se réapproprier son histoire qui reflète celle de la France depuis le milieu du XIXe siècle. Les exhibitions ethnographiques font partie de cette histoire. Le Jardin d'acclimatation est disposé à prendre sa part dans le devoir de mémoire sur les exhibitions ethnographiques, mais cette histoire doit être inscrite dans celle de l'expansion coloniale de la France qui doit faire l'objet d'un travail de mémoire.

Le Jardin d'acclimatation de Paris a accueilli du 9 avril au 8 mai 2011 une manifestation intitulée « Un Jardin en Outre-mer » avec 3 spectacles par jour, 120 représentations, une quarantaine de stands programmée dans le cadre de « 2011, Année des Outre-mer »¹⁵. Cette manifestation a été un succès. Elle s'inscrit dans la continuité de ces grandes opérations mises en place chaque année depuis huit ans pour faire découvrir au public habituel du Jardin d'acclimatation une culture, et pour attirer de nouveaux publics. En règle générale le Jardin accueille à cette occasion près de 300 000 personnes sur un mois.

Pour accompagner la réflexion de votre mission sur la mémoire des exhibitions ethnographiques, **le premier point à rappeler c'est que les exhibitions ethnographiques ne se réduisent pas au Jardin d'acclimatation et que le Jardin d'acclimatation ne se résume pas aux exhibitions ethnographiques.**

Dès lors il serait plus intéressant et opportun pour la France d'aujourd'hui de **s'interroger sur le fait colonial en tant que tel**, sur l'expansion coloniale, les expositions coloniales, la politique coloniale dans son ensemble et sous cet angle le Jardin d'acclimatation n'est pas le point d'observation le plus approprié.

En fait, le Jardin d'acclimatation est depuis son ouverture en 1860 un témoin de l'histoire de France, avec ses heures glorieuses mais aussi sa part d'ombre, de la répression de la Commune à la mise en œuvre des lois antijuives du régime de Vichy, en passant par les exhibitions ethnographiques...

La deuxième remarque porte sur l'inscription de la mémoire des exhibitions ethnographiques dans l'espace public. La multiplication des plaques, des stèles, des monuments n'est pas le meilleur moyen pour garantir la pérennité de la mémoire et la connaissance de l'histoire. Toutefois s'il devait y avoir un lieu pour la mémoire des exhibitions et expositions coloniales dans Paris, il y aurait deux lieux plus adéquats : le site du quai Branly ou celui de la Tour Eiffel. Le Jardin d'acclimatation n'est pas le meilleur emplacement pour un mémorial dans la mesure où il s'adresse à une population enfantine et scolaire. Un tel lieu de mémoire collective doit s'adresser à tous.

La troisième observation porte sur la manière de mieux inscrire la mémoire et l'histoire des exhibitions ethnographiques au Jardin d'acclimatation, et plus largement de mieux faire connaître l'histoire du Jardin.

¹⁵ http://www.jardindacclimatation.fr/uploads/document/1_1311251763_programme_V8.pdf

Le Jardin d'acclimatation a décidé de développer les informations sur son histoire, avec la mise en place d'un parcours lancé il y a trois ans. Des panneaux retracent l'histoire du Jardin à l'entrée. Tous ces éléments et d'autres articles, y compris celui de Pascal BLANCHARD, sont disponibles sur le site internet¹⁶. L'historien Cyril BUFFET a rédigé les deux panneaux concernant les exhibitions bien avant la polémique. Sans doute conviendrait-il de les développer. Sur le site internet du Jardin d'acclimatation est disponible un article de Philippe DAVID sur les exhibitions ethnographiques de 1877 à 1931 et un article de Catherine HODEIR sur l'exhibition des kanaks en 1931.

Toutefois, de nos jours, pour un travail de mémoire, il faut utiliser les mémoires vivantes, les mémoires actuelles. Des émissions à la télévision et des modules sur internet sont plus en lien à notre époque que la simple notion de plaque. La notion de plaque est une vision passive de la mémoire, on regarde, on s'apitoie, on partage ou on critique, mais on ne réfléchit pas. Le Jardin d'acclimatation est disposé à prendre sa part dans ce travail de mémoire vivant.

Le Jardin pourrait être accueillir la préfiguration d'une exposition proposant un parcours historique sur cette longue histoire coloniale, du XVI^e siècle à nos jours, mettant en regard les différents points de vue, la curiosité, la prétention scientifique, le point de vue des populations extra-européennes... .

Le Jardin d'acclimatation renaît chaque année au 15 mars. Entre le 8 mai et le 1^{er} juillet, le Jardin pourrait accueillir cette exposition dans le cadre du « *Musée en herbe* ». Par la suite, un tel parcours historique et pédagogique pourrait être installé de manière pérenne le long de la Seine, par exemple à la hauteur du musée du quai Branly.

Néanmoins à ce stade, se pose le problème de sa réalisation et de son financement. Quelques précisions s'imposent sur **le statut du Jardin d'acclimatation de Paris**. Le Jardin d'acclimatation est un parc de la ville de Paris confié en délégation de service public à une société, la Société du Jardin d'acclimatation, qui est aujourd'hui une filiale de LVMH.

Le fonctionnement du Jardin est entièrement financé par ses propres recettes. De fait, le Jardin, qui compte une cinquantaine de salariés, n'a ni les moyens financiers, ni les forces humaines pour concevoir une exposition historique de grande envergure. Il peut soutenir un tel projet en mettant à disposition ses infrastructures pour en assurer l'accueil, l'hébergement, la sécurité et le gardiennage. Mais pour son financement, il est impossible de préciser à quel titre LVMH pourrait y participer. Le Conseil régional d'Ile de France, également partenaire du Jardin d'acclimatation, pourrait contribuer à ce projet.

Pour terminer, **un mot sur les archives du Jardin d'acclimatation de Paris**. Le Jardin n'a pas d'archives propres relatives à son passé. En fait les archives relatives à l'histoire du Jardin d'acclimatation relève du service des Archives de la ville de Paris. La disparité des fonds tient pour partie à l'absence e continuité dans la gestion du jardin, de la famille GEOFFROY SAINT HILAIRE à BOUSSAC jusqu'à l'actuelle Société du Jardin d'acclimatation. Quant aux quelques documents historiques qui resteraient dans les locaux du Jardin d'acclimatation, il conviendrait de les inventorier et de les classer. Le jardin est prêt à prendre en charge la rétribution de la personne qui sera chargée de cet inventaire et de ce classement.

¹⁶ <http://www.jardindacclimatation.fr/histoire>

RESUME DE L'AUDITION DE **Emmanuel KASARHEROU** directeur de l'ADCK-Centre Tjibaou, Nouméa

Emmanuel KASARHEROU estime que la mémoire des Kanaks à l'égard de l'exhibition de 1931 reste ambivalente. Le peu de réaction lors de la polémique autour de la manifestation au Jardin d'acclimatation ne doit pas conduire à minimiser leurs blessures et notamment la demande de restitution de la tête du chef ATAÏ.

Ce qui paraissait choquant dans la manifestation « *Un Jardin en Outre-mer* » organisé au Jardin d'acclimatation, c'est le sentiment que ce lieu qui fut celui de la plupart des exhibitions ethnographiques et coloniales, aujourd'hui fait pour les enfants, avait effacé son histoire.

Les réactions venues de la Guyane rappellent que **les lieux, même si on les réinvestit aujourd'hui, portent une mémoire** et que cette mémoire doit être connue par les contemporains. Et de la part de Nouvelle-Calédonie, on aurait pu s'attendre à plus de réactions.

S'il convient de rappeler l'histoire du Jardin d'acclimatation, il importe surtout de s'interroger sur cette période de l'histoire où les peuples premiers étaient une curiosité qu'il paraissait légitime d'examiner avec les yeux et les moyens de la science et du spectacle mêlés. Les photographes approchaient le plus possible leur appareil des « indigènes », loin d'une relation humaine respectueuse, tandis que les scientifiques récupéraient sans état d'âme les corps pour les disséquer.

Il est important d'avoir aujourd'hui une trace mémorielle dans les lieux où cette histoire a pris place. Dans une ville où se stratifient différentes époques, il est bon de matérialiser cette histoire d'une manière adaptée, par des plaques ou des totems.

Il est important aussi d'impliquer les différentes populations concernées par les exhibitions ethnographiques. En Nouvelle-Calédonie, la mémoire de l'exhibition de 1931 est relativement effacée. Cet événement pourrait être l'occasion de recueillir les derniers témoignages qui ne sont plus directs ; la mémoire est un peu confuse dans les familles concernées. Au point de départ la découverte de la France de l'époque était presque amusée. Beaucoup en ont fait un événement positif, comme une épopée, en en parlant au second degré : « *on a découvert les Blancs, on a été à Paris, on a joué aux sauvages dans les cabarets de Montmartre.* » D'autres ont préféré le silence. Il ne faut pas faire de cet épisode de 1931 quelque chose de central dans l'histoire kanako-calédonienne, mais un épisode qu'il convient de réinscrire dans une perspective plus large.

Les Kanaks règlent le rapport à leur propre histoire, faite de tragédies et de conflits, par des processus de coutumes de réconciliation. **Deux révoltes ont marqué profondément la Nouvelle-Calédonie, celle de 1878 avec le chef ATAÏ et celle de 1917.**

En ce moment un processus de réconciliation sur la révolte de 1917 est engagé. Les lignes de fracture passent entre les groupes linguistiques, les chefferies ayant des alliances différentes. L'idée est de mettre à plat cette histoire entre Kanaks car c'est un litige toujours présent. C'est une mémoire inscrite dans la conscience kanak, qui gouverne encore les relations aujourd'hui. De nombreuses « *coutumes* » ont été faites pour ré-agencer les groupes sociaux les uns par rapport aux

autres. Il s'agit de se mettre en accord avec ce passé par des coutumes de réconciliation. Par un geste et un échange de parole on dit les choses et après on referme le conflit. Les choses ont été dites, cela s'inscrit dans les mémoires et dans tout l'environnement. Ainsi l'harmonie est-elle restaurée.

S'agissant de la grande révolte de 1878, il y a eu de nombreuses têtes coupées. Les photographies choquantes de têtes des chefs exécutés, celles des chefs kanaks tués par d'autres chefs kanaks comme ATAÏ, enferment la conscience kanak dans les antagonismes du passé.

Autour de la mémoire de la révolte de 1878 demeure **la demande de restitution de la tête du chef kanak ATAÏ**, autopsiée à l'époque par Broca. Cette demande récurrente a été relayée au Sénat coutumier. Ce crâne vient d'être formellement identifié dans les collections du musée de l'Homme, actuellement au Muséum national d'histoire naturelle. Et plus largement il faudrait retracer le parcours des restes humains liés aux outre-mer dans le cadre d'une enquête transparente. C'est une affaire compliquée. Il faudrait conduire une enquête d'une manière transparente plutôt que de répondre au cas par cas.

Pour le monde kanak, la restitution représente une sorte de réconciliation avec lui-même et avec cette histoire coloniale douloureuse, une manière de tourner la page.

RESUME DE L'AUDITION DE **Christian KERT**

député de la 11^e circonscription des Bouches-du-Rhône

Rapporteur de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, Christian Kert a également pris part à la mission d'information sur les questions mémorielles il a porté la loi sur les rapatriés et les harkis en 2005. Lors de son audition, le député a insisté sur l'indispensable travail collectif à conduire pour mieux inscrire toutes les mémoires issues de la colonisation dans l'espace public.

Tout ce qui se rapporte aux questions mémorielles, particulièrement celles liées à la colonisation, exige une extrême prudence quant aux mots, aux symboles et aux lieux choisis. La polémique qui a accompagné l'un des articles de la loi du 22 février 2005 portant reconnaissance et contribution nationale en faveur des Français rapatriés l'avait déjà montré. La polémique portant sur le choix du Jardin d'acclimatation pour « 2011 Année des Outre-mer » en est un nouvel exemple.

Que devons-nous faire pour traiter les demandes mémorielles ? En 2008, l'Assemblée nationale a conduit une mission d'information sur les questions mémorielles qui a conclu qu'il faudrait désormais éviter les lois mémorielles et leur préférer le vote de résolutions, autorisé par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008¹⁷.

Mais se pose surtout la question de l'inscription dans l'espace public en dehors de la loi. S'agissant de la mémoire des expositions ethnographiques, il est avant tout essentiel de faire comprendre ce qui s'est passé. À Paris et à Aix-en-Provence, lors de la projection du film *Vénus Noire*, beaucoup de jeunes universitaires ont déclaré découvrir le sujet.... Cette histoire et celle des expositions ethnographiques demeurent incomprises et quasiment inconnues.

Premièrement, il y a un travail de pédagogie à faire à destination de tous les publics. Il faudrait élaborer un document de référence sur cette histoire.

Deuxièmement il faut illustrer cette histoire et plus encore toute l'histoire coloniale dans les musées. A cet égard, il y a, en France, assez de lieux et de grands musées pour ne pas se contenter d'une exposition. Il serait possible d'envisager différentes expositions thématiques autour de la mémoire coloniale dans tout le territoire.

Troisièmement, il importe d'impliquer l'audiovisuel public. La France est dotée d'un audiovisuel public de qualité, diversifié et plutôt respecté avec des chaînes qui s'adressent au public ultramarin. Il conviendrait de mettre en place un groupe de réflexion autour des chaînes de l'audiovisuel public pour aborder la question de la manière de raconter cette histoire coloniale. Et il faudrait envisager avec les équipes de France Télévisions une série d'émissions thématiques.

¹⁷ Rassembler la Nation autour d'une mémoire partagée, XIII^e législature, Rapport d'information n°162, 2008
<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1262.asp>

Quatrièmement, il convient d'interroger la manière d'inscrire cette mémoire dans le territoire. Il y avait une vraie justification historique et morale à ce que le Jardin d'acclimatation porte la mémoire des expositions ethnographiques d'autant que cette page de notre histoire est ignorée. Mais il faut arrêter de poser des plaques partout et pour toute chose. Au demeurant, toutes ces mémoires et toutes ces communautés sont dans l'attente d'autre chose. Répondons donc autrement à cette demande.

Cinquièmement, les parlementaires devraient, à leur niveau, prendre part à la discussion pratique autour de cette l'inscription dans l'espace public des mémoires issues de la colonisation. La Commission des affaires culturelles de l'Assemblée et celle du Sénat devraient conduire une mission commune pour aller dans cette voie, en interpellant la Réunion des musées nationaux, notamment le conseil scientifique de la RMN qui décide des grandes orientations sur les cinq années à venir et des grandes expositions thématiques, ainsi que l'audiovisuel public. La Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale pourrait relayer cette mission, et l'action du CPMHE.

Pour conclure, qu'il soit permis d'indiquer que dans la région des Bouches-du-Rhône ces questions mémorielles sont complexes et importantes. Or il manque probablement en France un pôle de recherche, dans l'université, autour des rapports entre l'histoire et les mémoires. A Aix-en-Provence, où sont installées les Archives nationales de l'Outre-mer, une réflexion est engagée au sein de l'Université Aix-Marseille III sur la constitution d'un tel pôle.

RESUME DE L'AUDITION DE **Daniel MAXIMIN**

commissaire général de « 2011, Année des Outre-mer »

Daniel Maximin insiste sur l'importance de montrer les résistances créatrices et la culture pour l'inscription vivante du passé dans l'espace public. La manifestation « Un Jardin en Outre-mer » organisée au Jardin d'acclimatation visait à mettre en avant les vitalités des cultures portant la trace des résistances à l'oppression. L'histoire est complexe et dialectique. Une plaque ou une inscription, avec le souci de mettre sous les yeux une exaction ne suffit pas à produire la conscience de l'exaction, mais peut au contraire nourrir de l'indifférence. D'où l'importance de passer par la culture pour porter la mémoire des résistances à l'oppression et les inscrire comme un bien commun de l'humanité.

L'importance de parler de l'histoire de l'esclavage, de l'histoire des expositions ethnographiques et coloniales, et plus largement de l'histoire de la colonisation est une évidence. Mais il faut se garder d'une séparation et d'une hiérarchisation entre les faits qui se rapportent à cette histoire de la colonisation, de dire par exemple que les exhibitions, c'est plus ou moins important que l'esclavage. Il faut prendre cette histoire de la colonisation de manière globale.

Gardons à l'esprit la remarque de CESAIRE « *ce qui compte c'est le droit à l'histoire, et non pas le devoir de mémoire* ». La mémoire est individuelle, et l'histoire c'est le réel, ce qui a existé. En somme l'histoire que nous racontons reste toutefois ce que nous décidons par rapport à la réalité passée, c'est toujours en partie une opinion d'aujourd'hui sur le passé.

Comment montrer et rappeler cette histoire des expositions ethnographiques ?

Parler du passé, c'est décider de la manière dont on veut en parler. En 1998, par exemple, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage, nous avons voulu mettre en avant l'histoire des Outre-mer, l'histoire des colonies et pas seulement le phénomène de l'esclavage. Il s'agissait de montrer une histoire méconnue, déniée, reniée et cachée dans ses dimensions pour la France actuelle.

S'agissant de l'esclavage, il est primordial de montrer aussi le point de vue de ceux qui ont résisté à l'ignominie. La description de l'esclavage doit aussi être la description de la résistance à l'esclavage, puisque c'est cette résistance qui a créé des sociétés, des cultures et des libertés. Les mondes l'Outre-mer aujourd'hui ne proviennent pas seulement de l'esclavage mais aussi des résistances et de la liberté.

Les sociétés ultramarines contemporaines sont issues de la résistance à la domination. En Guyane aujourd'hui, les Amérindiens ne portent pas seulement la trace des exactions commises à leur mais de leur résistance, c'est à ce titre qu'ils prennent la parole. Ceux qui furent longtemps relégués comme les « sauvages » de la forêt, les Amérindiens et les Noirs marrons de Guyane, réclament désormais une représentation politique. Et il y a un mouvement de fond de toute la société guyanaise pour dire que la Guyane, c'est l'ensemble de ses composantes, et pas la seule composante créole.

Pour faire l'histoire des expositions ethnographiques, il ne s'agit pas de montrer des images des exhibés mais mettre en évidence des processus dans lesquels il y a des résistances créatrices, des personnes qui résistent à la domination.

L'histoire des résistances n'est pas assez présente. L'histoire de la colonisation n'est pas l'histoire d'un continent qui aurait été passivement victime des exactions du continent européen. Ce n'est pas non plus l'histoire d'une « race » noire qui, depuis la Bible, serait opprimée par la « race » blanche. L'Histoire est dialectique, il faut la mettre dans un contexte précis et non pas la simplifier. La résistance à l'esclavage est un phénomène qui a existé en Afrique, en Europe et en Amérique.

Concernant l'exemple des exhibitions, il est important de montrer l'horreur de ces exhibitions, il est important de montrer qui furent les responsables de ces exhibitions, mais aussi de comprendre ce que

ce phénomène nous apprend d'une société. Il est important que ce ne soit pas une question mémorielle mais un problème historique, c'est-à-dire un problème scientifique pour comprendre comment le phénomène des exhibitions hier considéré comme acceptable est devenu une exaction condamnable.

Il importe de contextualiser les phénomènes historiques. Ne pas le faire, c'est prendre un événement du passé et le replacer tel quel dans le présent, bref détourner la réalité historique au profit de stratégies du présent, par exemple, rappeler l'esclavage pour dire que le paysan ultramarin est toujours esclave. C'est prendre l'histoire pour une répétition et non pas comme une dialectique, ce qui interdit de trouver des solutions aux tensions contemporaines. Il convient toujours de se défendre de la facilité à se donner une position de supériorité morale.

Il est important aussi de rappeler que la lutte pour la liberté contre les exactions et la lutte contre l'esclavage ne sont pas réservées aux Noirs ou aux Africains. La lutte contre l'esclavage est un phénomène de l'humanité qui a été une conjonction de combats et de résistances entre des personnes venant d'Afrique, d'Amérique, d'Europe....

Faire l'histoire des exhibitions, c'est expliquer comment cela s'est produit, expliquer une certaine Europe dans son ambivalence. Il y avait dans l'exhibition et dans les expositions coloniales, dans les expositions universelles, un goût de l'autre, une volonté de savoir qui n'était pas le mépris de l'autre, bref un élément d'apprentissage de l'autre. Et les documentaires audiovisuels d'aujourd'hui sur la vie quotidienne de sociétés lointaines correspondent à ce qui était recherché pour partie jadis par les organisateurs de ces expositions mettant en scène la diversité humaine. Les hommes entre eux sont portés par un désir de conquête et de domination mais aussi par un désir de connaissance de l'autre sans lequel il n'y a pas de société possible.

Que faire pour inscrire cette histoire dans l'espace public ? La priorité ce ne sont pas les stèles ou les monuments, mais la culture. L'histoire de l'esclavage déniée dans « *le livre du maître* » est passée par la culture populaire : musique, danse et pratiques artistiques ont raconté cette histoire contre la volonté des dominants de la société coloniale. L'important, c'est de montrer cette richesse culturelle, de rappeler les « *résistances créatrices* ». Le but de la manifestation « *Un Jardin en Outre-mer* » du Jardin d'acclimatation, c'était de montrer ces résistances artistiques et la dignité des sociétés d'Outre-mer, y compris les sociétés des Amérindiens et des Noirs Marrons. Il s'agissait de montrer les cultures d'aujourd'hui, de réinvestir des lieux comme le Jardin d'acclimatation en montrant la dignité des populations par la culture pour effacer les images du passé.

Le choix du jardin d'acclimatation pour « *Un Jardin en Outre-mer* », c'était le choix de réinvestir un lieu et de prendre une « *revanche* » sur le passé. Il ne faut pas se polariser sur la question d'un lieu pour une manifestation, mais plutôt se demander ce qu'on fait en général pour montrer l'histoire coloniale. Et il faut savoir réinvestir certains lieux. C'était le sens d'un projet non abouti, à la suite du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage, de faire du palais de la Porte Dorée le Centre national des cultures d'Outre-mer.

Comment inscrire la mémoire dans l'espace public ? La question qui se pose, c'est celle de la trace du passé dans un lieu. Il est possible de faire quelque chose de visible sans stigmatiser encore une fois pour faire honte à des gens qui ne sont en rien coupables de ce qui s'est passé jadis. Le petit enfant qui visite le Jardin d'acclimatation n'est pas coupable de ce qui s'est passé en 1880.

S'agissant de l'inscription d'une mémoire et d'une histoire dans l'espace public, ce qui importe, c'est l'aspect éducatif. Par exemple, sur la question de l'esclavage, il s'agit de montrer des sociétés qui se sont construites malgré l'esclavage, contre l'esclavage et en vainquant l'esclavage.

L'éducation sans explication est néfaste. Ainsi, pour prendre il n'est pas souhaitable de mettre pas des photos d'Auschwitz dans la chambre d'un petit enfant juif aujourd'hui, on explique les choses. La polémique qui avait accueilli la proposition de Nicolas SARKOZY de faire que dans les classes chaque enfant porte la mémoire d'un enfant déporté se fondait non sur la volonté d'oublier cette histoire mais sur l'idée qu'on ne peut pas mettre sur les épaules des enfants un poids d'adulte. La solution est toujours dans le vivant, dans la culture, dans la résistance créatrice des artistes.

Face à la crainte de l'oubli, le monument mémoriel finit par produire de l'indifférence. La mémoire c'est 90% d'oubli. Et il y a beaucoup d'épisodes de l'histoire coloniale qui sont mal connus. Mais pour le citoyen, il faut viser un savoir global. Le savoir précis de l'historien n'est pas accessible. Et plus encore, avoir une chose sous les yeux, comme la photographie d'Auschwitz, n'est pas ce qui donne la conscience. Pour Auschwitz, il n'est pas besoin d'y aller pour savoir : voir Auschwitz ne garantit pas la conscience d'Auschwitz. La photographie, l'image, le fait de voir ne sont pas une garantie pour le fait de prendre conscience.

La prise de conscience historique passe par l'intériorisation, par la compréhension, non dans le fait de voir. Par exemple, *Strange Fruit* de Billie HOLLIDAY n'est plus le discours direct disant « *regardez où mes frères Noirs étaient pendus* », mais elle inscrit le souvenir de cette histoire dans la culture de l'humanité. Il ne faut pas s'enfermer dans l'exclusivité du malheur. Ainsi l'histoire de l'esclavage, des Caraïbes, ou l'histoire coloniale doit être inscrite dans l'histoire de l'humanité, et non pas ériger comme une histoire à part.

En conclusion, ce qui est central, c'est le point de vue des opprimés. Avant de se contenter de la condamnation de l'opprimeur, il faut se demander comment l'opprimé, qui n'est pas qu'une victime passive, fait pour sortir de l'oppression. L'histoire est au demeurant toujours compliquée : il n'y a pas d'un côté le méchant oppresseur ou colonisateur et de l'autre la victime innocente et passive. Il y a aussi des complicités. Face à la complexité du passé, il y a deux responsabilités, celle de l'historien, qui est de dire la vérité cette histoire ; et celle des artistes, qui font vivre dans le présent le regard sur le passé, et font passer le message d'existence, de liberté et de résistance créatrice.

Le choix de présenter les cultures à travers la manifestation « *Un Jardin en Outre-mer* » au Jardin d'acclimatation s'est inscrit dans la volonté de montrer les vitalités contemporaines qui portent la trace des résistances.

RESUME DE L'AUDITION DE **Claudy SIAR**

délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'Outre-mer

Claudy SIAR souligne la méconnaissance de l'histoire des expositions ethnographiques et l'importance de l'inscrire dans l'espace public. Cependant il plaide pour un récit de l'histoire de France qui fasse droit à la diversité française, sans céder à une forme de fragmentation des mémoires, mais en accordant une égalité de traitement à tous les faits du passé. Enfin le délégué interministériel insiste sur le rôle que devrait tenir l'audiovisuel public dans la prise en compte de l'Outre-mer et de son histoire.

L'histoire des expositions d'êtres humains demeure méconnue. Pour une partie du grand public, elle a été récemment rappelée par le footballeur Christian KAREMBEU, héros de 1998, lorsqu'il a raconté comment son grand-père avait été exhibé dans des « *zoos humains* » en 1931. Or cette histoire est également méconnue par les personnes les plus directement concernées. Toutefois il faut faire attention à ne pas en faire exclusivement une histoire destinée aux personnes dites concernées, car c'est une histoire qui nous concerne tous et qui demande une démarche d'enseignement pour tous.

On pouvait s'interroger sur la pertinence d'organiser une manifestation au Jardin d'acclimatation. Quand certaines personnalités politiques se sont exprimées à ce sujet, la polémique a commencé à faire du bruit. Mais elle n'a pas donné lieu à des manifestations de milliers de personnes, sans doute parce qu'il y a un déficit de connaissance de cette histoire. Et puis il est possible de réécrire l'histoire des lieux. Au Jardin d'acclimatation, il est possible d'écrire une histoire au présent, une histoire nouvelle. Les personnes qui ont pris part à la manifestation « *Un Jardin en Outre-mer* » n'étaient ni enchaînées, ni contraintes à venir chanter, danser, parler, exposer, partager leurs identités, leurs cultures. Il est possible de dépasser des oppositions stériles autour du lieu : il est possible à la fois de rappeler ce qui s'est passé et d'inscrire une page nouvelle.

Apaiser, raconter, rassembler : c'est ce qu'on doit rechercher. Il ne faut pas nourrir les affrontements et les oppositions.

Mais comment raconter cette histoire? L'écueil à éviter, c'est le saupoudrage et une fragmentation du récit historique avec la volonté de répondre ici et là aux attentes mémorielles. Ce qu'il faut viser, c'est une forme d'égalité de traitement pour tous les aspects de l'histoire de France, une égalité de traitement qui doit s'appliquer à des épisodes occultés ou négligés, pour devenir l'histoire commune. L'histoire de l'esclavage, par exemple, ce n'est pas une histoire de Noirs, c'est l'histoire de tous. De ce point de vue, il faut que l'ensemble de ce pays se repense et que l'Education nationale y travaille.

L'histoire a été écrite par les vainqueurs, ceux qui ont oublié les désastres causés sur des peuples dont les descendants sont parfois devenus français. Lorsque l'on écrivait l'histoire de France jusque dans les années 1950-1960, c'était une histoire qui représentait le Français comme blanc et catholique. Aujourd'hui, en 2011, un Français n'est plus seulement un blanc. **Il n'y a pas de couleur pour être français et il n'y a pas de religion pour être français.**

Est-il besoin de réécrire notre histoire ? Dès lors que les Kanaks sont partie prenante de l'histoire de la France, cela n'implique-t-il pas une autre manière d'écrire cette histoire. Et il en va de même dès lors qu'on se rappelle des peuples amérindiens qui sont aussi français. On parle bien de la défaite des Chouans, on doit donc pouvoir rappeler de la même façon d'autres épisodes parfois douloureux de l'histoire de France et y inscrire le récit de tous ceux qui sont devenus français sans omettre les crimes perpétrés contre eux. Quand nous parviendrons à ce traitement d'égalité dans notre histoire, nous éviterons de nous demander comment mettre des rustines sur une roue trop crevée.

Il convient d'abord d'inscrire la mémoire des exhibitions ethnographiques dans le Jardin d'acclimatation. Les propriétaires des lieux seraient bien inspirés en mettant une plaque sur ce qui s'est déroulé au début du XX^e siècle dans ce jardin. En faisant cela, il ne s'agit pas de contenter les Amérindiens ou les Kanaks dont les ancêtres ont été exhibés, mais de faire en sorte que chacun sache ce qui s'est passé en ce lieu. Le plus approprié, c'est d'apposer une plaque, plutôt que de faire le choix de quelque chose de figuratif.

Au-delà de la plaque au Jardin d'acclimatation, il faut favoriser le développement des programmes médiatiques. C'est la responsabilité du service public, du groupe France Télévisions, de faire quelque chose. Sur l'esclavage, il n'y a eu que des reportages incomplets et biaisés comme celui sur la commémoration du 10 mai 2011 en dépit du contexte des dix ans de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité et de l'Année des Outre-mer. France 2, par exemple, n'a diffusé qu'un seul reportage, dans le cadre d'une tranche d'information décalée intitulée « *Mon oeil* », reportage qui était non seulement condescendant mais mensonger sur la cérémonie officielle. A croire que le respect républicain qui prévaut en général pour les célébrations nationales ne vaut pas quand il est question de l'esclavage. Ce n'est pas grave au fond car ce n'est qu'une histoire de Noirs, pas notre histoire partagée et commune : tel était le message sous entendu par ce reportage !

En conclusion, il faut éviter l'affrontement des mémoires blessées marquées par les tragédies du passé. Il est important de favoriser les échanges et les commémorations partagées. Dans cet esprit, il ne faut pas opposer la mémoire de l'esclavage à celle de la Shoah. Nous devons travailler à une histoire commune : les esclaves, ce sont nos ancêtres communs, par delà la couleur de notre peau, parce que c'est l'histoire de notre pays.

- 1) *A la suite de la polémique sur la programmation de manifestations dans le Jardin d'acclimatation dans le cadre de 2011 l'Année des Outre-mer, l'un des sites où eurent lieu entre 1877 et 1931 les expositions d'êtres humains, considérez-vous qu'il est important que les Français connaissent mieux l'histoire des exhibitions ethnographiques et coloniales, et, plus généralement, la longue histoire de la colonisation et pour quelles raisons ?.*

Evidemment important, afin de consolider la transmission d'une histoire commune, et de couper court aux fantasmes des uns (niant les crimes commis ou les minimisant), ou des autres (recomposant une histoire de bric et de broc, du fait d'une transmission insuffisante), et afin de mettre un terme aux concurrences mémorielles.

- 2) *Pour mieux faire connaître l'histoire des exhibitions ethnographiques, et plus généralement de la période coloniale, quelles seraient vos préconisations dans l'espace public ?*

Outre une plaque commémorative ou de la documentation pédagogique, il faut envisager d'autres traitements en lien avec les nouvelles cultures et des cultures jeunes (rap, danses urbaines, nouvelle chanson, BD...). On peut "vulgariser" tout en respectant la complexité des sujets traités.

- 3) *S'agissant des actions civiques ou à destination du monde scolaire, ou dans le domaine de la recherche que recommandez-vous ?*

Privilégier internet avec des sites, blogs et autres, informatifs, interactifs, créatifs et ludiques.

- 4) *Dans le domaine des patrimoines et en matière d'actions mémorielles que recommandez-vous pour les expositions ethnographiques et la période coloniale ?*

Des lieux qui intègrent des espaces citoyens de débat, de création, d'échanges internationaux et avec d'autres aspects de notre mémoire collective.

- 5) *Enfin, quelles actions spécifiques préconiseriez-vous dans les territoires d'Outre-mer ou au niveau international ?*

Totalement indispensables, en créant des passerelles avec l'hexagone, mais aussi avec d'autres pays faisant, notamment, partie de leur environnement géographique immédiat.

- 1) *A la suite de la polémique sur la programmation de manifestations dans le Jardin d'acclimatation dans le cadre de 2011 l'Année des Outre-mer, l'un des sites où eurent lieu entre 1877 et 1931 les expositions d'êtres humains, considérez-vous qu'il est important que les Français connaissent mieux l'histoire des exhibitions ethnographiques et coloniales, et, plus généralement, la longue histoire de la colonisation et pour quelles raisons ?*

Je suis d'une génération qui a été élevée par l'école républicaine dans la glorification de la mission civilisatrice de la France ce dont témoignent des livres de cours ou des dictionnaires remis au bon élève que j'étais.

Mon enfance a été rythmée par les communiqués de victoires éphémères des corps expéditionnaires en Indochine, en Algérie, dans le mépris qui était dévolu aux peuples en lutte pour les indépendances.

Je sillonne ce pays depuis près de 30 ans, dans les collèges, les lycées, pour discuter de meurtres, pour parler de mon roman consacré à la répression de la manifestation parisienne des Algériens, pour présenter *Cannibale* ou *Le retour d'Ataï* autour des prises de possession et des expositions des colonisés. Cela m'a mille fois donné l'occasion de constater que le discours de déconstruction des stéréotypes coloniaux en est à ses débuts, qu'il repose pour beaucoup sur le volontarisme des enseignants.

J'ai pu aussi prendre la mesure, ces dernières années, de la nocivité des débats idéologiques sur les notions d'identité. Ils vont à l'encontre de l'effort de compréhension du présent au moyen de l'éclairage venu du passé.

La France, au long de son histoire est allée à la rencontre heurtée de nombreux peuples du monde. Ce choc a fait que nos histoires en sont devenues partagées. Une part de l'histoire antillaise, d'Afrique noire, du Nord, d'Asie, d'Océanie est incrustée dans notre histoire nationale. C'est de cela qu'il faut rendre compte.

- 2) *Pour mieux faire connaître l'histoire des exhibitions ethnographiques, et plus généralement de la période coloniale, quelles seraient vos préconisations dans l'espace public ?*

L'essentiel se joue tout au long du cursus scolaire. L'inscription dans l'espace public est également indispensable.

Le secteur de l'ancien musée des Colonies est instructif à cet égard. Les Parisiens parlent de la Porte Dorée mais ignorent que cette statue rutilante symbolisait la mission colonisatrice de la France. Une plaque d'époque le disait crument. Elle a été ôtée, il ne reste que son ombre, et rien n'est venu dire ce qui s'est joué là. Face à la Cité de l'immigration, à un jet de cigarette des employés fumeurs, se trouve le square du « *Général Laperrine, 1860-1920, conquête et pacification du Sahara* ». Toutes les contradictions sont en place sans que rien ne permette de les résoudre. Nous sommes là dans le mouvement schizophrène né de la colonisation effectuée pour le bien des opprimés.

3) S'agissant des actions civiques ou à destination du monde scolaire, ou dans le domaine de la recherche que recommandez-vous ?

J'ai le sentiment qu'une grande partie des réticences à aborder ces questions tient au fait que la colonisation, pour une grande part, s'est faite au nom de la République, avec des personnages comme Jules FERRY en tête de proue. Avec les couleurs et la devise comme boucliers. Il y a là un nœud à dénouer en montrant comment les idéaux citoyens furent utilisés afin de mieux les interdire aux indigènes.

IL faudrait faire une recherche, par exemple, pour évaluer la proportion de « rebelles » guillotins au XIX^e et XX^e siècles par rapport aux gens exécutés pour des crimes de « droit commun ». On serait surpris de constater que l'abolition de la peine de mort, par un président qui ne l'avait pas dédaignée, mettait fin à une pratique de gestion politique plus qu'à une gestion de l'insécurité.

4) Dans le domaine des patrimoines et en matière d'actions mémorielles que recommandez-vous pour les expositions ethnographiques et la période coloniale ?

Pour le monde kanak, la restitution immédiate du crâne d'Ataï, de celui du médecin de tribu, des divers autres vestiges humains prélevés en Algérie, au Maroc, en Asie, au Mexique, achetés en Nouvelle-Zélande... Un inventaire en a été ébauché au musée de l'Homme.

5) Enfin, quelles actions spécifiques préconiserez-vous dans les territoires d'Outre-mer ou au niveau international ?

Cela existe déjà, mais intensifier les jumelages d'établissements scolaires de métropole et d'Outre-mer sur des projets concernant ces questions.

Remettre au programme le *Discours sur le colonialisme* d'Aimé CESAIRE, par exemple. Une station de métro devrait porter son nom d'ici trois ans : on pourrait déjà penser à distribuer ce texte, le jour de l'inauguration.

Un poète ne rêve pas d'avoir son nom sur une plaque. Il reste dans la vie à jamais et souhaite que ce ne soit pas seulement son nom qu'on lise, mais son œuvre.

CONSULTATION Simone DREYFUS-GAMELON

anthropologue américaniste

directrice d'études (professeur) à l'Ecole des Hautes études en sciences sociales
présidente du GITPA (Groupe de travail pour les populations autochtones)

- 1) Jugez-vous important que les citoyens connaissent l'histoire des exhibitions ethnographiques et coloniales et pour quelles raisons ?

Oui, il faut faire connaître l'histoire des exhibitions mais, plus important encore, il faut :

1°) **faire connaître l'histoire de la disparition des habitants amérindiens** des Antilles françaises en moins d'un siècle (XVII^e et XVIII^e siècles) et

2°) **poser la question du statut** de ceux qui survivent en Guyane française et dont les droits territoriaux sont niés (lire mon article publié dans le journal *Le Monde* en février 1999 intitulé « les Indiens de la République »....).

- 2) Quelles actions recommandez-vous dans l'espace public ?

Je recommande que l'on donne la parole aux représentants des Amérindiens de Guyane française et à leurs associations au cours des manifestations organisées pour commémorer cette histoire.

Mais, dans le même temps, il convient de poser, entre autres, la question du mercure toujours utilisé dans l'orpaillage qui ravage les populations amérindiennes (notamment les Wayana) de Guyane française.

- 3) Quelles actions éducatives à destination du monde scolaire que recommandez-vous ?

Il faut évidemment refondre les manuels scolaires sur la colonisation aux Amériques depuis 1635 (première colonisation de la Guadeloupe).

1) Jugez-vous important que les citoyens connaissent l'histoire des exhibitions ethnographiques et coloniales et pour quelles raisons ?

Oui, il me semble important d'appréhender ces événements de l'histoire pour au moins trois raisons :

- aborder la question des exhibitions ethnographiques, c'est poser la question de la représentation des sociétés humaines ;
- connaître l'histoire de la colonisation, c'est identifier ce qui a permis d'installer ce système colonial, en considérant le rôle de la science (les sciences sociales, l'ethnologie, l'anthropologie...) ;
- appréhender sereinement ces phénomènes historiques.

2) Quelles actions recommandez-vous dans l'espace public ?

Il est nécessaire d'installer dans l'espace public des références monumentales ou plastiques qui manifestent l'intérêt de la société pour ce pan de l'histoire de la France. Si aujourd'hui le discours sur la colonisation est revendiqué par des chercheurs, il est méconnu voire ignoré du grand public.

Aborder ce volet de notre histoire sous l'angle des arts et de la culture permet d'aborder de manière détachée certains des aspects les plus polémiques de ce passé.

3) Quelles actions éducatives à destination du monde scolaire que recommandez-vous ?

L'inscription de cette histoire dans des monuments doit s'accompagner d'instruments pédagogiques à destination des classes, associant la dimension historique et la dimension culturelle.

La mise en place de rendez-vous ou d'événements annuels autour des différents aspects de cette histoire peut être envisagée.

Pour assurer la diffusion de ces savoirs à l'école, des ressources documentaires historiques avec des collectes de témoignages pourraient être réalisées, et mises à disposition des classes.

Gérard COLLOMB a réalisé au musée des Arts et traditions populaires l'une des premières expositions contemporaines consacrées aux Kali'na en 1998 et il est l'auteur avec Félix TOUKIA d'un ouvrage intitulé Na'na Kali'na, une histoire des Kali'na en Guyane (Ibis Rouge Editions, 2005. Dans la contribution qu'il a adressée à la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, Gérard COLLOMB examine les raisons pour lesquelles en 2011 la protestation contre l'organisation d'une manifestation culturelle au Jardin d'acclimatation est venue de la communauté amérindienne des Kali'na. A ses yeux, cette protestation renvoie moins au passé qu'à un présent problématique¹⁸.

De la célébration mémorielle à la reconnaissance culturelle ?

Telle que je la comprends, **la protestation** formulée par les descendants des personnes transportées en 1882 et 1892 au Jardin d'acclimatation, **ne me semble pas porter d'abord, ni surtout, sur la dimension « mémorielle » de ces événements**. Je crois que cette question de la célébration mémorielle, aujourd'hui omniprésente dès lors que l'on évoque des temps difficiles de notre histoire, se pose d'une manière particulière dans le cas des sociétés amérindiennes de Guyane – et, singulièrement, de la société Kali'na.

La démarche, en effet, ne va pas de soi, elle engage un régime d'historicité spécifique, au sens que donne à cette notion François HARTOG. A cet égard, les sociétés amérindiennes se distinguent quelque peu dans l'espace guyanais. Elles n'affichent pas un grand intérêt pour le passé, n'ont pas le goût des grandes généalogies et n'attachent pas à la transmission d'une mémoire collective la même importance que d'autres, comme par exemple les sociétés bushinenge.

D'une certaine manière elles paraissent, à l'instar de beaucoup des sociétés indigènes amazoniennes, avoir fait le choix d'un autre rapport au passé, qui peut se lire par exemple chez les Kali'na dans le traitement réservé aux défunts :

- le souvenir des disparus fait l'objet d'un traitement particulier lors du **rituel d'epekotono** que l'on organise un an ou deux après le décès ;
- la cérémonie permet le retour à une vie normale des proches portant le deuil, mais il organise aussi une séparation radicale entre les vivants et le mort, qui protégera des émotions nées du souvenir.

¹⁸ Gérard COLLOMB a également fait parvenir à la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales deux textes déjà publiés : « de l'indien à l'indigène. L'internationalisation des luttes amérindiennes en Guyane et les enjeux de l'autonomie », Recherches amérindiennes au Québec, 2001, et « De la revendication à l'entrée en politique » *Ethnies* (Survival International), n°31-32 (en ligne sur www.blabla.com : [http://www.blada.com/chroniques/2005//218-De la revendication a l'entree en politique 1984 2004 .htm](http://www.blada.com/chroniques/2005//218-De%20la%20revendication%20a%20l%27entree%20en%20politique%201984%202004.htm))

Une telle cérémonie - dans l'esprit, sinon dans la forme - avait été organisée en 1996 au Parc floral de Paris :

- En 1892 plusieurs personnes étaient décédées sur place des conséquences de leur venue à Paris en hiver. Elles auraient été enterrées dans un cimetière parisien de sorte qu'il n'aurait pas été possible aux familles, restées en Guyane, d'accomplir l'*epekotono*.
- Cent ans plus tard, accompagnant une délégation amérindienne de Guyane participant à une réunion à l'Unesco à Paris, un chaman du village d'Awala est venu sur place pour procéder enfin à cette cérémonie, accompagné des responsables de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane et des chefs coutumiers des principaux villages, rassemblés pour l'occasion sur la pelouse du Parc.

Si l'on prend en compte cette manière Kali'na de construire le rapport aux morts, c'est-à-dire de penser un rapport au passé, **il ne me semble pas que la pose de plaques commémoratives, la création d'un mémorial ou l'instauration d'une journée, soient des réponses adaptées** à la question soulevée il y a quelques mois. C'est là un point de vue tout personnel, fondé sur la connaissance que j'ai de la société Kali'na, mais il va de soi qu'en la matière on ne saurait avancer sans tenir compte de l'avis des personnes directement concernées, responsables politiques et associatifs, personnalités Kali'na.

*

Telle que je la comprends, la réaction amérindienne à l'annonce du programme des manifestations de l'Année de l'Outre-mer, au Jardin d'acclimatation me semble donc moins tournée vers ce passé désormais assumé collectivement par les familles, que vers **un présent qui reste problématique**.

Le choix du Jardin d'acclimatation, et le projet d'y édifier des carbets dans les quels seraient montrées les cultures amérindiennes de Guyane, était incontestablement bien peu judicieux, et traduit pour le moins un manque d'information surprenant de la part des organisateurs. Symboliquement très chargé, ce choix a sans conteste servi de déclencheur, mais il me semble que le débat qui s'est ouvert est plus large.

Je pense que les personnes qui ont réagi exprimaient, d'abord, leur irritation de constater que, tout comme en 1882 et en 1892, des initiatives avaient pu être prises par des élus et par des responsables administratifs, avec comme finalité de "montrer" leur culture, sans qu'eux-mêmes n'aient eu la moindre voix au chapitre au moment où la décision s'élaborait. Dans un second temps, il est vrai, un certain nombre de personnes ont fait le choix de participer aux manifestations du jardin. Toutefois, il ne s'agissait que de choix individuels, et j'ai pu constater qu'ils ne semblent pas avoir été partagés par la majorité des Kali'na de Guyane.

Mais, au delà, il me semble qu'était soulevée en arrière-plan **la question, très actuelle et récurrente depuis une vingtaine d'années, de la place des sociétés indigènes dans l'espace national et dans l'espace régional**.

Je ne développerai pas ici ce point mais je voudrais insister sur ce qui me semble être une dimension politique majeure de la question initialement soulevée par le maire d'Awala-Yalimapo, qui renvoie à un débat dont les termes avaient été posés en 1984, lors de la première prise de parole publique des leaders amérindiens de Guyane:

"Nous voulons obtenir la reconnaissance de nos droits aborigènes, c'est-à-dire la reconnaissance de nos droits territoriaux, de notre droit à demeurer Amérindiens, et à développer nos institutions et notre culture propres".

Ainsi formulée, cette revendication dépasse largement le cadre de la question posée dans cette consultation. Et la réponse à apporter est politiquement difficile à penser, sans doute encore plus délicate à mettre en œuvre, lorsque l'on mesure les enjeux nationaux mais aussi régionaux (guyanais) d'une reconnaissance éventuelle de la spécificité culturelle et sociale des communautés indigènes.

Mais il me semble tout de même que les émotions nées du projet de « montrer » les cultures amérindiennes au Jardin d'acclimatation doivent être replacées dans cet espace politique plus large, pour être comprises et évaluées à leur juste mesure.

Des propositions plus affinées allant dans le sens de cette revendication ne pourront naître que d'une concertation entre les acteurs politiques de l'Etat, des collectivités régionales et des communautés concernées, relayant un certain nombre de débats conduits sous des formes diverses ces dernières années, tant au plan régional que national et international.

Mais on peut tout de même souligner ici qu'un point semble être considéré comme central par les responsables amérindiens, rassemblant par delà les engagements politiques des uns et des autres, et réconciliant ceux qui ont pu s'opposer publiquement quant à l'attitude à adopter par rapport à la participation Kali'na aux manifestations du Jardin. **La signature par la France de la convention 169 de l'OIT serait sans doute une décision d'une grande portée symbolique**, qui signifierait une reconnaissance pleine et sans réserve de la spécificité des sociétés indigènes dans l'espace national et régional.

Je n'aurai pas la naïveté de penser qu'il s'agit là d'une décision facile à prendre, et ses conséquences pratiques en termes juridiques, politiques, sociaux, ne sont pas à négliger. Mais c'est pourtant bien de cette reconnaissance dont il est question, me semble-t-il, l'appartenance citoyenne à la Nation française ne permettant pas à elle seule de rendre à ces sociétés une dignité dont elles ont le sentiment d'avoir été privées tout au long de l'histoire coloniale, et jusqu'à aujourd'hui.

Lundi 12 septembre 2011

DEPLACEMENT A AIX-EN-PROVENCE

La diversité et l'importance des enjeux mémoriels dans la société française

A l'invitation de Christian KERT, député de la des Bouches-du-Rhône, la Mission pour la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales s'est rendue à Aix-en-Provence pour étudier la prise en compte des demandes mémoriels dans une région marquée par la grande diversité de sa population et de leurs mémoires.

Visite du « Camp des Milles », Aix-en-Provence, un exemple d'aménagement de site mémoriel en présence d'**Alain CHOURAQUI**, Président de la Fondation du camp des Milles, de **Jacques DAHAN**, directeur de la Fondation du Camp des Milles et d'**Odile BOYER**, directrice adjointe de la fondation du camp des Milles. www.campsdesmilles.org

Maison Maréchal Juin, Aix-en-Provence. Rencontre avec les associations de rapatriés d'Afrique du Nord et de harkis autour d'un panel présidé par **René ANDRES**, coordonnateur des associations et adjoint au maire d'Aix-en-Provence en charge des questions mémorielles, en présence de :

- Madame Evelyne JOYAUX
- Monsieur Slimane DJERA
- Monsieur Alain GIBERGUES
- Monsieur Abdelkader HAMOUMOU
- Madame Hélène MARTIN
- Monsieur Yves MARTHOT
- Monsieur Robert PEREZ
- Monsieur Claude ROCHETTE

Site des Archives nationales d'Outre mer à Aix-en-Provence, rencontre avec **Martine CORNEDE**, directrice de l'ANOM, à propos de la valorisation des archives liées aux expositions coloniales.

Université Aix-Marseille III - Paul Cézanne

Salle des Actes : entretien avec le professeur **Rostane MEDHI**, spécialiste des droits fondamentaux et le **Jean Philippe AGRESTI**, maître de conférences en histoire du droit.

Bureau du Président : rencontre avec le président de l'Université Aix-Marseille III, **Marc PENA**, sur le projet d'une chaire UNESCO sur les enjeux mémoriels.

PROPOSITION DE CONTRIBUTION DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE AU PROJET DE COLLECTE DES MEMOIRES ORALES

La Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales propose de mobiliser les jeunes du Service civique sur des actions de collecte des mémoires orales et de défense du patrimoine immatériel des populations autochtones. L'Agence du Service Civique a fait parvenir la réponse suivante à la sollicitation du CPMHE.

Le Service Civique apparaît en effet comme un instrument particulièrement adapté pour la mise en œuvre de projets de ce type – projets qui supposent que s'établisse un lien fort, empathique entre les intervenants et le public cible. Certaines opérations de collecte de mémoires, individuelles mais aussi collectives, sont conduites dans le cadre du Service Civique par l'association Unis-Cité. Ce programme, baptisé « *passseurs de mémoire* » a pour objet de recueillir les souvenirs de personnes âgées.

Plusieurs centaines de volontaires ont organisé des rencontres collectives et individuelles avec plus de 2 000 personnes âgées afin de rompre leur isolement et de collecter des anecdotes, des récits, des témoignages, aujourd'hui consignés sur un site Internet (www.passeursdememoire.fr). Cette expérience qui, sur certains territoires, a de fait, au-delà de la dimension individuelle et interpersonnelle, revêtu une dimension collective ou communautaire (foyers de migrants âgés par exemple) illustre bien le potentiel du Service Civique dans ces domaines.

A un moment où les populations autochtones ont le sentiment de voir s'étioler et disparaître leur culture, dans un contexte où la métropole n'a jamais mis en œuvre de programme systématique de collectes de mémoires orales et où les jeunes générations issues de ces cultures connaissent des difficultés d'insertion professionnelle et sociale particulièrement aigües, la démarche proposée par le CPMHE apparaît particulièrement intéressante.

L'accomplissement d'un Service Civique aurait l'avantage de fournir aux jeunes concernés un statut et une indemnisation, ainsi que l'occasion de développer des compétences, de se découvrir des talents et de redécouvrir de manière positive des origines souvent perdues de vue ou rejetées. Dispositif public financé par l'Etat, la mobilisation du Service Civique serait par ailleurs une façon de signifier l'importance de la conservation des mémoires orales autochtones en reconnaissant qu'il s'agit là d'une des « missions prioritaires reconnues par la Nation » que le Service Civique a vocation à remplir.

A ce stade de la réflexion, deux éléments opérationnels méritent d'être soulignés dans la perspective de la mise en œuvre du projet.

En premier lieu, l'organisation d'un tel recueil suppose la définition d'une méthodologie précise à laquelle les volontaires devront être formés. Cette définition devra associer des experts (ethnographes, ethnologues) mais aussi des représentants des populations concernées afin de lever les préventions que le projet pourrait susciter et garantir le bon accueil des volontaires dans les

communautés. Cette méthodologie devra porter à la fois sur la question du recueil proprement dit mais aussi sur celle de la restitution des contenus recueillis (comment revient-on vers les personnes interrogées, sous quelle forme, avec quels supports? etc.)

En second lieu, si le Service Civique peut constituer une ressource au service de ce projet, la mobilisation de ce programme ne suffit pas à monter le projet. Il convient donc d'identifier un porteur de projet ou un collectif portant le projet (services de l'Etat, associations locales, Unis-Cité, etc.) qui recevra l'agrément et sera l'opérateur du programme sur le terrain.

Compte tenu des nombreuses questions qui se posent encore (sur un plan méthodologique et opérationnel), il semble plus pertinent de s'en tenir dans un premier temps à une ou deux opérations pilotes avant d'envisager un déploiement plus large à l'ensemble des territoires concernés. Ce pilote pourrait par exemple être organisé en Guyane ou à Mayotte.

ANNEXES
AU
RAPPORT DE LA MISSION

Deuxième partie

ELEMENTS HISTORIQUES SUR LES EXPOSITIONS
ETHNOGRAPHIQUES

LES EXHIBITIONS ET SPECTACLES ETHNOGRAPHIQUES

Entre 1877 et 1931 la France est le théâtre d'une quarantaine de spectacles ou de mises en scènes ethnographiques, organisés le plus souvent au Jardin d'acclimatation de Paris, mais également dans d'autres lieux de la capitale ou en province, notamment avec la reconstitution de « villages nègres » dans le cadre ou en marge des grandes expositions universelles. Les expositions ethnographiques servirent de laboratoire à l'anthropologie naissante.

Au tournant du XXe siècle, le phénomène des « zoos humains », pour reprendre une terminologie contemporaine, ne concernent pas que la France. Ce phénomène qui conjugue l'exhibition de personnes, une part de spectacle fabriqué, une forme de vulgarisation scientifique et l'expression de rapports de domination se retrouve dans pratiquement tous les pays développés. Les mises en scène de « *collections d'êtres humains* » se rencontraient un peu partout dans l'Europe en pleine expansion coloniale, mais également aux Etats-Unis, notamment avec la création du Musée américain de Phileas Taylor BARNUM en 1841, ou au Japon lors d'expositions industrielles dans lesquelles l'exhibition d'indigènes colonisés devint régulière.

Les historiens inscrivent la mode des exhibitions humaines dans la lignée des « *chambres des merveilles* » et des « *cabinets de curiosité* » des XVI^e et XVII^e siècles qui associent la collection d'objets, d'animaux, de minéraux, de végétaux et d'êtres humains au temps des grandes découvertes. Dès 1550, des Indiens Tupi furent ainsi présentés au roi de France Henri II tandis que le duc Guillaume V de Bavière collectionnait les « sauvages » dans les années 1580.

Au début du XIX^e siècle la passion pour l'exotisme et le désir de connaissance de l'Occident firent véritablement naître l'ambition de réaliser des collections ethnographiques et anthropologiques à vocation scientifique. Les « Lumières » influencèrent l'aspiration à la découverte de l'autre, l'encyclopédisme incitant à **faire un inventaire du monde** en élargissant l'investigation menée dans les domaines de la nature et des espèces végétales ou animales à l'ensemble des populations et des sociétés humaines. **Un projet de parc ethnographique fut ainsi envisagé dès 1802 en France.** L'exhibition de la « *Venus hottentote* » à Londres et à Paris entre 1810 et 1815 marque sans doute un tournant à travers l'alliance du spectacle et de la science, de la curiosité et de l'asservissement.

En Europe, dès 1784 une « troupe d'Africains » fut installée près de Francfort afin d'en observer les mœurs et la morphologie. **Au début du XIX^e siècle, Londres** s'imposa comme la capitale des spectacles exotiques avec l'exhibition d'Indiens en 1817 jusqu'à la tournée des Zoulous en 1853 qui fascina Charles DICKENS. Puis, en 1874, **un entrepreneur allemand, Carl HAGENBÉCK (1844-1913)** prit l'initiative des spectacles ethnographiques destinés à un vaste public. Ce directeur de cirque et revendeur d'animaux sauvages inventa à Hambourg la formule des « villages exotiques ». Le succès fut tel que la mode s'exporta et fut imitée dans toute l'Europe. Ainsi, en soixante ans, entre 1874 et 1934, plus de 30 000 personnes furent exhibées, déplacées d'une ville à une autre, d'un pays à un autre.

Ces « ethno-shows » dans lesquels des hommes, des femmes et des enfants étaient rassemblés en de véritables troupes exotiques pour jouer ou mimer des scènes de leur vie quotidienne dans des décors factices étaient de véritables entreprises commerciales autour desquelles s'élaboraient tout un discours mêlant stéréotypes, curiosité pour l'exotisme et leçon de chose scientifique.

En France, Albert GEOFFROY SAINT-HILAIRE (1835-1919) propriétaire du Jardin zoologique d'acclimatation soucieux de relancer une entreprise commerciale en perte de vitesse, fit affaire avec **Carl HAGENBÉCK** pour introduire en France les premiers spectacles ethnographiques. Dès 1877, il en organise deux, exposant des Nubiens et des « Eskimos ». Comme ces exhibitions remportèrent un réel succès, elles furent organisées presque chaque année entre 1877 et 1910, puis de manière plus irrégulière ensuite, jusqu'en 1931. Elles étaient soit importées toutes faites, achetées à la filiale Hagenbäck, comme les deux premières en 1877, soit montées de toute pièce, avec des recrutements en Afrique et dans les colonies d'Outre-mer.

Sur une période de 55 ans, le Jardin d'acclimatation propose 33 exhibitions ethnographiques. Un tiers des exhibitions a été importé d'Allemagne, auprès de Carl HAGENBÉCK qui recrutait dans le monde entier. Souvent, dans le reste du monde, les personnes exhibées étaient accompagnées d'animaux domestiques ou sauvages. Mais les exhibitions du Jardin d'acclimatation se distinguent par le fait que des animaux n'étaient pas associés aux êtres humains.

La motivation principale pour la mise en place des exhibitions fut financière. Avec 830 711 comme chiffre annuel d'entrées au Jardin pour l'année 1877, le début des exhibitions avec les Nubiens et les « Eskimos » fait apparemment doubler la fréquentation. L'année suivante, avec la mise en scène des « Gauchos », les entrées s'élevèrent jusqu'à 985 000.

Les exhibés au Jardin d'acclimatation provenant de l'Empire français furent les Kali'na de 1882 puis de 1892, les Ivoiriens de 1893, les Touaregs de 1894, les Sénégalais de 1907 ; les Guinéens de 1908 ; les Sénégalais, Soudanais et Nord-Africains de 1910. La dernière exposition, celle des Kanaks en 1931, donna lieu à une vive contestation de la part des exhibés eux-mêmes, et entraîna la publication d'une circulaire qui mit un terme aux exhibitions ethnographiques telles qu'elles furent organisées au Jardin d'acclimatation entre 1877 et 1931. Des populations « exotiques » furent dans le même temps mises en scène pendant les expositions universelles et coloniales dans des « villages nègres », qui étaient des concessions faites à des entreprises commerciales privées, mais également à l'occasion de véritables spectacles, notamment aux Folies Bergères à Paris.

Entre 1867 et 1914 l'Empire français passa de 1 million de km² et 5 millions d'habitants à 11 millions de km² et 50 millions d'habitants. Si le monde colonial était déjà présent dans les grandes expositions de la première moitié du XIX^e siècle, les Antilles françaises figurant dans les expositions nationales des produits de l'industrie dès 1839 et l'Algérie à partir de 1849, au fur et à mesure des étapes de l'expansion Outre-mer, les colonies en vinrent à occuper une place grandissante, voire primordiales, lors des grandes expositions.

En France, la présentation des nouvelles possessions pendant les expositions universelles, et plus encore lors des expositions consacrées aux colonies à partir de la fin du XIX^e siècle (Lyon 1894, Rouen 1896, Tervuren 1897, Marseille 1906 et 1922, Strasbourg 1924, Paris 1931), visait à rallier le public à une politique coloniale longtemps impopulaire.

Si les grandes expositions célébraient le commerce et la technique au plus fort de l'industrialisation européenne, elles contribuèrent aussi à relayer la politique de colonisation. **De plus ces expositions jouèrent un rôle important dans le développement et la popularisation des sciences humaines nouvelles comme l'ethnologie et l'anthropologie.** L'époque était dominée par les interrogations scientifiques autour de la « nature » de l'homme. Des hommes de science commencèrent à poser le principe de la hiérarchisation des races. Les expositions ethnographiques contribuèrent en quelque sorte à illustrer la confrontation entre deux mondes inégalement situés dans l'ordre humain : le monde occidental « civilisé » et le monde colonial encore « sauvage ».

Les scientifiques, les sociétés savantes, les revues s'intéressaient aux expositions ethnographiques et aux populations « indigènes ». En 1855 la première chaire d'anthropologie fut créée au Muséum national d'histoire naturelle. La même année, **Paul BROCA** fonda la **Société d'anthropologie de Paris**. La Société d'ethnographie orientale et américaine vit le jour en 1858 tandis que le Musée d'ethnographie du Trocadéro a ouvert en 1879.

Dans les premières décennies, la curiosité scientifique pour les exhibitions du Jardin d'acclimatation fut réelle. En 1878, la revue *La Nature* loue en **GEOFFROY SAINT-HILAIRE** « *le mérite inappréciable pour vulgariser en France le goût et la connaissance première des choses de la nature (...) en offrant à ceux s'occupant des races humaines, des moyens d'étude.* »

Les exhibitions ethnographiques servaient de laboratoire pour des observations ethnographiques et anthropologiques. Les études sur les différentes « ethnies » mises en scènes étaient publiées dans les revues scientifiques de l'époque comme le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, *La Nature*, et dans des revues de vulgarisation, *La Science Illustrée*, *La Science Populaire*...

Plus de 80 articles sont écrits à partir des observations faites presque exclusivement durant les exhibitions ethnographiques de Paris entre 1873 et 1909. Parmi les groupes étudiés, une minorité provenait de l'Empire français, comme les Galibi (Kali'na), les Malgaches, les Touaregs ou les Kanaks, ou encore des populations récemment colonisées comme les Dahoméens¹⁹.

SOURCES :

- BANCEL, N., BLANCHARD P., BOËTSCH G., DEROO É. et LEMAIRE S. (eds.) (2002), *Zoos humains : de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte poche.
- BOETSCH, G. ; ARDAGNA Y. (2002) « Zoos humains : le "sauvage" et l'anthropologue », in N. BANCEL, ET AL (eds.), *Zoos humains*.
- COUTANCIER, Benoît (1992) « Exhibitions ethnographiques et vulgarisation scientifique (1877 – 1890) in : COUTANCIER, Benoît (dir.) *Peaux-rouges. Autour de la collection anthropologique du prince Roland Bonaparte*. Thonon-les-Bain : L'Albaron/Photothèque du Musée de l'Homme.
- DAVID, Philippe. « 55 ans d'exhibitions zoo-ethnologiques au Jardin d'acclimatation », article mis en ligne sur le site du jardin d'acclimatation de Paris, <http://www.jardindacclimatation.fr/article/le-jardin-vu-par>
- DAUPHINÉ, Joël, *Canaques de la Nouvelle Calédonie à Paris en 1931*, L'Harmattan, 1999
- DEMEULENAERE-DOUYERE, Christiane (2010). *Exotiques expositions... Les expositions universelles et les cultures extra-européennes France 1855 – 1937*. Paris : Somogy Editions d'Art, 2010
- HODEIR, Catherine « 1931 : des Kanaks au Jardin d'acclimatation. Quand la réalité dépasse la fiction au temps de l'exposition coloniale » (article à paraître)
- SCHNEIDER W. H. (2002), « Les expositions ethnographiques du Jardin zoologique d'acclimatation », in N. BANCEL ET ALLI (eds.), *Zoos humains* (2002).
- A voir : l'exposition « **Exhibitions. L'invention du Sauvage** », Musée du quai Branly, 29 novembre 2011- 3 juin 2012. L'exposition s'accompagne de nombreuses publications, dont un TDC.

¹⁹ Les articles de la revue *La Nature* sont numérisés et disponibles sur le site du CNAM, www.cnum.cnam.fr (voir annexe sur les ressources numériques en libre accès)

CHRONOLOGIE DES EXPOSITIONS & SPECTACLES ETHNOGRAPHIQUES EN FRANCE ENTRE 1877 ET 1931

Mises au point par l'allemand Carl HAGENBÉCK dans une formule qui prétend associer le divertissement et la science, les expositions ethnographiques furent popularisées en France à partir de 1877 par Albert GEOFFROY DE SAINT HILAIRE alors directeur du jardin zoologique d'acclimatation. Au total, en presque 60 ans, jusqu'en 1931, eurent lieu une quarantaine d'expositions ou de spectacles ethnographiques en France, principalement au Jardin zoologique d'acclimatation, mais également, à partir de 1889, à l'occasion des grandes expositions universelles ou coloniales, dans des lieux prestigieux de la capitale, comme le Champ de Mars, et dans les villes de province, à l'occasion de la reconstitution à la mode de « villages nègres » avec figurants. L'importance et la nature des ces exhibitions étaient variables, mais on estime à plus de 30 000 le nombre de personnes exhibées dans ce contexte en France et en Europe.

Dans le tableau chronologie qui suit, sont recensés les expositions ethnographiques, les principales expositions universelles ou coloniales ainsi que les spectacles ethniques qui ont eu lieu en France, à Paris et en province de 1877 à 1931.

Cette liste n'est sans doute pas complète, d'où le choix d'indiquer **toutes les formes d'exposition et de spectacles mettant en scène les colonies**, que la présence de troupes exotiques soit confirmée ou non. Les noms donnés aux groupes montrés sont ceux d'usage à l'époque (d'où l'utilisation de guillemets).

Il revient encore aux chercheurs de déterminer le nombre exact et la nature des expositions d'êtres humains, sous quelque forme que se soit, ayant eu lieu **en France entre 1877 et 1931**. Si la plupart des exhibitions se déroulèrent au Jardin d'acclimatation de Paris, la plus importante fut celle des Dahoméens, au Champ de Mars, en 1892.

Dans ce tableau, quelques indications donnent une idée de **la fréquentation des expositions ethnographiques**. Les données inscrites dans la colonne « nombre de visiteurs » sont en général reprises des travaux de l'historien américain William H. SCHNEIDER et de son ouvrage *An Empire for the masses, The French Popular Image of Africa, 1870-1900* (1982).

Le **27 juillet 1931**, une **circulaire** du ministre des colonies demande aux gouverneurs et commissaires de la République en poste dans les colonies « *d'interdire tout recrutement d'indigènes pour ces sortes d'attraction* » qui ne présentent « *aucun intérêt instructif ou documentaire* » et ne sont « *en réalité que des exhibitions mercantiles* ». Pour toute autre demande, lors de manifestations « *sous le contrôle d'organismes officiels* », la circulaire précise que la consultation préalable du ministre des colonies est requise. Toutefois, dans l'état actuel de la recherche, il n'est guère possible de certifier qu'aucune autre exhibition n'ait réellement eu lieu en France après cette date.

Année	Ville	Site	Exhibés	Nombre de visiteurs	
1877	Paris	Jardin d'acclimatation	"Nubiens"	830.711	chiffre annuel du jardin
1877	Paris	Jardin d'acclimatation	"Eskimo"	830.711	chiffre annuel du jardin
1878	Paris	Jardin d'acclimatation	bijoutiers sénégalais		
1878	Paris	Jardin d'acclimatation	"Gauchos"	985.000	chiffre annuel du jardin
1879	Paris	Folies Bergères	"Zoulous"		
1879	Paris	Jardin d'acclimatation	"Nubiens"		
1880	Paris	Jardin d'acclimatation			
1881	Paris	Jardin d'acclimatation	"Fuégiens" (de la Terre du Feu)	plus de 400.000	en deux mois
1882	Paris	Jardin d'acclimatation	"Indiens Galibi"	près de 400.000	
1883	Paris	Jardin d'acclimatation	"Cinghalais"	917.501	chiffre annuel du jardin
1883	Paris	Jardin d'acclimatation	"Araucans" (Indiens des Andes)	917.501	chiffre annuel du jardin
1883	Paris	Jardin d'acclimatation	"Kalmouks" (de Sibérie)	917.501	chiffre annuel du jardin
1883	Paris	Jardin d'acclimatation	"Peaux rouges" (Indiens du Nebraska)	917.501	chiffre annuel du jardin
1886	Paris	Folies Bergères	"Boshimans" et "Pygmées"		
1886	Paris	Jardin d'acclimatation	"Cinghalais"		
1887	Paris	Jardin d'acclimatation	"Ashantis" (Afrique de l'Ouest)	669.905	
1888	Paris	Jardin d'acclimatation	"Hottentots" (Khoï San)		
1888	Paris	Jardin d'acclimatation	"Cosaques du Kouban"		
1889	Paris	Exposition universelle, Champ de Mars	"Village nègre" (Sénégal, Gabon)		
1889	Paris	quai de Branly	"Village canaque"		
1889	Paris	Rue Laffitte	Angolais		
1889	Paris	Jardin d'acclimatation	"Lapons norvégiens" (Saami)	854.459	
1890	Marseille				
1890		Jardin d'acclimatation	"Somalis"	645.607	
1891	Strasbourg				
1891	Paris	Jardin d'acclimatation	Dahoméens		
1891	Paris	Jardin d'acclimatation	"Caravane égyptienne"	800.000	
1892	Paris	Champs de Mars	Dahoméens	2.700.000	
1892	Paris	Jardin d'acclimatation	"Indiens Kalina"	400.000	
1893	Paris	Porte St Martin	Dahoméens		
1893	Paris	Jardin d'acclimatation	"Paï Pi Bri" (Afrique de l'Ouest, Côte d'Ivoire)		
1894	Lyon	Exposition internationale et coloniale Parc de la Tête d'Or	"Village nègre"		
1894	Paris	Casino de Paris	Dahoméens		
1894	Paris	Casino de Paris	"Touareg"		
1895	Strasbourg				
1895	Bordeaux,	Exposition universelle	"Village nègre et annamite"	160.000	
1895	Paris,	Champ de Mars	Sénégalais - Soudanais		
1896	Rouen		"Village nègre" Sénégalais, Soudanais, Maures, Guinéens, Malgaches		
1896		Paris, Champ de Mars	Soudanais et Malgaches		
1897	Lyon				
1898	Rochefort				
1898	Dijon				
1899	Lyon		"Village noir"		

1899	Tours				
1899	Montpellier				
1899	Châtellerault				
1899	Poitiers		"Village noir"		
1899	Avignon				
1899	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Derviches tourneurs"		
1900	Paris,	Expo universelle	Boers et Zulu, exposition "Transvaal et Afrique sauvage"		
1901	Brest				
1902	Cognac				
1902	Lille				
1902	Paris	Jardin d'acclimatation	"Malabar"		
1903	Limoges		"Village noir"		
1903	Reims				
1903	Chambéry				
1903	Paris	Jardin d'acclimatation	"Ashantis"		
1904	Bordeaux				
1904	Lille				
1904	Nantes		"Village noir"		
1904	Arras		"Village noir"		
1904	Troyes				
1905	Orléans		"Village noir"		
1905	Lons				
1905	Lisieux				
1905	Cherbourg				
1906	Marseille,	Exposition coloniale nationale		1 800 000	
1906	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Caravane indienne" (Hindous du Gujarat)		
1906	Angers		"Village noir"		
1906	Amiens		"Village noir"		
1907	Bordeaux,	Exposition maritime et coloniale	"Village noir" Chambaas, Sud-Oranais, Sahariens, Soudanais		
1907	Avignon				
1907	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Afrique mystérieuse" (Sénégalais)		
1907	Nogent				
1908	Dijon				
1908	Toulouse				
1908	Auxerre				
1908	Calais				
1908	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Galla" (Somalis)		
1908	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Guinéens"		
1909	Nancy				
1909	Le Havre				
1909	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Liliputiens"		
1910	Clermont-Ferrand				
1910	Saint-Ouen				
1910	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Afrique mystérieuse" (Sénégalais, Soudanais, Nord-Africains)		
1911	Roubaix				
1911	Le Mans		"Village noir"		
1912					
1913	Brest				
1914	Lyon				
1922	Marseille,	Exposition coloniale nationale			

1922	Sète				
1923					
1924	Strasbourg,	Exposition coloniale nationale	Sénégalais, Soudanais, Mauritaniens, Guinéens, Haute-Volta		
1924	Nantes				
1925	Grenoble				
1926	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Hindous" (de Ceylan et d'Inde du Sud)		
1927	La Rochelle				
1928	Brest				
1929	Rouen				
1929	Limoges				
1929	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Sénégalais"		
1929	Paris,	Jardin d'acclimatation	"Négresse à plateaux"		
1930					
1931	Paris,	Exposition coloniale internationale	"Village noir"		
1931	Nice				
1931	Paris	Jardin d'acclimatation	"Canaques" (de Nouvelle Calédonie)		

ANNEXES
AU
RAPPORT DE LA MISSION

Troisième partie

LA QUESTION DES
EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES
DANS L'ESPACE PUBLIC

visibilité, archives, bibliographie & documents accessibles

LA PLACE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES DANS L'ESPACE PUBLIC

*En France, les expositions ethnographiques et coloniales ont refait surface dans l'espace public à compter du début des années 1990 à travers des ouvrages mais également des expositions dont ce fut, de manière directe ou le plus souvent indirecte, le sujet. Quelques années avant la publication de l'ouvrage collectif intitulé *Zoos Humains*, à l'occasion du cinq centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe COLOMB, la mémoire des expositions ethnographiques est revisitée en Guyane et des expositions sont organisées au Musée de l'Homme et au Musée des Arts et traditions populaires à Paris...*

La place des expositions ethnographiques dans l'espace public est d'abord une affaire de mots. En **2000**, des historiens publient dans *Le Monde Diplomatique* un article intitulé « *Ces zoos humains de la République coloniale* », imposant ce vocable pour désigner les expositions ethnographiques²⁰. Le **terme « zoo humain »** est ensuite repris en titre de l'ouvrage collectif publié par le même groupe d'historiens en **2002** et qui réunit, pour la première fois en français, des études de chercheurs français, suisses, italiens, anglais, allemands, nord-américains sur le sujet. Traduit en anglais ou en italien, réédité en 2004, l'ouvrage est complété d'une postface dans laquelle Pascal BLANCHARD considère que le « *terme "zoo humain" fait désormais partie d'un référentiel commun* », pour désigner les différentes manières de mettre en scène « *l'altérité de manière minorée* » dans des spectacles de masse assurant « *la diffusion d'archétypes* » sur des « *populations extra-européennes* » dans un contexte d'expansion coloniale.

Les exhibitions ethnographiques se sont progressivement imposées comme un sujet historique et un thème de débat public à part entière, même si leur place dans la mémoire collective française n'est pas fixée. **L'exposition « Exhibitions. L'Invention du Sauvage »** marque en quelque sorte l'aboutissement d'une dizaine d'années de travaux et de recherches sur le sujet.

Toutefois, cette question avait émergé dans l'espace public dès les années 1990.

1. LES EXPOSITIONS ET LES EVENEMENTS ARTISTIQUES

C'est en **1992** que l'exposition « *Peaux Rouges* » se tient à la **photothèque du musée de l'Homme**. Cette exposition de la collection anthropologique du prince Roland BONAPARTE, à partir des photographies faites au Jardin zoologique d'acclimatation de Paris.

- La collection Roland BONAPARTE fait partie du fonds exceptionnel de la photothèque du musée d'Ethnographie du Trocadéro (devenu le musée de l'Homme en 1937) qui rassemble près de 300 000 photographies d'exploration et de missions de 1879 aux années 1930.
- Un ouvrage-catalogue intitulé *Peaux Rouges, autour de la collection anthropologique du prince Roland Bonaparte* (Editions de l'Albaron, 1992) rassemblant photographies et articles, paraît à la suite de cette exposition.

²⁰ Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD et Sandrine LEMAIRE, article publié dans *Le Monde Diplomatique* en Aout 2000, disponible en ligne, <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/08/BANCEL/14145> et sur www.cairn.fr

Seize ans plus tard, en **2008**, le thème des expositions coloniales fait de nouveau l'objet d'une exposition. Ce fut au demeurant la première exposition temporaire accueillie dans la nouvelle **Cité nationale de l'histoire de l'immigration** (CNHI) qui succède au musée des Arts d'Afrique et d'Océanie (1990-2003) dans le Palais de la Porte Dorée construit pour l'exposition coloniale de 1931²¹. Cette exposition temporaire s'intitulait « **1931. Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale** ». Consacrée à la situation des immigrants étrangers et coloniaux en France métropolitaine en 1931, cette exposition se tint du 6 mai au 5 octobre 2008.

En **2010**, du 31 mars au 28 juin, **les Archives nationales** présentent près de 200 documents exceptionnels (plans, gravures, photographies, affiches, textes, etc.) tirés principalement des fonds des commissariats des expositions universelles, venant du ministère du Commerce, fruit d'un patient travail d'inventaire.

- Elaborée par Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE, conservateur général du patrimoine, l'exposition intitulée « **Exotiques expositions... Les expositions universelles et les cultures extra-européennes France, 1855-1937** » invite à découvrir comment les expositions universelles ou internationales organisées en France entre 1855 et 1937 ont contribué à façonner « *le regard occidental* » sur l'altérité et particulièrement sur les cultures extra-européennes, de l'orientalisme à la mise en place du monde colonial²².
- Cette exposition met en évidence la présence de plus en plus forte des mondes colonisés au sein des expositions industrielles et universelles, avant même la vogue des expositions coloniales spécialisées, qui, en France, débutent en 1894 à Lyon, bien avant celles de Marseille de 1906 et, bien sûr, de 1922²³.
- Cette exposition s'accompagne d'une mise en ligne de l'iconographie relative à l'exposition universelle de 1867.

Toutefois, **du mardi 29 novembre 2011 au 3 juin 2012**, c'est l'exposition « **Exhibitions. L'invention de l'autre** » au musée du quai Branly qui, par son ambition et son ampleur, devrait consacrer la présence de la question des expositions ethnographiques et des expositions d'êtres humains dans l'espace public. C'est en effet la première exposition entièrement consacrée aux exhibitions ethnographiques. Cette exposition est découpée en quatre séquences : « *La découverte de l'Autre: rapporter, collectionner, montrer* » ; « *Monstres & exotiques: observer, classer, hiérarchiser* » ; « *Le spectacle de la différence: recruter, exhiber, diffuser* » et la « *Mise en scène* » : *exposer, mesurer, scénariser* ». Un programme de débats et de conférence accompagnera l'exposition, un grand colloque sur les exhibitions ethnographiques se tiendra au musée du quai Branly au mois de janvier 2012²⁴.

Rappelons aussi que dans le cadre du cinquième centenaire de la colonisation, les artistes COCO FUSCO et Guillermo GOMEZ-PENA ont conçu une exposition itinérante inaugurée à la biennale de Madrid, intitulée « *The Year of the White Bear and Two Undiscovered Amerindians Visit the West* », performance au cours de laquelle les artistes s'auto-exposèrent dans une cage pour entrer en contact avec le public, dans une allusion évidente aux exhibitions ethnographiques.

²¹ Les changements successifs de l'usage du **Palais de la Porte Dorée** traduisent l'évolution de la mémoire des expositions coloniales et la présence des colonies dans l'espace public. De 1931 à 1935, le palais de la Porte Dorée est le musée des Colonies, rebaptisé ensuite musée de la France d'Outre-mer. En 1961, il est transformé en musée des Arts africains et océaniques, devenant en 1990 le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, dont les collections sont versées en 2003 au musée du quai Branly. Depuis 2007, le Palais de la Porte Dorée, réaménagé, accueille la Cité nationale d'histoire de l'immigration (www.cnhi.fr)

²² Le catalogue *Exotiques Expositions... Les expositions universelles et les cultures extra-européennes en France de 1855 à 1937*, Somogy Editions et Archives Nationales, 2010

²³ En 2006, avec les archives municipales de Marseille, est publié *Désirs d'ailleurs, les expositions coloniales de Marseille de 1906 et 1922*, Editions Alors Hors du Temps, www.ahdt.fr

²⁴ Pour plus d'informations, voir le site du musée du quai Branly www.quaibranly.fr

2. LA MEMOIRE DE L'EXHIBITION DES KALI'NA DANS L'ESPACE PUBLIC

C'est autour du cinquième centenaire de la colonisation de l'Amérique que plusieurs événements évoquent les exhibitions ethnographiques qui ont mis en scène des Amérindiens.

En décembre 1991 à Awala-Yalimapo (Guyane) une exposition « *Pau:wa itiosan bola* » met à l'honneur la culture Kali'na à l'occasion du 10^e anniversaire de la création de l'Association des Amérindiens de Guyane française (AAGF).

Du **16 octobre 1992 au 4 janvier 1993**, au Musée national des arts et traditions populaires, le Centre d'ethnologie française du CNRS et l'Association des Amérindiens de Guyane française organisent l'exposition « *Kaliña - Des amérindiens de Guyane à Paris en 1892* » :

- l'exposition circule ensuite à Cayenne, puis dans les différentes communes du littoral avant de passer au Surinam et au Venezuela ;
- un ouvrage réalisé à cette occasion rassemble l'ensemble des photographies réalisées à Paris en 1882 et 1892 par le prince Roland Bonaparte lors de la venue des familles Kali'na pour l'exhibition au Jardin d'acclimatation²⁵.

Dans le cadre de la *Décennie des peuples autochtones*, la France organise **une rencontre des Amérindiens à Paris, en juin 1996**.

Une délégation d'Amérindiens se rend à Paris pour assister à un débat sur leurs droits à l'Assemblée nationale et organisent **une cérémonie de deuil** (*epekotono*) pour les Kali'na morts lors de leur exhibition au Jardin d'acclimatation en 1892.

Des chamans de Guyane, du Canada et du Paraguay participent à la cérémonie, ainsi que des représentants des organisations amérindiennes de Guyane, des parlementaires nationaux, des représentants du gouvernement français et de la mairie de Paris. Cette cérémonie se déroule au Parc floral, le Jardin d'acclimatation ayant refusé de l'accueillir.

Le souvenir de l'exhibition des Kali'na à Paris en 1882 et en 1892 a refait surface dans le débat public à l'occasion de la manifestation **Un Jardin en Outre-mer** organisée au Jardin d'acclimatation du 8 avril au 8 mai 2011.

²⁵ Gérard COLLOMB, *Kaliña - Des Amérindiens de Guyane à Paris en 1892*. Photographies du Prince Roland Bonaparte, éditions Créaphies, 1992

3. LA MEMOIRE DE L'EXHIBITION DES KANAKS DANS L'ESPACE PUBLIC

Avec la sortie du livre *Cannibale* de Didier DAENINCKX en 1998 et, récemment, lors de l'annonce par le footballeur Christian KAREMBEU que son grand-père avait été exhibé au Jardin d'acclimatation en 1931, la mise en scène des Kanaks dans le cadre d'une exposition ethnographique est revenu dans l'espace public.

La thèse de Joël DAUPHINÉ également publiée en 1998 sous le titre *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. De la case au Zoo* aborde le thème de l'exhibition des Kanaks au Jardin d'acclimatation et les enjeux autour l'exposition coloniale de 1931.

Entre mai et octobre 2000, l'exposition « *Kanaks et Vahinés - Imagerie des mers du Sud* » est présentée à Nouméa, puis à Paris entre octobre 2001 et février 2002, au Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie.

En 2002 Didier DAENINCKX reprend son récit historique commencé avec *Cannibale* en publiant *Le Retour d'Ataï*. Ce roman raconte l'histoire d'un Kanak présent en France en 1931 qui décide de revenir à Paris 75 ans plus tard dans l'intention de se lancer à la recherche du crâne du grand chef ATAÏ, tué lors de la grande Révolte de 1878.

La question de la restitution de la tête du chef Ataï est posée depuis la négociation des accords de Matignon en 1988. Elle a été formellement localisée dans les réserves du musée de l'Homme conservées au Muséum national d'histoire naturelle en juillet 2011²⁶.

²⁶ Voir les annexes portant sur la question des restes humains.

LES ARCHIVES DISPONIBLES SUR LES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES

Au nombre de ses préconisations dans le cadre de la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, le CPMHE souhaite que soit réalisé par le réseau des Archives de France un guide des sources relatives aux volet des expositions industrielles et universelles portant sur les colonies, aux expositions coloniales et aux spectacles ethnographiques afin de favoriser le développement de la recherche. Cette notice n'a d'autre objet que de donner des indications très partielles sur les sources disponibles sur une histoire qui demeure mal documentée.

Si nombre de documents portant sur les expositions ethnographiques sont accessibles au public, l'une des principales difficultés réside dans leur dispersion géographique ou leur absence d'identification précises dans les fonds d'archives. En outre, il est impossible d'évaluer la nature et l'importance des archives privées, qui échappent aux historiens, et celles perdues ou détruites.

Plusieurs sites abritent des documents d'archives publics relatifs au Jardin d'acclimatation, aux expositions ethnographiques et aux expositions coloniales :

Aux **Archives nationales** se trouvent en dépôt les fonds du ministère du Commerce qui avait la mission d'organiser les expositions confiées à des commissariats généraux. Ces commissariats généraux des grandes expositions ont laissé d'importantes liasses de documents, avec près 6 500 cartons et registres, dont peu sont exploités à ce jour. Ces fonds comprennent des dossiers administratifs, techniques, mais aussi des documents sur les exposants²⁷. Il convient toutefois de rappeler que les spectacles ethnographiques relevaient de concessions privées, d'où le peu d'informations les concernant dans les archives des commissariats généraux des grandes expositions universelles ou coloniales.

A Aix-en-Provence, aux **Archives nationales d'Outre-mer** (ANOM), les fonds relatifs à l'exposition coloniale de 1931 sont en cours d'inventaire. Les Archives nationales de l'Outre-mer ont engagé le récolement et le classement de tous les fonds liés à l'exposition coloniale de 1931.

Au sein du réseau des archives départementales, les **Archives de Paris** se distinguent car elles ont la charge légale de toutes les archives du Jardin d'acclimatation, et parce que la plupart des spectacles ethnographiques et des expositions coloniales se sont déroulés dans la capitale.

²⁷ Sur ce point voir Christiane DEMEULENAERE-DOUYERE, « Expositions universelles : quelles sources aux archives nationales ? », dans *Exotiques Expositions. Les expositions universelles et les cultures extra-européennes*, 2010

Dans le cadre de **l'inventaire et du guide des sources** demandé par le CPMHE sur tout ce qui se rapporte aux colonies dans les expositions industrielles et universelles, sur les expositions coloniales et sur les spectacles ethnographiques, l'enquête devrait être étendue aux **archives** départementales et municipales **des grandes villes où se tinrent des expositions coloniales et des spectacles ethnographiques (Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg...)**

S'agissant du Jardin d'acclimatation, dont les archives relèvent de la ville de Paris, les documents identifiés sont essentiellement postérieurs à la Seconde guerre mondiale, autrement dit à l'époque des spectacles ethnographiques. Aucun fonds oublié datant de la période des spectacles ethnographiques n'a été identifié au Jardin d'acclimatation.

Des fonds de documents ou d'archives secondaires peuvent également faire l'objet d'une exploration systématique, comme :

- la **Bibliothèque historique de la ville de Paris**: quelques manuscrits concernent le Jardin d'acclimatation (factures et reçus ; lettres de GEOFFROY SAINT HILAIRE), mais aussi des imprimés, des photographies, des livrets du Jardin d'acclimatation, des statuts, des articles parus dans *La Nature* ;
- les **archives municipales de Neuilly-sur-Seine**, voir le dossier jardin d'acclimatation (correspondance et relevés de recettes, articles, photos, gravures, état-civil...).

Dans le cadre de ses préconisations, le CPMHE demande également qu'**une enquête** soit menée **sur le sort des Kali'na morts en 1892**. D'autres fonds d'archives sont à explorer pour suivre le sort des personnes exhibées. Il s'agit notamment des :

- **archives de la Préfecture de Police** : répertoire analytique, procès-verbaux et mains courantes de commissariats (1871-2001) ; registres de l'institut médico-légal ;
- **archives de l'APHP** (Assistance publique des hôpitaux de Paris) : registre des décès des hôpitaux, registre des entrées, registre des destinations des corps. Une enquête rapide sur les archives de l'hôpital Beaujon a été menée ;
- une enquête dans les fonds de **l'Ecole de médecine de Paris** (qui sont déposés aux Archives Nationales) ou au **Muséum national d'histoire naturelle** serait nécessaire ;
- pour les **registres d'Etat civil**, ceux de Paris sont conservées avant 1903 par le service des archives de Paris, ensuite dans les mairies d'arrondissement. Il convient d'élargir l'enquête aux villes limitrophes, notamment Neuilly-sur-Seine (92).

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Cette bibliographie condense celle que Pascal BLANCHARD a eu l'amabilité de transmettre à la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales. Elle a été classée par tranches chronologiques afin de rendre compte de l'évolution du volume de publications sur le sujet, indiquant un relatif oubli de la question entre 1931 et 1989, et une multiplication des écrits dans les dix dernières années..

La première source bibliographique est celle des articles de l'époque, en particulier ceux des scientifiques. Dès les premières exhibitions ethnographiques et coloniales, des savants se rendirent aux lieux d'exhibitions pour examiner les personnes exhibées. La caution scientifique est visible à travers la longue liste d'articles publiés suite aux « observations » faites lors des expositions ethnographiques publiés dans les revues scientifique de l'époque telles que *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, *La Nature*, *La Science Populaire*, *Revue d'Anthropologie*, *Science et Nature*, *La Revue Scientifique*, *La Science Illustrée*...

Les auteurs étaient aussi bien des anthropologues que des médecins comme Paul TOPINARD, médecin et anthropologue et fondateur de la « Société d'anthropologie », Julien GIRARD DE RIALLE anthropologue connu pour avoir rapportés des crânes de Syrie, ou encore Joseph DENIKER.

Ils utilisaient le champ des exhibitions ethnographiques et coloniales pour développer un système de « races » humaines. En même temps, il s'agit de personnalités importantes de l'époque que ce soit dans le domaine de la recherche ou encore dans la muséologie (par exemple au Muséum national d'histoire naturelle).

Sur les 59 articles ou publications recensés, 23 portaient sur les populations de l'empire français de l'époque. Citons, à titre d'exemple, deux articles sur les Kali'na :

- « *Sur les procédés qu'emploient les Galibis pour la fabrication de la poterie* », du docteur CAPITAN, publié dans le *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, en 1882,
- « *Les Caraïbes. À propos des individus exhibés au Jardin d'acclimatation* » de Hervé COUDEREAU dans. *La Nature* en 1892.

La plupart de ces articles sont désormais accessibles en ligne²⁸.

Après 1931 et le temps grandes expositions universelles, **les publications sur les expositions coloniales et les spectacles ethnographiques se font plus rares en France, et ce jusqu'au début des années 1990.** A titre d'exception, on peut citer, en 1984, l'article Charles-Robert AGERON consacre « *L'Exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ?* », dans le premier volume des livre *Lieux de mémoire* de Pierre NORA. Au demeurant, il s'agit du seul article consacré à la mémoire coloniale dans l'ensemble de la collection des Lieux de mémoire de Pierre NORA.

A partir des années 1990, on constate un intérêt croissant pour le sujet. Le regard se porte d'abord sur les « villages nègres » pendant les expositions universelles et coloniales, mais également sur les exhibitions ethnographiques. Des auteurs comme Gérard COLLOMB ou Joël DAUPHINE portent respectivement leur attention sur les Kali'na de Guyane et les Kanaks de Nouvelle-Calédonie.

En France, de nombreuses recherches sur le sujet sont menées **à partir des années 2000** et la parution du livre *Zoo Humains* de Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Gilles BOETSCH, Eric DEROO et Sandrine LEMAIRE. La traduction du livre avec son titre original dans de nombreux pays et la

²⁸ Voir la notice sur les sources accessibles en ligne.

réédition augmentée de cet ouvrage en 2011 révèlent que l'expression « *zoo humain* », qui a fait polémique, s'est imposé dans l'espace public pour désigner désormais des expositions de type ethnographique.

Fait assez rare pour être signalé, l'histoire des exhibitions ethnographiques est racontée du point de vue d'un exhibé dans l'ouvrage *The diary of Abraham Ulrikab*, le journal d'un Inuk exhibé en Europe en 1880, publié aux Etats-Unis en 2005.

1. LES PUBLICATIONS AVANT 1931

- ALPHAND A. (1892), L'Exposition Universelle Internationale de 1889 à Paris, Paris : Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- ANNALES (1889), « Pita, le Canaque à l'Exposition », *Annales de l'Extrême-Orient et de l'Afrique*, n° 3.
- BINET E. (1900), « Observations sur les Dahoméens », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 5^e série, n°1.
- ARMAND D. (1862), « Aperçu sur les variétés de races humaines observées de 1842 à 1862, dans les diverses campagnes de l'armée française », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, n° 3.
- ATGIER E. (1909), « Les Touaregs à Paris », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5^e série, n° 10.3.
- ATGIER P. (1910), « Un nègre blanc. Etude d'albinisme comparé dans la race noire et la race blanche », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, VI, tome 1.
- BERTILLON A. (1865), *Traité sur les races humaines*, Paris : Masson.
- BEAUREGARD (1922), « Ministère des colonies », *L'Exposition coloniale de Marseille*, Marseille : Commissariat général de l'exposition.
- BERTILLON A. (1882), *Les Races sauvages*, Paris : Masson.
- BLANCHARD R. (1886), « Sur le tablier et la stéatopygie des femmes boschimans », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 3.
- BLANCHARD R. (1909), « À propos des nègres pies », *La Nature*, n° 38.1.
- BLOCH A. (1902), « Quelques remarques sur l'anthropologie des Hindous exhibés au Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 5^e série, n° 3.
- BLOCH A. (1909), « Observations sur les nains du Jardin d'acclimatation, nains déjà décrits et avec les pygmées », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5^e série, n° 10.
- BLOT M. (1908), « Les Gallas au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 36.2.
- BONAPARTE R. (1890), « Les Somalis au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 18.2.
- BONAPARTE R. (1884), *Les Habitants de Suriname. Notes recueillies à l'Exposition coloniale d'Amsterdam en 1883*, Paris : Le Jardin d'acclimatation.
- BONNAFONT D. (1863), « Notice sur les trois chefs touaregs qui sont venus à Paris », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, n° 4.
- BORDIER A. (1877a), « Rapport de la commission nommée par la société d'Anthropologie pour étudier les Esquimaux du Jardin d'acclimatation et Observations à propos du procès-verbal », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, n° 12.
- BORDIER A. (1877b), « Les Esquimaux du Jardin d'acclimatation (rapport lu dans la séance du 22 novembre 1877) », *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, n° 1.
- BORDIER A. (1878a), « Les Gauchos au Jardin d'acclimatation », *La Revue Scientifique*, 2^e série, n° 8.1.
- BORDIER A. (1878b), « Les Gauchos au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 6.2.
- BROCA P. (1865), *Instructions générales sur l'anthropologie*, Paris : Masson.
- BROCA P. (1879), *Instructions générales pour les recherches anthropologiques à faire sur le vivant*, Paris : Masson.
- CAPITAN Dr. (1882), « Sur les procédés qu'emploient les Galibis pour la fabrication de la poterie », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 5.
- CHANTRE E. (1884), « Observations anthropométriques sur cinq Zoulous de passage à Lyon », *Bulletins de la société d'Anthropologie de Lyon*, n° 3.

- CHUDZINSKI (1881), « Sur les trois encéphales des Esquimaux morts de la variole, du 13 au 16 janvier 1881, dans le service de M. Andrieux, à l'hôpital Saint-Louis », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 4.
- COLLIGNON R. (1896a), « Présentation d'indigènes de Madagascar et du Soudan », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 4^e série, n° 7.
- COLLIGNON R. (1896b), « Visite de l'exposition ethnographique du Sénégal et de Madagascar au Champ-de-Mars », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 4^e série, n° 7.
- COUDEREAU H. (1877), « Sur la composition du lait chez la femme esquimau », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, n° 12.
- COUDEREAU H. (1892), « Les Caraïbes. À propos des individus exhibés au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 20.1.
- CUVIER G. (1910), « Note instructive sur la recherche à faire relativement aux différences anatomiques des diverses races d'hommes », *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, Paris : Editions Georges Hervé, tome XX (repris en 1978 dans J. COPANS & J. JAMIN, *Aux origines de l'anthropologie française. Les mémoires de la Société des Observateurs de l'Homme en l'an VIII*, Paris : Sycomore).
- CORRA (1882), « Extrait d'une notice publiée sur les Fuégiens », *Bulletin de la société Zoologique d'acclimatation*, 3^e série, n° 9.
- CUVIER G. (1817), « Extrait des observations faites sur le cadavre d'une femme connue à Paris et à Londres sous le nom de Vénus Hottentote », *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, tome III.
- DALLY E. (1882), « Observations sur les Galibis », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 5.
- DENIKER J. & COLLIGNON R. (1897), « Les indigènes de Madagascar exposés au Champ-de-Mars », *L'Anthropologie*, n° 7.
- DENIKER J. & L. LALOY (1889), « Les Races exotiques à l'Exposition universelle de 1889 », *L'Anthropologie*, tome I, n° 3.
- DENIKER J. (1880), « Quelques observations et mensurations sur les Nubiens qui ont été exposés à Genève en août 1880 », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1880, 2^e série, n° 12.
- DENIKER J. (1883a), « Étude sur les Kalmouks », *Revue d'Anthropologie*, 2^e série, n° 6.
- DENIKER J. (1883b), « Sur les Araucaniens du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 3.
- DENIKER J. (1883c), « Sur les Kalmouks du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 3.
- DENIKER J. (1886), « Quelques observations sur les Boshimans », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 9.
- DENIKER J. (1889), « Les Hottentots au Jardin d'acclimatation », *Revue d'Anthropologie*, n° 4.
- DENIKER J. (1891), « La caravane égyptienne au Jardin d'acclimatation de Paris », *La Nature*, n° 19.2.
- DENIKER J. (1896), « Les indigènes de Madagascar exposés au Champ-de-Mars », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 4^e série, n° 7.
- DENIKER J. (1907), « Les Touaregs à l'exposition coloniale », *La Nature*, n° 35.2.
- DUMESNIL A. (1906), « Une caravane hindoue au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 34.2.
- EXPOSITION (1889b), *L'Exposition Universelle Internationale de 1889 à Paris. Catalogue Général Officiel. Exposition Rétrospective du Travail et des Sciences Anthropologiques*, Section 1, Anthropologie Ethnographie, Lille : Imprimerie L. Danel.
- EXPOSITION (1889c), *Sommaire sur le Village Canaque*, Paris : Lanier.
- FORBIN V. (1909), « Nègre blanc », *La Nature*, n° 37.2.
- FULBERT DUMONTEIL J.-C. (1886), *Une visite aux Cynghalais du Jardin d'acclimatation*, Paris : Imprimerie Dubuisson.
- FULBERT DUMONTEIL J.-C. (1887), *Les Achantis de l'Afrique équatoriale*, Paris : Imprimerie Dubuisson.
- FULBERT DUMONTEIL J.-C. (1889), « Les Lapons du Jardin d'acclimatation », *Le Magasin Pittoresque*, 2^e série, n° 7.
- G. B. (1877), « Les Nubiens au Jardin d'acclimatation », *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, tome 1.
- GARNIER M. (1879), *La Nouvelle-Calédonie à l'Exposition de 1878*, Paris : Delagrave.
- GEOFFROY SAINT-HILAIRE A. (1871), « Le Jardin d'acclimatation », *La Revue scientifique*, 2^e series, n° 1.16.
- GIRARD DE RIALLE J. (1877a), « Les Esquimaux du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 2.2.
- GIRARD DE RIALLE J. (1877b), « Les Nubiens du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 5.
- GIRARD DE RIALLE J. (1877c), « Les Nubiens du Jardin d'acclimatation », *La Revue Scientifique*, n° 7.7.
- GIRARD DE RIALLE J. (1878), « Les Lapons au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 6.2.

- GIRARD DE RIALLE J. (1882), « Les Galibis du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 10.2.
- GIRARD DE RIALLE J. (1883a), « Les Araucaniens au Jardin d'acclimatation de Paris », *La Nature*, n° 11.1.
- GIRARD DE RIALLE J. (1883b), « Les Cinghalais au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 11.2.
- GIRARD DE RIALLE J. (1883c), « Les Kalmouks au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 11.2.
- GIRARD DE RIALLE J. (1884), « Les Peaux Rouges au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 12.2.
- HAGENBECK C. (1909), *Von Tieren und Menschen*, Berlin : Vita Deutsches Verlagshaus.
- HAGENBECK C. (1926), *Carl Hagenbeck's illustrierte Tier- und Menschenwelt*, Leipzig : Haberlandt.
- HAMY E.-T. (1883), « Les Peaux-Rouges, indiens Omahas », *Science et Nature*, 1.
- HAMY E.-T. (1886), « Note ethnographique sur les Bosjesmans », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 9.
- HERISSON R. (1910), « Les Touaregs », *Sciences et Voyages*, n° 94.
- HERVE G. (1912), « Société d'Anthropologie de Paris. Enquête sur le croisement ethnique », *REAP*, tome XXII.
- HOLMES W. H. (1902), « Classification and Arrangement of the Exhibits of an Anthropology Museum », *Journal of the Anthropological Institute*, n° 32.
- HOUZE E. & JACQUES V. (1884), « Communications sur les Australiens du Musée du Nord, Séance du 28 Mai 1884 », *Bulletin Société d'Anthropologie de Bruxelles*, n° 3-4.
- HUGUET Dr J. (1902), « Sur les Touareg », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 5^e série, n° 3.
- JACQUES V. (1894-1895), « Les Congolais de l'Exposition universelle d'Anvers. Communication faite à la Société d'Anthropologie de Bruxelles », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, n° 13.
- JACQUINOT H. (1846), « Zoologie. Considérations générales sur l'anthropologie suivies d'observations sur les races humaines de l'Amérique méridionale et de l'Océanie », in *Voyage au pôle sud et dans l'Océanie sur les corvettes l'Astrolabe et la Zélie*, Paris : Gide.
- JUILLERAT P. (1881), « Les Fuégiens du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 9.2.
- LAIBE Lt. (1911a), « Les Touaregs », *La Nature*, n° 1995.
- LAIBE Lt. (1911b), « La race targui », *La Nature*, n° 2012.
- LE BON G. (1879), « Sur les Nubiens du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 2.
- LE BON G. (1881), « Sur les applications de la photographie à l'anthropologie à propos de la photographie des Fuégiens du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 2.
- LETOURNEAU C. (1880), « Rapport sur les Nubiens du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 3.
- LOPEZ JAENA G. (1889), « Filipinas en la Exposición Universal de Barcelona », in *Ateneo Barcelonés, Conferencias públicas relativas a la Exposición Universal de Barcelona*, Barcelona : Tipolitografía de Busquets y Vidal.
- LOUIS A. (1888), « Les Hottentots », *La Science illustrée*, n° 10.
- LUMHOLTZ C. (1889), « Chez les Cannibales », *Le Tour du Monde*, n° 25.
- MANOUVRIER L. (1881), « Sur les Fuégiens du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 4.
- MANOUVRIER L. (1882), « Sur les Galibis du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 5.
- MANOUVRIER L. (1883a), « Rapport sur les Araucans du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 6.
- MANOUVRIER L. (1883b), « Rapport sur les Cinghalais du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 3^e série, n° 6.
- MANOUVRIER L. (1885), « Sur les Peaux Rouges du Jardin d'acclimatation », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 8.
- MERIEL P. DE (1902), « Les Hindous du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 30.2.
- MONCELON M. (1885), « Présentation d'un Canaque Néo-Calédonien », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, n° 8.
- MONOD E. (1890), *Exposition universelle de 1889, grand ouvrage illustré*, Paris : Editions Dentu.
- RABOT C. (1889), « Les Lapons au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 17.1.
- RAYMOND P. (1893), « Les Paï-Pi-Bri au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 20.2.
- REGNAULT F. (1893), « Les Dahoméens au Champ-de-Mars de Paris », *La Nature*, n° 21.1.
- REGNAULT F. (1895), « Exposition ethnographique de l'Afrique Occidentale au Champ-de-Mars, à Paris, Sénégal et Soudan français », *La Nature*, n° 24.2.
- ROYER C. (1873), « Sur un homme velu né en Russie, et sur son fils, âgé de trois ans et demi », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, n° 8.
- NADAILLAC M. de (1891), « Les Peaux-rouges », *La Nature*, n° 19.1.
- TAILLEBOIS E. (1882), « Les Caraïbes à Paris », *La Science populaire* (September).

- TERRIER A. (1909), « Les Guerriers de l'Oasis Saharienne », *Journal des Voyages*, n° 667.
- TISSANDIER G. (1889a), « Les Cosaques du Kouban au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, no 815.
- TOPINARD P. (1872), *Étude sur les races indigènes de l'Australie*, Paris : A. Hennuyer.
- TOPINARD P. (1878), « Essai de classification des races humaines actuelles », *Revue d'Anthropologie*, 1^e série, 4.
- TOPINARD P. (1881), « Discussion sur les Fuégiens », *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, 3, December.
- TOPINARD P. (1883), « Les Cinghalais au Jardin d'acclimatation », *Revue d'Anthropologie*, 2^e série, 6.
- TOPINARD P. (1885), « Présentation de trois Australiens vivants », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, 8.
- TOPINARD P. (1886), « Présentation de quatre Boshimans vivants », *Bulletin de la société d'Anthropologie*, 3^e série, 9.
- TOPINARD P. (1887), « Les Boshimans à Paris », *La Nature*, 16.1.
- TOPINARD P. (1888a), « Les Hottentots au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, 16.2.
- TOPINARD P. (1888b), « Les races humaines », *La Nature*, 16.2, pp. 341-3.
- TOPINARD P. (1889), « La stéatopygie des Hottentots du Jardin d'acclimatation », *Revue d'Anthropologie*, 3^e série, 4.
- UJFALVY C.-E. (1883), *Les Kalmouques*, Paris : Jardin zoologique d'acclimatation.
- VERNEAU R. (1916), « Le centième anniversaire de la mort de Sarah Baartman », *L'Anthropologie*, 27, pp. 177-9.
- VERSCHUUR G. (1893), « Voyage aux trois Guyanes », *Le Tour du monde*, n° 66.
- VERSHAVE P. & C. GUILLERME (1925), *Au Village noir. Organisation de Villages exotiques*. F. Tournier, Paris : A. Tournon.
- Z Dr (1887), « Les Achantis au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, 10.2.
- Z Dr. (1886), « Les Cynghalais au Jardin d'acclimatation de Paris », *La Nature*, 14.1.
- ZELTNER F. de (1903), « Les Achantis », *La Nature*, 31.2.

2. LES PUBLICATIONS ENTRE 1931 ET 1990

- AGERON C.-R. (1984), « L'Exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? », in P. NORA (ed.), *Les Lieux de mémoire. La République*, vol. 1, Paris : Gallimard.
- BOUIN P. & CHANUT C.-P. (1980), *Histoire française des foires et des expositions universelles*, Paris : Editions Baudoin.
- BEAUVOIR J.-M. (1977), *Los shelk'nam. Indígenas de la Tierra del Fuego. Sus tradiciones, costumbres y lengua 1915*, Punta Arenas : Editorial Atelí.
- COLEMAN W. (1964), *Georges Cuvier, Zoologist, A Study of the History of Evolution Theory*, M.A., Cambridge : Harvard University Press.
- COPANS J. & JAMIN J. (1978), *Aux origines de l'anthropologie française*, Paris : Le Sycomore.
- DEMAISON A. (1931), *Paris 1931. Exposition coloniale internationale. Guide officiel*, Paris : Mayeux.
- FRAZIER-SOYE (1931), *Quand l'Inde française était à Paris. Les plus beaux souvenirs de l'Inde française à l'Exposition coloniale et internationale*, Paris : Frazier-Soye.
- GALA I. (1980), *Des sauvages au Jardin. Les exhibitions ethnographiques du Jardin d'acclimatation de 1877 à 1912*, Paris : Bibliothèque du musée des Arts et Traditions populaires.
- GUILLAUMIN C. (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris/La Haye : Mouton.
- GUSINDE M. (1982), « Los indios de Tierra del Fuego, Los Selk'nam », *Centro Argentino de Etnología Americana*, n° 2.
- HAGENBECK C. (1951), *Cages sans barreaux. Roi des zoos*, Paris : Nouvelles Éditions de Paris.
- HODEIR C. (1987), « La France d'Outre-mer », in B. LEMOINE & P. RIVOIRARD (eds.), *Paris 1937, Cinquantenaire de l'Exposition internationale des arts et techniques de la vie moderne*, Paris : Institut français d'architecture / Paris Musées.
- ISAY R. (1937), *Panorama des expositions universelles*, Paris : Gallimard.
- KIRBY P. R. (1954), « The Hottentot Venus of the Musée de l'Homme, Paris », *South African Journal of Science*, n° 50.12.
- SIEPI J. (1937), *Petite histoire du jardin zoologique de Marseille*, Marseille Imprimerie Municipale.
- STOCKING G. W. (1984), « Qu'est-ce qui est en jeu dans un nom ? La Société d'ethnographie et l'historiographie de l'« anthropologie » en France », in B. RUPP-EISENREICH (ed.), *Histoires de l'anthropologie (XVI^e-XIX^e siècles)*, Paris : Klincksieck.
- SCHILLER F. (1979), *Paul Broca. Founder of French Anthropology, Explorer of the Brain*, Berkley/Los Angeles/Londres : University of California Press.

- SCHNEIDER W. H. (1982), *An Empire for the Masses, the French Popular Image of Africa, 1870–1900*, Westport, CT, & London : Greenwood Press.
- TAYLOR J. G. (1981), « An Eskimo Abroad. His Diary and Death », *Canadian Geographic*, octobre-novembre 1981.
- THODE-ARORA H. (1989), *Für fünfzig Pfennig um die Welt, Die Hagenbeckschen Völkerschauen*, New York/Frankfurt : Campus Verlag.

3. LES PUBLICATIONS ENTRE 1990 ET 1999

- AIMONE L. & OLMO C. (1993), *Les expositions universelles : 1851-1900*, Paris : Belin.
- ANTHIAS F. (1992), « Connecting Race and Ethnic Phenomena », *Sociology*, n° 26.4.
- ARLETTAZ G., BARILIER E., CRETZAZ B., KREIS G., LEVY R., PAUCHARD P., PAVILLON O., RESZLER A., TOPPI S. & ZIMMERMANN W. (1991), *Les Suisses dans le miroir. Les expositions nationales suisses. De Zurich 1883 à l'ex-future expo tessinoise de 1998, en passant par Genève 1896, Berne 1914, Zurich 1939, Lausanne 1964 et l'échec de CH-91*, Lausanne : Payot.
- BARTHE Ch. & COUTANCIER B. (1995), « Au Jardin d'acclimatation : représentation de l'autre (1877-1890) », in P. BLANCHARD, S. BLANCHOIN, N. BANCEL, G. BOËTSCH & H. GERBEAU (eds.), *L'Autre et Nous*, Paris : Achac / Syros.
- BATHIA C. (1993), « L'Afrique noire à Rouen : Exposition nationale et coloniale de Rouen de 1896 », *Plein Sud*, n° 3.
- BENEDICT B. (1994), « Rituals of Representation: Ethnic Stereotypes and Colonized People at World's Fairs », in R. W. RYDELL & N. GWINN (eds.), *Fair Representations: World's Fairs and the Modern World*, Amsterdam : VU University Press.
- BENSA A. (1988), « Colonialisme, racisme et ethnologie en Nouvelle-Calédonie », *Ethnologie française*, n° 2.
- BERGOUIGNOU J.-M. (1997), « Le Village noir à l'exposition d'Angers en 1906 », *Archives d'Anjou*, n° 1.
- BERGOUIGNOU J.-M. (1999a), « Le Village noir à l'exposition de Toulouse en 1908 », *Gavroche*, n° 107.
- BERGOUIGNOU J.-M. (1999b), « Le Village sénégalais à l'exposition internationale d'Amiens en 1906 », *Les antiquaires de Picardie*, n° 652.
- BERNARDINI J.-M. (1997), *Le darwinisme social en France (1859-1918). Fascination et rejet d'une idéologie*. Paris : CNRS édition.
- BERTRAND R. (1999), « Le zoo des traditions. Les spécificités de l'Etat colonial moderne à travers les expositions et les musées coloniaux aux Pays-Bas entre 1880 et 1935 », *Inventions et héritages de la gouvernementalité coloniale moderne*, journée d'études du CERI.
- BLANCHARD P. & CHATELIER A. (1993), *Images et Colonies. Nature, discours et influence de l'iconographie coloniale liée à la propagande coloniale et à la représentation des Africains en France, de 1920 aux Indépendances*, Paris : Achac / Syros.
- BONNEUIL S. (1999), « Le Muséum national d'Histoire naturelle et expansion coloniale de la troisième République (1870-1914) », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome LXXXVI, n° 322-323.
- CHAPMAN A., BARTHE C. & REVOL P. (1995), *Cap Horn, 1882-1883. Rencontre avec les indiens Yahgan*, Paris : La Martinière / MNHN / Photothèque du Musée de l'Homme.
- COLLOMB G. (1992), *Kaliña. Des Amérindiens à Paris. Photographies du prince Roland Bonaparte*, Paris : Éditions Créaphis.
- COLLOMB G. (1995), « Les Kaliña et le droit de regard de l'Occident », in P. BLANCHARD, S. BLANCHOIN, N. BANCEL, G. BOËTSCH & H. GERBEAU (eds.), *L'Autre et Nous*, Paris : Achac / Syros.
- COLLOMB G. (1997), « La Question amérindienne en Guyane. Formation d'un espace politique », in M. ABELES & H. P. JEUDY (eds.), *Anthropologie du politique*, Paris : Armand Colin.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (1991), « L'apogée : l'Exposition coloniale internationale », in C.-R. AGERON & C. COQUERY-VIDROVITCH, *Histoire de la France coloniale*, Paris : A. Colin.

- COUTANCIER B. (1992) « Jardin d'acclimatation », in B. COUTANCIER, *Peaux-Rouges, Autour de la collection du prince Roland Bonaparte*, Thonon-les-Bain : L'Albaron/Photothèque du Musée de l'Homme.
- COUTANCIER B. (1992), *Peaux-Rouges, Autour de la collection du prince Roland Bonaparte*, Thonon-les-Bain : L'Albaron/Photothèque du Musée de l'Homme
- CUISENIER J. (1983), « Droits de la personne sur son image », *Ethnologie française*, 13.2.
- DÆNINCKX D. (1998), *Cannibale*, Lagrasse : Verdier.
- DAUPHINE J. (1998), *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. De la case au Zoo*, Paris : L'Harmattan.
- DAVID P. & ANDRAULT J.-M. (1995), « Le Village noir à l'exposition de Nantes en 1904 en histoire et en images », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest/ABPO*, n° 4.
- DAVID P. (1998a), « Le Village noir à l'exposition d'Orléans de 1905 », *Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, nouvelle série, n° 15/119.
- DAVID P. (1998b), « Les Villages Noirs aux expositions de Brest de 1901, 1913 et 1928 en histoire et en images », *Cahier de l'Iroise*.
- DE LA CASINIERE N. (1994), « Les Ivoiriens du Safari Parc, nourris, logés mais pas payés », *Libération*.
- DEL RIO G. & VELOT J.-P. (1996), « L'Exposition coloniale, Paris, 1931 », *Mwà Vélé*, n° 13.
- DUBOIS J. (1994) (ed.), *Album Peaux-Rouges de Roland Bonaparte*, Paris : Photothèque du Musée de l'Homme.
- HODEIR C. & PIERRE M. (1991), *L'Exposition coloniale*, Brussels : Complexe.
- OLM C. & SIMONE L. (1993), *Les Expositions universelles, 1851-1900*, Paris : Belin.
- PIZZORNI ITIE F. (1992), « Roland Bonaparte (1858-1924) », in B. COUTANCIER, *Peaux-Rouges, Autour de la collection du prince Roland Bonaparte*, Thonon-les-Bains : L'Albaron / Photothèque du Musée de l'Homme.
- SCHNEIDER W. H. (1990), *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regeneration in Twentieth-Century France*, Cambridge : Cambridge University Press.
- TAYLOR D. (1998), « Guillermo Gómez-Peña and Coco Fusco's. Couple in the cage », *The Drama Review*.
- THODE-ARORA H. (1991), « Das Eskimo-Tagebuch von 1880. Eine Völkerschau aus der Sicht eines Teilnehmers », *Kea. Zeitschrift für Kulturwissenschaften*, n° 2.

4. LES PUBLICATIONS DEPUIS 2000

- ABOUT N. (2001), *Proposition de loi autorisant la restitution par la France de la dépouille mortelle de Saartjie Baartman, dite « Vénus hottentote », à l'Afrique du Sud*, texte n°114 (2001-2002), déposé au Sénat le 4 décembre 2001.
- AGEORGES S. (2006), *Sur les traces des expositions universelles*, Paris : Parigramme.
- ALDRICH Robert : *Vestiges of The Colonial Empire in France : Monuments, Museums and Colonial Memories*, Basingstoke, New York : Palgrave / MacMillan, 2005.
- BAARTMAN (2002), « Loi relative à la restitution par la France de la dépouille mortelle de Saartjie Baartman à l'Afrique du Sud (n° 2002-323 du 6 mars 2002) », *Journal officiel*, n° 56, du 7 mars 2002.
- BACHA M. (2005) (ed.), *Les expositions universelles à Paris de 1855 à 1937*, Paris : Action artistique de la Ville de Paris.
- BAMBRIDGE T. (2002), « Les premiers *Polynésiens* en Europe et l'imaginaire occidental », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains : de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- BANCEL N., BLANCHARD P. & LEMAIRE S. (2000), « Ces zoos humains de la République coloniale », *Le Monde diplomatique*.
- BANCEL N., BLANCHARD P., BOËTSCH G., DEROO É. & LEMAIRE S. (2002) (eds.), *Zoos humains : de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte poche.
- BARTH V. (2011), « Les expositions universelles ou un siècle de construction du monde », in BLANCHARD P., BOËTSCH G. & SNOEP N., *Exhibitions. L'invention du sauvage*, Arles : Actes Sud/Musée du quai Branly.
- BERGOUNGNIU J.-M., CLIGNET R. & DAVID P. (2001), *Villages noirs et visiteurs africains et malgaches en France et en Europe*, Paris : Karthala.
- BLANCHARD P. & BOËTSCH G. (2005) (eds.), *Marseille, Porte sud*, Paris : La Découverte ; Marseille : Jeanne Laffitte.

- BLANCHARD P. (2011), « Les expositions coloniales ou l'invention des "indigènes" », in BLANCHARD P., BOËTSCH G. & SNOEP N., *Exhibitions. L'invention du sauvage*, Arles : Actes Sud/Musée du quai Branly.
- BLANCHARD P., BOËTSCH G. & SNOEP N. (2011), *Exhibitions. L'invention du sauvage*, Arles : Actes Sud/Musée du quai Branly.
- BLANCHARD P., LEMAIRE S. & BANCEL N. (2008) (eds.), *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*, Paris : CNRS Editions & Editions Autrement.
- BLANCKAERT C. (2001), « Des métis monstrueux ? Hybridité, mixophobie et patriotisme de Buffon à Paul Broca », *Constructing race in France*.
- BLANCKAERT C. (2002), « Spectacles ethniques et culture de masse au temps des colonies », *Revue d'Histoire des Sciences humaines*, n° 7.
- BLANCKAERT C. (2009), *De la race à l'évolution : Paul Broca et l'anthropologie française, 1850-1900*, Paris : Harmattan.
- BLOHM H., IPELLIE A. & LUTZ H. (2005), *The Diary of Abraham Ulrikab*, Ottawa : University of Ottawa Press.
- BOËTSCH G. & ARDAGNA Y. (2002), « Zoos humains : le "sauvage" et l'anthropologue », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains : de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- BULLARD A. & DAUPHINE J. (2002), « Les Canaques au miroir de l'Occident », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains : de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- CHAPPEY J.-L. (2002), *La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris : Société des études robespierristes.
- CORNELIS S. (2000), « Le musée du Congo Belge, vitrine de l'action coloniale (1910-1930). », in D. TAFFIN (éd.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris : Maisonneuve & Larose.
- COUTTENIER M. (2010), *Als muren spreken. Het museum van Tervuren 1910-2010 / Si les murs pouvaient parler. Le Musée de Tervuren 1910-2010*, Tervuren : Koninklijk Museum voor Midden-Afrika / Musée royal de l'Afrique centrale.
- CRAIS C. & SCULLY P. (2008), *Sara Baartman and the Hottentot Venus: A Ghost Story and a Biography*, Princeton : Princeton University Press.
- DE L'ESTOILE B. (2001), « Des races non pas inférieures mais différentes : de l'Exposition coloniale au Musée de l'Homme », in C. BLANCKAERT (ed.), *Politiques de l'anthropologie : pratiques et applications en France (1860-1940)*, Paris : L'Harmattan.
- DEMEULENAERE-DOUYERE C. (2006), « Avant les expositions coloniales. Les colonies dans les expositions industrielles et universelles du XIX^e siècle », *Archives Municipales de Marseille, Désirs d'ailleurs : les expositions coloniales de Marseille 1906 et 1922*, Marseille : Éditions Alors hors du temps.
- DEMEULENAERE-DOUYERE C. (2010) (ed.), *Exotiques expositions... Les expositions universelles et les cultures extra-européennes. France, 1855-1937*, Paris : Somogy/Archives nationales.
- DREESBACH A. (2005), *Gezähmte Wilde. Die Zurschaustellung "exotischer" Menschen in Deutschland 1870-1940*, Frankfurt am Main : Campus Verlag
- FROIDEVAUX Y. (2002), « Nature et artifice : Village suisse et Village nègre à l'Exposition nationale de Genève, 1896 », *Revue historique neuchâteloise*, n° 1-2.
- GAILLARD M. (2003), *Paris. Les expositions universelles de 1855 à 1939*, Paris : Les Presses franciliennes.
- GARRIGUES E. (2001), « Les Villages Noirs en France et en Europe ou le zoo Humain », *L'Ethnographie*, n° 2, nouvelle série.
- GUYOTAT R. (2000), « Zoos humains », *Le Monde*.
- HOLMES R. (2007), *African Queen: the Real Life of the Hottentot Venus*, London : Random House.
- KINER A. (2001), « Les zoos humains. La grande foire aux colonies », *Sciences et Avenir*.
- LEBOVICS H. (2002), « Les Zoos de l'Exposition coloniale internationale de Paris en 1931 », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- LEMAIRE S., ABBATTISTA G., LABANCA N. & THODE-ARORA H. (2011), « Les villages itinérants ou la démocratisation du sauvage », in BLANCHARD P., BOËTSCH G. & SNOEP N., *Exhibitions. L'invention du sauvage*, Arles : Actes Sud/Musée du quai Branly.
- LEMAIRE S. & BLANCHARD P. (2002), « Montrer, mesurer, distraire. Du zoo humain aux expositions coloniales (1870-1931) », in S. MOUSSA (ed.), *La Construction de la notion de race dans la littérature et les sciences humaines (XVIII^e et XIX^e siècles)*, Paris : L'Harmattan.
- LEMAIRE S. & BLANCHARD P. (2003), « Exhibitions, expositions, médiatisations et colonies », in P. BLANCHARD & S. LEMAIRE (eds.), *Culture coloniale*, Paris : Autrement.

- LEPRUN S. (1986), *Le Théâtre des colonies : Scénographie, acteurs et discours de l'imaginaire dans les expositions, 1855-1937*, Paris : L'Harmattan.
- LESCROART M. (2003), « Les zoos humains », *Sciences et Vie Junior*, n° 161.
- LUTZ H. (2007), *Abraham Ulrikab im Zoo. Tagebuch eines Inuk 1880/81*, Wesel : VdL-Verlag.
- MABIRE J.-C. (2000), *L'Exposition universelle de 1900*, Paris/Montréal : L'Harmattan.
- MANCERON G. (2002), « Les "sauvages" et les droits de l'homme : un paradoxe républicain », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- MASON P. (2002a), « En tránsito : los fueguinos, sus imágenes en Europa, y los pocos que regresaron », *Culturas de Patagonia*, Santiago de Chile : 12 miradas, Ediciones Cuerpos Pintados.
- MASON P. (2002b), « Une troupe d'Onas exhibée au musée du Nord : reconstruction d'un dossier perdu de la police des étrangers de Bruxelles », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- NETTO P. (2005), « Reclaiming the body of the Hottentot: The vision and visibility of the body speaking with vengeance », *European Journal of Women's Studies*, n° 12.
- PITON N. (2002), « Entre science et spectacle : des Aborigènes sur la scène des Folies Bergère », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- POIGNANT R. (2002), « Les Aborigènes : "sauvages professionnels" et vies captives », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- POIGNANT R. (2004), *Professional savages, captive lives and Western spectacle*, New Haven : Yale university press.
- RUSCIO A. (2002), « Du village à l'exposition : les Français à la rencontre des *Indochinois* », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- RITTER S. (2010), *Facetten der Sarah Baartman: Repräsentationen und Rekonstruktionen der 'Hottentottenvenus'*. Münster : Lit.
- SANCHEZ GOMEZ L. (2005), « Exhibiciones etnológicas vivas en España. Espectáculo y representación fotográfica », in *Maneras de mirar. Lecturas antropológicas de la fotografía*, Madrid : CSIC.
- SCHNEIDER W. H. (2002), « Les expositions ethnographiques du Jardin zoologique d'acclimatation », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- SCHNEIDER W. H. (2011), « Jardin d'acclimatation, zoos et naturalisation », in BLANCHARD P., BOËTSCH G. & SNOEP N., *Exhibitions. L'invention du sauvage*, Arles : Actes Sud/Musée du quai Branly.
- SERVAN-SCHREIBER C. (2002), « L'Inde et Ceylan dans les expositions coloniales et universelles (1851-1931) », in N. BANCEL, P. BLANCHARD, G. BOËTSCH, É. DEROO & S. LEMAIRE (eds.), *Zoos humains de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte.
- TAQUET P. (2006), *Georges Cuvier. Naissance d'un génie*, Paris : Éditions Odile Jacob.
- THODE-ARORA H. (2002a), « Abraham's Diary. A European Ethnic Show from an Inuk Participant's Viewpoint », *Journal of the Society for the Anthropology of Europe*, n° 2.2.
- ULRIKAB A. (2005), *The diary of Abraham Ulrikab. [text and context]*, Ottawa : University of Ottawa Press.
- WARTELLE J.-C. (2004), « La Société d'anthropologie de Paris de 1880 à 1914 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 10.

LES SOURCES & LES DOCUMENTS ACCESSIBLES EN LIGNE

L'une des préconisations majeures de la Mission sur les expositions ethnographiques et coloniales est que soient mis à disposition du public, et notamment du public scolaire, des sources, des documents et des travaux sur les expositions ethnographiques et coloniales. Le CPMHE demande notamment la mise en ligne de l'exposition des archives nationales de 2010 « Exotiques expositions ». Toutefois, des informations sont d'ores et déjà accessibles, à commencer par celles, qu'il convient de développer, du site du Jardin d'acclimatation, et plus encore celles des sites de la BNF, du CNAM. Cette notice dresse un état des lieux non exhaustifs des sources et documents en ligne.

LE JARDIN D'ACCLIMATATION

Sont en ligne sur le site du jardin d'acclimatation des informations sur l'histoire du Jardin d'acclimatation avec une page rappelant l'époque des spectacles ethnographiques et une page sur « le temps des colonies ».. Sont également téléchargeables des articles sur l'histoire du jardin.

<http://www.jardindacclimatation.fr>

BnF/ GALLICA

GALLICA est la bibliothèque numérique de la BNF (Bibliothèque nationale de France). Des articles et des documents en grand nombre sont accessibles tant sur GALLICA que sur le site de la BNF.

1) GALLICA – www.gallica.bnf.fr

Sur le moteur de recherche, entrer « expositions ethnographiques »

<http://gallica.bnf.fr/Search?ArianeWireIndex=index&p=1&lang=FR&q=expositions+ethnographiques>

On peut y télécharger, entre autres,

Les coulisses de l'Exposition : guide pratique et anecdotique, de Camille DEBANS, publié en 1889 avec de longs développements sur la partie « exposition coloniale » sur l'esplanade des Invalides :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54394889/f9.image.r=expositions+ethnographiques.langFR>

...Et de nombreux extraits d'articles d'époque (par exemple sur les 'Nubiens' et les 'Boshimans')

<http://gallica.bnf.fr/dossiers/html/dossiers/VoyagesEnAfrique/themes/T4a1.htm>

Sont également disponibles en ligne, les *Bulletins de la Société d'acclimatation* entre 1871 et 1880, soit au début des expositions ethnographiques (1877), puis de 1882 à 1888, ainsi que quelques autres numéros épars. Accessible également la *Revue des Sciences Naturelles Appliquées*, qui est le bulletin bimensuel de la société du Jardin d'acclimatation, de 1889 à 1895. (Entrer « société acclimatation » sur le moteur de recherche de www.gallica.bnf.fr)

2) Site de la BnF :- www.bnf.fr

Chercher « expositions ethnologiques » à partir du moteur de recherche

Pistes pédagogiques, liens vers d'autres sites, extraits de textes,

<http://expositions.bnf.fr/socgeo/pedago/15.htm>

Le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) tient sur son site des informations concernant les expositions universelles et des articles ethnographiques et anthropologiques parus dans la revue La Nature.

1) Rapports, bulletins officiels, revues (techniques) des expositions nationales et internationales, universelles et coloniales

Paris 1798 ; 1801 ; 1802 ; 1806 ; 1819 ; 1823 ; 1827 ; 1844 ; 1855 ; 1867 ; 1878 ; 1889 ; 1900 ;
Londres 1851, 1862 ; New-York 1853 ; Vienne 1873 ; Philadelphie 1876 ; Melbourne 1880 ; Anvers 1885 ;
Chicago 1893 ; Saint Louis 1904 ; Turin 1911.

http://cnum.cnam.fr/RUB/fcata_expo.html

2) Articles de la revue *La Nature* concernant les exhibitions ethnographiques :

BLOT, MARCEL « Les Gallas au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 36.2., 1908.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.74/229/100/647/0/0>

BONAPARTE, ROLAND PRINCE « Les Somalis au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 18.2., 1890.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.35/251/100/536/0/0>

BORDIER, DR. A. « Les Gauchos au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 6.2., 1878.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.11/299/100/448/0/0>

COUDREAU, HENRI « Les Caraïbes. A propos des individus exhibés au Jardin d'acclimatation à Paris », *La Nature*, n° 20.1., 1892.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.38/250/100/536/0/0>

DENIKER, J. « La caravane égyptienne au Jardin d'acclimatation de Paris », *La Nature*, n° 19.2., 1891.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.37/199/100/534/0/0>

DENIKER, J. « Les Touaregs à l'exposition coloniale », *La Nature*, n° 35.2. 1907.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.72/171/90/671/0/0>

DUMESNIL, ANDRE « Une caravane hindoue au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 34.2., 1906.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.70/219/100/642/0/0>

FORBIN, V. « Nègre blanc », *La Nature*, n° 37.2., 1909.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.76/388/100/647/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Esquimaux du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 2.2. 1877

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.9/394/100/432/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Nubiens du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 2.1., 1877.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.9/202/100/432/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Galibis du Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 10.2., 1882.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.19/186/100/432/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Araucaniens au Jardin d'acclimatation de Paris », *La Nature*, n° 11.1., 1883.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.21/155/100/432/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Cinghalais au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 11.2., 1883.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.21/135/100/432/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Kalmouks au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 11.2., 1883.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.21/309/100/432/0/0>

GIRARD DE RIALLE, J. « Les Peaux Rouges au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 12.2., 1884.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.22/7/100/448/0/0>

JUILLERAT, PAUL « Les Fuégiens du Jardin d'acclimatation » *La Nature*, n° 9.2., 1881.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.17/299/100/432/0/0>

LAIIBE, LIEUTENANT « Les Touaregs », *La Nature*, n° 1995, 1911.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.81/181/90/647/0/0>

LAIIBE, LIEUTENANT « La race targui », *La Nature*, n° 2012, 1912.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.82/37/100/657/0/0>

NADAILLAC, MARQUIS DE « Les Peaux-rouges », *La Nature*, n° 19.1., 1891

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.36/282/100/536/0/0>

RABOT, CHARLES « Les Lapons au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 17.1., 1889.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.32/149/100/432/0/0>

RAYMOND, DR. PAUL « Les Paï-Pi-Bri au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 20.2., 1893.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.41/186/100/536/0/0>

REGNAULT, FELIX « Les Dahoméens au Champ-de-Mars de Paris », *La Nature*, n° 21.1., 1893.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.40/375/90/530/0/0>

REGNAULT, FELIX « Exposition ethnographique de l'Afrique Occidentale au Champ-de-Mars, à Paris, Sénégal et Soudan français », *La Nature*, n° 24.2

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.45/187/100/556/0/0>

TISSANDIER, GASTON « Les Cosaques du Kouban au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, n° 815 ; 1889.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.32/101/100/432/0/0>

TOPINARD T. « Les Boshimans à Paris », *La Nature*, 16.1., 1887.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.28/127/100/432/0/0>

TOPINARD, DR. P. « Les Hottentots au Jardin d'acclimatation », *La Nature*, 16.2., 1888.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.31/171/100/432/0/0>

TOPINARD, DR. P. « Les races humaines », *La Nature*, 16.2, pp. 341-3. 1888

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.31/345/100/432/0/0>

ZELTNER, FR. DE « Les Achantis », *La Nature*, n° 31.2., 1903.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.61/75/100/536/0/0>

ZELTNER, FR. DE « Les Cynghalais au Jardin d'acclimatation de Paris », *La Nature*, 14.1., 1886.

<http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.27/235/100/432/0/0>

Société d'anthropologie de Paris / PERSEE

La Société d'anthropologie de Paris, reconnue d'utilité publique le 21 juillet 1864, fut fondée le 19 mai 1859 par le professeur de médecine, chirurgien et pathologiste Paul BROCA (1824-1880) et 19 autres personnalités scientifiques. Paul BROCA est l'un des pères de l'anthropologie dans son acception moderne, c'est-à-dire, selon ses propres mots, s'intéressant à « l'étude du groupe humain dans son ensemble, dans ses détails, et dans ses rapports avec le reste de la nature. » Sa pensée est aussi le reflet des préjugés de son temps, car, bien que lié aux libres-penseurs, anti-esclavagiste et sénateur de la gauche républicaine, il croit en une hiérarchie des « races ». La plupart des Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris sont disponibles en ligne.

- 1) Le site de la Société d'anthropologie de Paris : www.sap.fr

- 2) Les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris* à l'époque des expositions ethnographiques et coloniales antérieur à 2000 sont en ligne sur www.persee.fr
 - Dès 1877, le rapport de la commission qui est allée « examiner » les « esquimaux » exhibés au Jardin d'acclimatation
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1877_num_12_1_3273
 - En 1878, plusieurs articles du docteur MAUREL sur les Galibis :
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1878_num_1_2_9952
et un sur la fréquence des caries dentaires :
 - En 1879, Gustave LE BON publie un article sur les Nubiens exhibés au Jardin d'acclimatation à partir de photographies personnelles qu'il présente aux membres de la société :
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1879_num_2_1_5252
 - En 1882, une controverse sur les Galibis (Kali'na) oppose DALLY et MANOUVRIER
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1882_num_5_1_6344
 - En 1894, le docteur MANOUVRIER présente ses conclusions à partir de l'examen du cadavre d'un jeune Fugien de 3 ans décédé en dans un local des Batignolles lié Jardin d'acclimatation avant d'être même exhibé. Cet exemple montre comment retracer le sort des dépouilles des personnes décédées.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1894_num_5_1_5554

C N H I

La CNHI (Cité nationale d'histoire de l'immigration) à Paris a ouvert ses portes en 2008 avec une première exposition temporaire produite intitulée « 1931, Les étrangers au temps de l'Exposition coloniale. » Cette exposition s'est déroulée au Palais de la Porte Dorée du 6 mai au 5 octobre 2008.

Site de l'exposition « 1931, les étrangers à l'exposition coloniale »

<http://www.histoire-immigration.fr/autour-des-expositions/1931-les-etrangers-au-temps-de-l-exposition-coloniale>

<http://www.histoire-immigration.fr/2010/7/1931-les-etrangers-au-temps-de-l-exposition-coloniale>

Dossier pédagogique autour de l'exposition en ligne

<http://www.histoire-immigration.fr/education-et-recherche/la-pedagogie/dossiers-pedagogiques-autour-des-expositions/1931-les-etrangers-au-temps-de-l-exposition-coloniale>

CNDP - Scérén

Le site en ligne du CNDP (Centre national de documentation pédagogique) propose des liens vers l'ensemble des ressources en ressources pédagogiques. Pour accéder aux ressources du Scérén (Service Culture Editions Ressources pour l'Education Nationale) consulter le site du CNDP.

<http://www.cndp.fr>

Utiliser le moteur de recherche, écrire « expositions ethnographiques »...

Site de l'UNESCO

Sur le site de l'UNESCO, Identité et histoire : Les peuples amérindiens de Guyane, Quelques photos prises pendant les exhibitions au Jardin d'acclimatation

http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/guyane_identite_et_hist.html

ANNEXES
AU
RAPPORT DE LA MISSION

Quatrième partie

LA QUESTION DU TRAITEMENT DES RESTES HUMAINS
LIES A LA COLONISATION

LA QUESTION DE LA RESTITUTION DES RESTES HUMAINS

Les demandes récurrentes d'identification et de restitution des corps des Kali'na morts à Paris en 1892 au moment de leur exhibition au Jardin d'acclimatation a conduit la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales à aborder la question sensible des demandes de restitution de restes humains conservés dans les collections patrimoniales. Cette question revêt, dans la plupart des grands pays européens, un caractère politique en raison du lien entre la mise en place de ces collections et l'expansion coloniale. A ce jour, le seul cas de restitution de corps suite aux exhibitions ethnographiques concerne les restes de cinq Kawésqars morts durant leur exhibition en 1881 à Paris et à Berlin et rendus par la Suisse au Chili en janvier 2010.

Depuis plus de trente ans, les anciennes puissances coloniales sont confrontées à des demandes de restitution d'une partie de leurs collections muséographiques acquises dans le cadre de leur expansion et de conquête. La mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales a été amenée à considérer cette question sous l'angle des restes humains en raison, d'une part, des interrogations portant sur les personnes exhibées décédées au Jardin d'acclimatation, en particulier des trois jeunes gens Kali'na en 1892, et, d'autre part, de la demande d'identification et de restitution de la tête du grand chef kanak ATAÏ décédé en 1878.

En 1994 la France eut à répondre à une première demande de restitution portant sur une « *dépouille humaine patrimonialisée* » selon l'expression de Laure CADOT : **le squelette et les restes de Swatche-Saartje BAARTMAN, connue sous le nom « Venus hottentote »**²⁹. Son squelette fut longtemps un des trophées de la galerie d'anthropologie du **musée de l'Homme**. Ce musée, créé par **Paul RIVET** au Trocadéro en 1937, dans le sillage d'une grande exposition internationale, se donnait pour double ambition d'étudier les êtres humains dans « *leur caractère physique* » et à travers les « *manifestations matérielles* » de leur civilisation. Les collections de ce musée, actuellement en travaux et en quête d'une nouvelle muséographie, pour une réouverture prévue pour 2014, illustrent la grande époque de l'étude des restes humains et la naissance de l'anthropologie moderne.

Bien que la présence de corps conservés s'observe sur tous les continents, « *le phénomène de patrimonialisation des dépouilles humaine trouve son origine en Occident* » ainsi que le rappelle Laure CADOT, et « *le XIXe siècle va connaître un accroissement phénoménal de la quantité de restes humains dans les collections patrimoniales*³⁰. » Et l'**accumulation de restes humains pour les besoins de l'anthropologie physique** chère à **Paul BROCA**, fondateur de la Société d'anthropologie de Paris, comme à ses successeurs avec la création du musée d'ethnographie en 1877, **eut de fait partie liée avec l'expansion coloniale**. Entre 1872 et 1892, près de 20 000 restes et ossements sont récupérés auprès des explorateurs, médecins et voyageurs parcourant l'empire colonial...

La restitution des restes de **Saartje BAARTMAN** fut un sujet important dans les relations entre la France et la nouvelle Afrique du Sud de l'après apartheid. En 1994, **les Khoisans en appelèrent à Nelson MANDELA** afin de lui donner une sépulture décente et de lui restituer sa dignité. En dépit de

²⁹ La députée Huguette BELO a toutefois rappelé lors de la discussion de la proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections que sous la présidence de Georges POMPIDOU, la France avait déjà été interpellée par les autorités malgaches sur le sort du roi Toera, tué par les forces françaises en 1897, dont la tête fut expédiée à Paris. Les royautés traditionnelles continuent d'être honorées dans la société malgache, et tous les dix ans, la mort de Toera est commémorée. La prochaine cérémonie aura lieu en 2012.

³⁰ Laure CADOT, *En chair et en os : le cadavre au musée. Valeurs, statuts et enjeux de la conservation des dépouilles humaines patrimonialisées*, Ecole du Louvre, 2009

l'engagement du **président François MITTERRAND** d'une restitution rapide, celle-ci se heurta à une opposition d'une partie de la communauté scientifique et, au principe de l'inaliénabilité du patrimoine des collections publiques. Seule l'adoption, après huit ans de controverse, d'une loi sur mesure, la loi n°2002-323 du 6 mars 2002 relative à la restitution par la France de la dépouille mortelle de Saartje Baartman à l'Afrique du Sud, régla le contentieux.

L'argument juridique de l'inaliénabilité des collections publiques, hérité de l'inaliénabilité du domaine public dans le droit d'Ancien Régime, fut paradoxalement consacré, la même année, par la loi n°2002-05 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France³¹ avec ceux d'insaisissabilité et d'imprescriptibilité en cas de vol. Toutefois, c'est aussi cette loi de 2002 qui autorise la possibilité du **déclassement** après avis conforme de la commission scientifique nationale des collections des musées de France qui était instituée. Dans les faits, cette commission n'a décidé, en presque dix ans, que d'un seul déclassement, celui de statuettes égyptiennes en 2009. Et, s'agissant des dépouilles patrimonialisées, la France continua d'osciller entre, d'une part, des restitutions de fait, décidées par le pouvoir politique, comme pour **le cacique Vaimaca Péru restitué à l'Uruguay en 2002** et, d'autre part, l'adoption de loi sur mesure, comme celle du 18 mai 2010 visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande. Là encore, le vote de cette proposition de loi déposée par la **sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY** permit le dénouement du contentieux juridique lié au projet de restitution de la tête tatouée maorie du Muséum d'histoire naturelle de Rouen.

L'imbroglie administrative et politique autour de la restitution de la tête maorie de Rouen relança la controverse sur la position de la France sur la question du traitement des restes humains patrimonialisés et de la réponse à apporter aux demandes de restitutions, notamment dans le cas de collections constituées dans le contexte colonial. A la demande de la ministre de la culture et de la communication, le musée du quai Branly organisa les 22 et 23 février 2008 un symposium international « *Des collections anatomiques aux objets de cultes* » destiné à clarifier la doctrine française³². En ouverture de ce symposium, **Christine ALBANEL** admit que « *les musées français connaissent des demandes de restitution et de rapatriement de biens culturels, et tout particulièrement d'objets composés en totalité de restes humains (...) d'autant plus légitimes aux yeux de l'opinion qu'elles émanent de communautés souvent victimes de l'expansion coloniale européenne et aujourd'hui encore marginalisées dans leur pays.* » Pour autant, elle rappela la complexité et la différence de statut de chacune de ces demandes avant de conclure que « *la force actuelle des mouvements de patrimonialisation identitaire ne saurait, pour compréhensible et légitime qu'elle soit, évidemment, mettre en péril la vocation universaliste de nos musées.* » Entre la visée « universaliste » des musées européens et le caractère légitime de demandes portant sur des collections constituées dans le contexte colonial, les termes du débat étaient posés, sinon tranchés.

Pour autant, le souci des autorités publiques, et des professionnels de la culture en premier lieu, de conserver une ambition muséographique et de considérer les demandes au cas par cas, ne saurait interdire l'élaboration d'une doctrine cohérente et l'adoption de bonnes pratiques communes. C'est au demeurant l'un des enjeux affichés par la loi du 18 mai 2010 au-delà du débat sur la restitution des

³¹ Le code du patrimoine stipule à la suite de cette loi que « *les biens constituant les collections des musées de France appartenant à une personne publique font partie de leur domaine public et sont, à ce titre, inaliénables* » (article L 415-5, premier alinéa).

Sur la question de l'aliénabilité des collections muséographiques, voir l'étude de législation comparée n°191 du SENAT, L'aliénation des collections publiques, 10 décembre 2008, <http://www.senat.fr/notice-rapport/2008/lc191-notice.html> L'examen des dispositions étrangères (Allemagne, Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis) révèle que :

- même lorsqu'il est explicitement reconnu par la loi, le principe d'inaliénabilité des collections publique n'est pas absolu ;
- dans les cas où les opérations de cession ne sont pas expressément interdites par la loi, elles sont encadrées et restent limitées.

³² Musée du quai Branly, *Des collections anatomiques aux objets de culte, la conservation et l'exposition des restes humains dans les musées*, 22 et 23 février 2008 <http://www.quaibranly.fr/fr/programmation/manifestations-scientifiques/manifestations-passees/colloques-et-symposium/symposium-international-des-collections-anatomiques-aux-objets-de-culte-conservation-et-exposition-des-restes-humains-dans-les-musees.html>

têtes tatouées maories a posé la question de « **la gestion des collections** » en instaurant une **nouvelle commission scientifique nationale des collections** avec pour mission de « *conseiller les personnes publiques ou les personnes privées gestionnaires de fonds régionaux d'art contemporain, dans l'exercice de leurs compétences en matière de déclassement ou de cession de biens culturels appartenant à leurs collections* »³³ »

Le processus de restitution des têtes maories qui prendra fin à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera au musée du quai Branly le 23 janvier 2012. Il ne répond pas à la question d'ensemble liée aux restes humains patrimonialisés liés à la conquête coloniale et ne règle pas dans la pratique les principes « **du respect et de l'échange** » mis en avant par le ministre de la culture et de la communication, **Frédéric MITTERRAND** lors de l'examen en première lecture au Sénat de la proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections.

Les collections patrimoniales françaises, en particulier celles des nombreux muséums d'histoire naturelle, mais aussi les collections des universités et des écoles de médecine, comptent de nombreux restes humains dont certains renvoient directement à la violence de l'expansion coloniale. Consultés dans le cadre de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et universelles, les responsables des collections du Muséum national d'histoire naturelle ont rappelé **l'importance et la diversité de restes humains dans les collections françaises**, leur raison d'être d'un point de vue scientifique et la distinction à établir entre des restes appartenant à des individus identifiés et les restes non identifiés. Ainsi, loin d'une logique de restitution systématique, l'enjeu est d'une transparence sur les dépouilles patrimonialisées liées à la colonisation et l'élaboration d'une doctrine et de pratiques de restitution.

Le Muséum national d'histoire naturelle indique détenir dans ses collections un squelette non identifié de Galibi (Kali'na) et une dizaine de restes humains identifiés comme provenant des actuels Outre-mer français. Les **expositions ethnographiques et coloniales**, dont la mode coïncide avec la période majeure de l'expansion coloniale, a conduit à poser la question du sort des dépouilles des personnes mortes pendant leur exhibition, en particulier celles des **Kali'na morts à Paris en 1892**. Quant à l'un des plus célèbres de ces restes patrimonialisés, **la tête du chef kanak Ataï** tué et livré au gouverneur français de Nouvelle-Calédonie en 1878, avant d'être cédé à la Société d'anthropologie de Paris, il a été formellement identifié dans les collections du musée de l'Homme au cours de l'été 2011.

*

Jusqu'à l'adoption de la loi du 18 mai 2010, la France est demeurée en retrait par rapport à d'autres pays, comme par exemple le Royaume-Uni, quant à l'établissement d'un cadre juridique et de procédures claires pour la restitution de biens culturels, et tout particulièrement des restes humains. Cette évolution n'est pas indifférente à la montée des revendications des anciens pays colonisés portant sur leur patrimoine culturel et à la reconnaissance progressive des droits des peuples autochtones.

L'engagement à respecter les biens culturels émerge au niveau international à partir 1945 mais c'est à partir de la fin des années 1970 que la question de la restitution des biens culturels prend forme au niveau des instances internationales³⁴.

³³ La loi n°2010-531 du 18 mai 2011 a été suivie de la prise d'un décret en conseil d'Etat n°2011-160 relatif à la commission scientifique nationale des collections le 8 février 2011 et dont la mise en place est attendue. Cette nouvelle commission est ouverte aux élus et aux représentants des collectivités territoriales.

³⁴ Il convient de rappeler, comme le montre l'exemple des têtes tatouées maories, que les puissances coloniales ont parfois décidé d'interdire les trafics. Au niveau international la question du droit d'acquisition de biens culturels ou culturels s'inscrit dans une histoire longue qui conduit du « droit de butin » au principe de respect du patrimoine culturel.

- Dès **1954**, la **Convention de La Haye rédigée sous l'égide de l'UNESCO** avait inscrit dans le droit international le principe de préservation du patrimoine culturel. Les Etats contractants s'engageaient à « *interdire, prévenir ou faire cesser tout acte de vol, pillage ou détournement de biens culturels* », mettant ainsi fin au « *droit au butin* » pratiqué depuis l'Antiquité.
- **A partir des années 1970**, les débats concernant le retour des biens culturels dans les pays d'origine animent les instances internationales dans le contexte de la décolonisation. Le 14 novembre 1970, **la convention de l'UNESCO contre le trafic illicite des biens culturels** enjoint les Etats signataires à prendre des dispositions concernant les biens illicitement importés. Ces dispositions ne portent pas sur les collections publiques mais visent le trafic privé et les fouilles interdites³⁵. Le 7 juin 1978 le directeur de l'UNESCO lance un appel « *pour le retour à ceux qui l'ont crée d'un patrimoine culturel indispensable* » proclamant que « *les peuples victimes de ce pillage parfois séculaire n'ont pas seulement été dépouillés de chefs d'œuvre irremplaçables : ils ont été dépossédés d'une mémoire qui les aurait sans doute aidé à mieux se connaître eux-mêmes.* » Des rapatriements temporaires ou définitifs d'objets conservés dans les musées ou les institutions culturelles des anciennes puissances coloniales ou impériales vers les pays d'origine commencent dès 1977³⁶.
- Le **contexte de reconnaissance juridique et politique des peuples autochtones au niveau international** renforce les pratiques de restitutions qui portent le plus souvent sur les restes humains patrimonialisés. **La résolution adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2007 sur les droits des peuples autochtones**³⁷ demande qu'une « *réparation* » soit apportée en cas d'atteintes à leur patrimoine culturel et religieux et reconnaît « *un droit au rapatriement de leurs restes humains* », invitant les Etats à permettre « *l'accès aux objets de culte et aux restes humains en leur possession et/ou leur rapatriement par le biais de mécanismes justes, transparents et efficaces mis au point en concertation avec les peuples autochtones concernés.* » Le **code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM), révisé en 2004**, prend ainsi en considération cette évolution des pratiques concernant **les objets « sensibles »**, en particulier les restes humains, en posant le principe du respect des vœux des communautés d'origines. Selon ce code, les musées se doivent de « *répondre avec diligence, respect et sensibilité aux demandes de retrait, par la communauté d'origine, de restes humains ou d'objets à portée rituelle exposés au public* », envisageant la restitution de biens culturels exportés de manière illicite ou bien faisant « *partie du patrimoine culturel ou naturel du pays ou de la communauté* » qui demande leur retour.

A partir du début des années 1970 les mouvements politiques des populations autochtones, des Indiens d'Amérique aux Aborigènes d'Australie ou de Tasmanie, contestent le traitement des restes humains de leurs ancêtres dans les musées. Au demeurant quel est l'intérêt scientifique de conserver aujourd'hui pas moins de 600 000 restes d'individus amérindiens dans les collections des musées nord-américains ?

Voir le rapport de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections, n°2447 (2010) , <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r2447.asp> notamment, en annexe 3, la reproduction d'un document de l'UNESCO de 1983 « Qu'est-ce que le retour ou la restitution de biens culturels », mettant en perspective historique les enjeux liés à la protection et à la restitution des biens culturels.

Sur cette question, voir également le rapport du Sénat n°482 du 23 juin 2009 <http://www.senat.fr/rap/i08-482/i08-482.html>

³⁵ L'UNESCO a organisé à Paris les 15 et 16 mars 2011 une table ronde sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels trente ans après l'adoption de la convention du 14 novembre 1970. http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35252&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html .

Voir également le manuel de l'UNESCO de 2006 **Mesures juridiques et pratiques contre le trafic illicite des biens culturels** <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001461/146118f.pdf>

³⁶ En 1977, la Belgique a restitué au Zaïre plusieurs milliers d'objets culturels et elle aide à la constitution d'un réseau de musées, tandis que les Pays-Bas ont rendu à l'Indonésie des statues hindouistes et bouddhistes ainsi que des objets provenant des collections royales... En 1980, la France établit un échange de prêts de longue durée avec l'Irak sur des fragments de codes babyloniens contemporains du code d'Hammurabi.

³⁷ Signée par la France avec une réserve d'interprétation

Des campagnes pour la restitution des restes humains se sont développées en Australie avec l'accession à la citoyenneté des Aborigènes comme aux Etats-Unis. Dès lors, de nombreux dispositifs législatifs ont été promulgués dans les pays concernés :

- en **Australie**, les rapatriements commencent partir de l'*Aboriginal and Torres Strait Islander Heritage Protection Act* de **1984**, la loi fédérale étendant sa protection aux biens culturels aborigènes ;
- aux **Etats-Unis**, deux lois relatives au traitement des restes humains ont été adoptées en **1989** (*National Museum of The American Indian Act*) et en **1990** (*Native American Graves Protection and Repatriation Act*) ;
- en **Nouvelle-Zélande**, en **2003**, le gouvernement met en place le « *Karanga Aotearoa repatriation programme* » ;
- au **Royaume-Uni**, où, en 1997, un aborigène décapité longtemps entreposé au *Liverpool City Museum*, fut restitué. Le gouvernement Blair met en place en 2001 un groupe de travail élargi sur les restes humains dont découle la modification de la loi sur les Tissus humains de **2004** (*Human Tissue Act*) élargissant les capacités d'action des Trustees en matière de déclassement et de restitution de restes humains de moins de 1000 ans, la mise en place d'une *Human Tissue Authority* et l'adoption d'un guide de bonnes pratiques sur le traitement des restes humains dans les musées³⁸.

A la différence du Royaume-Uni, où une législation d'ensemble a été adoptée avec un guide de bonnes pratiques même si chaque décision de déclassement relève des *Trustees* ayant la responsabilité d'une institution muséale, **la France doit encore définir un nouveau modèle qui, tout en s'inscrivant dans la tradition universaliste, permette les restitutions et le partage matériel et moral de collections**³⁹. De ce point de vue l'expérience des différents pays européens devrait être mieux connue et faire l'objet d'échanges, d'autant que loin de se limiter à l'alternative entre préservation de l'intégralité des collections et restitution définitive, l'enjeu, c'est celui de la capacité à construire une véritable culture partagée au XXI^e siècle.

³⁸ The Guidance for the Care of Human Remains in Museums, 2005

(<http://web.archive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.culture.gov.uk/images/publications/GuidanceHumanRemains11Oct.pdf>)

Sur la législation anglaise, voir Guillaume FONTANIEU, « le respect des mémoires, retissé par une approche dynamique des objets et restes humains dans les institutions publiques », Master 2 de droit comparé Paris I soutenu en 2011 sous la direction de Mme Gilda NICOLAU.

³⁹ Citons par exemple, depuis 2008, l'exemple du partage moral d'une collection de masques Sugpiat entre le Château-Musée de Boulogne-sur-Mer et l'Allotiiq museum de Kodiak (Alaska) : voir FONTANIEU, pp.24-27

LE SORT DES KALI'NA MORTS A PARIS EN 1892 LORS DE LEUR EXHIBITION AU JARDIN D'ACCLIMATATION

C'est le sort non élucidé des trois amérindiens Kali'na morts durant leur exhibition à Paris en 1892 qui a incité la Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales à se pencher sur la question des restes humains dans les collections patrimoniales et scientifiques françaises. En réponse à une demande venant des représentants des Kali'na de Guyane française, la Mission estime indispensable qu'une enquête soit conduite par les pouvoirs publics pour déterminer le sort des dépouilles des trois amérindiens décédés en 1892 afin de pouvoir procéder à leur éventuelle restitution.

A trois reprises, à la fin du XIXe siècle, des Amérindiens d'origine Kali'na, usuellement appelés Galibis, furent exhibés en Europe, dont deux fois au Jardin zoologique d'acclimatation, en 1882 et en 1892. En 1883, des familles de Kali'na furent exposées à Amsterdam lors de l'exposition coloniale. Il s'agissait, à chaque fois, de groupes différents.

A partir de 1877, date à laquelle le Jardin zoologique d'acclimatation se lança dans la présentation d'exhibitions ethnographiques, les équipes de GEOFFROY SAINT HILAIRE décidèrent de recruter directement parmi les populations de l'empire français des « indigènes » susceptibles d'être mises en scènes pour le public parisien, avec la caution des scientifiques vantant la recherche de « *la vérité pure et nue* ».

En 1882, l'exhibition de quinze « Galibis » fut un événement. Dans la revue de vulgarisation scientifique *La Nature*, Julien GIRARD DE RIALLE retrace minutieusement l'histoire de ces Amérindiens issu d'une « *race autrefois fameuse dans l'Amérique méridionale* ». Enthousiaste, il écrit que « *les individus établis au jardin d'acclimatation paraissent être les descendants* » de ceux que « *rencontrèrent nos premiers colons de la Guyane au dix-septième siècle* ». GIRARD DE RIALLE décrit leur caractère « *doux et pacifique* », mais s'attriste de leur « *plus grand défaut* », la « *versatilité* », « *symptôme certain de la dégénérescence* ». Puis il décrit les carbets traditionnels, tels que reconstitués dans le jardin, et détaille leur mode de vie et leurs coutumes, avant de considérer leurs caractéristiques physiques. Au terme de son article, l'auteur donne quelques indications sur « *la petite colonie installée provisoirement* » au Jardin d'acclimatation : « *il s'agit de trois ménages et d'une vieille femme qui est la grand-mère de presque tout le monde* » dont il présuppose qu'elle a « *un peu de sang nègre* ».

Comment ces Kali'na, membres d'une même famille, furent-ils choisis et conduits en France ? Un article publié dans *La Science Populaire* indique qu'un émissaire du Jardin d'acclimatation avait pris attache avec un colon français pour sélectionner la quinzaine de Kali'na âgés de trois à soixante quinze ans, exhibés en 1882. Les informations sur leur conditions d'accueil au Jardin d'acclimatation sont succinctes ; la question de leur d'hébergement étant réglée par la reconstitution sur place de leur habitat traditionnel.

En 1892 le recrutement de Kali'na pour une nouvelle exhibition au Jardin d'acclimatation se fait sur une plus grande échelle. Pas moins d'une trentaine d'Amérindiens, hommes, femmes et enfants, de Guyane et du Surinam, arrivèrent à Paris en mars 1892 pour deux mois⁴⁰. Il s'agissait

⁴⁰ Sources :

- *Illustration*, 5 mars 1892
- *La Nature*,
- *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, 1892
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1892_num_3_1_3972
- Benoît COUTANCIER, « exhibitions ethnographiques et vulgarisation scientifique 1877-1890 », dans *Peaux-Rouges...*, 1992 ;

uniquement de Kali'na, même si par le choix des individus, les recruteurs tentèrent de faire croire que certains d'entre eux étaient des Amérindiens venant l'intérieur des terres. Le souvenir douloureux de ce séjour au Jardin en 1892 a traversé les générations. En effet, en raison du froid et de conditions d'hébergements déplorables, plusieurs Kali'na tombèrent malades. D'après leurs témoignages, une épidémie de grippe aurait précipité le retour dans leurs villages. Certains d'entre eux furent toutefois hospitalisés, probablement à l'hôpital Beaujon.

Trois Kali'na seraient morts à Paris, deux autres durant le voyage de retour. A Neuilly, le registre d'état civil de Neuilly porte la mention du décès de « **Pékapé**, âgée de 18 ans, sans profession, originaire du Haut-Maroni dans la nuit du 5 au 6 mars 1892 ». Le visage de Pékapé illustre l'article publié dans *La Nature*. Les archives de l'assistance publique de Paris portent ainsi mention du décès, le 10 mai 1892, d'un jeune Kali'na de 17 ans « *venu du Fleuve Maroni* » et « *demeurant habituellement à Neuilly, Jardin d'acclimatation* », se prénommant **Malé**. Peut-être était-ce le frère de cette jeune femme Paris qui raconta plus tard à ses enfants qu'elle avait vu son frère pour la dernière fois à l'hôpital, la veille du départ, mais ne sut jamais ce qui lui était arrivé.

Rien n'est précisé concernant le sort des dépouilles. L'acte de décès de Pékapé est signé par Augustin BOQUET, adjoint au maire, et par Arthur PORTE, « *secrétaire général au jardin zoologique* » et un Georges VUGNEAU, « *entrepreneur de marbrerie* », sans préciser si sa dépouille a été inhumée. Les corps d'un ou plusieurs des Amérindiens décédés semble avoir été cédé pour être disséqués, au Muséum d'histoire naturelle ou à l'Ecole de médecine voire à la Société d'anthropologie... Le 21 avril 1892, lors d'une séance la Société d'anthropologie de Paris fut d'ailleurs évoqué le sort de « *deux Caraïbes morts à l'hôpital Beaujon* » parce que la Préfecture aurait refusé la possibilité de récupérer la tête de l'un d'eux. Le compte-rendu de la séance indique qu'un des participants aurait alors déclaré : « *il y a un Caraïbe en dissection au Muséum en ce moment.* » Et d'après les informations recueillies auprès du Muséum national d'histoire naturelle à cette Mission, le corps non identifié d'un Kali'na se trouverait bien encore dans ces collections...

En 1894, le docteur Léonce MANOUVRIER publie dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris* les conclusions de la dissection réalisée sur le cerveau d'un enfant originaire de la Terre de Feu dont il rapporte l'histoire en ces termes :

« il y a plusieurs années déjà, un médecin de Paris eut l'obligeance de me prévenir qu'il avait été appelé à donner ses soins à un jeune enfant faisant partie d'un groupe d'indigènes de la Terre de Feu qui attendait, dans un local situé aux Batignolles, l'autorisation d'être exhibé, et que cet enfant, atteint d'une broncho-pneumonie, venait de mourir. Le confrère me présenta au barnum auquel je demandai la permission de transporter le cadavre au laboratoire d'anthropologie [...] Le barnum consentit très facilement à ce que je lui demandais mais je dus faire des démarches et accomplir des formalités pendant une journée entière auprès des bureaux de la préfecture de police et des commissariats avant de pouvoir emporter le corps... ».

Ce témoignage donne des indications précieuses sur la manière dont les dépouilles des « indigènes » exhibés étaient recherchées par les savants de l'époque et sur les démarches administratives à suivre, ce qui pourrait permettre de retracer le sort des Kali'na décédés en 1892.

Le destin tragique de ce jeune enfant originaire de la Terre de Feu renvoie au seul cas de restitution officielle des dépouilles de personnes décédées au cours de leur exhibition en Europe, celles des **cinq « Fugiens », ou Kawésqars**, montrés en Europe, et notamment à Paris, en 1881. Ils furent officiellement **restitués au Chili et à leur terre natale le 12 janvier 2010**. Le jeune garçon de trois ans mort à Paris et autopsié par Léonce Manouvrier était probablement l'un d'entre eux...

-
- Gérard COLLOMB et Félix TIOUKA, *Na'na Kali'na, une histoire des Kali'na en Guyane*, 2000, Ibis Rouge
 - Gérard COLLOMB « Les kali'na de Guyane : le droit de regard de l'Occident », dans BANCEL et alii, *Zoos Humains*, 2002
 - Recherches menées par Nicola SCHIEWECK en août 2011

EN 2002 UNE RESTITUTION EMBLEMATIQUE

Swatche-Saartje BAARTMAN, DITE « VENUS HOTTENTOTE »

En 2002, après l'adoption d'une loi à cet effet, la France procède à la restitution solennelle à l'Afrique du Sud des restes de Swatche-Saartje Baartman, plus connue sous le surnom de « Venus Hottentote ». C'est le premier cas de restitution par la France de restes humains. La polémique sur son destin et le traitement de sa dépouille cristallise une partie du débat sur les musées et les restes humains.

En 1994, les Khoïsans font appel à Nelson MANDELA, en Afrique du Sud, pour demander la restitution des restes de Saartje BAARTMAN afin de pouvoir lui offrir une sépulture et lui rendre sa dignité. Cette demande se heurte à un refus des autorités et du monde scientifique français au nom du patrimoine inaliénable du musée et de la science.

En 2002, après le vote de la loi autorisant la restitution par la France de la dépouille mortelle de Saartje Baartman, dite « Venus hottentote » à l'Afrique du Sud (loi n°2002-323 du 6 mars 2002), la France rendit les restes en sa possession, le squelette et les parties molles. Le 9 mai 2002, en présence du président Thabo MBeki et des chefs de la communauté Khoisan, après avoir été purifiée, la dépouille de Swatche-Saartje BAARTMAN fut placée sur un lit d'herbes sèches auquel on mit le feu selon les rites de son peuple.

Issue d'une ethnie en grande partie massacrée et réduite en esclavage par les colonisateurs néerlandais, Saartje BAARTMAN (v.1789-1815), de son vrai nom Swatche, rebaptisée Sarah en 1811, fut capturée dès l'enfance après le massacre de ses parents⁴¹. Devenue esclave, elle fut conduite en Europe en 1810 par Henrick CAESAR, un Afrikaner. Elle fut exhibée en Angleterre, en Hollande, puis revendue en France en 1814 à un montreur d'animaux. Après avoir été réduite à l'état de phénomène de foires, Saartje BAARTMAN est exposée nue pour les scientifiques et les peintres, transformée de son vivant en objet d'étude.

En mars 1815, après sa mort, Etienne GEOFFROY SAINT HILAIRE, administrateur et professeur du Muséum national d'histoire naturelle, grand-père du futur directeur du Jardin d'acclimatation, demande au préfet de police que son « *corps soit porté aux laboratoires d'anatomie du Muséum d'histoire naturelle* » car il offre « *l'occasion d'acquérir de nouveaux renseignements sur cette race singulière de l'espèce humaine* »

Georges CUVIER (1769-1832), professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, obtient l'autorisation d'y réaliser la dissection de son corps **au nom du progrès des connaissances humaines**. Après avoir exécuté un moulage de la dépouille mortelle, il préleva ses organes génitaux et son cerveau, destinés à être conservés dans des bocaux, ainsi que le squelette. Ce sont ces restes qui firent partie des collections du Musée de l'Homme jusqu'en 2002. En 1817, Georges CUVIER expose le résultat de son travail devant l'Académie nationale de médecine, et publie ses *Observations sur le cadavre d'une femme connue à Paris et à Londres sous le nom de Vénus hottentote*, témoignage des théories racistes et des préjugés de l'époque.

⁴¹ Sur le destin de Saartje BAARTMAN :

- Gérard BADOU, *L'énigme de la Vénus Hottentote*, Paris, 2000
- Rapport
- Laure CADOT, *En chair et en os : le cadavre au musée. Valeurs, statuts et enjeux de la conservation des dépouilles humaines patrimonialisées*, Ecole du Louvre, 2009
- Guillaume FONTANIEU, « le respect des mémoires, retissé par une approche dynamique des objets et restes humains dans les institutions publiques », Master 2 de droit comparé Paris I sous la direction de Mme Gilda NICOLAU, 2011

Le moulage de plâtre ainsi que le squelette furent exposés au musée de l'Homme à Paris jusqu'en 1974, avant d'être retirés de la galerie d'anthropologie physique et relégués dans les réserves du musée. Toutefois le moulage du squelette fut étonnement réinstallé dans la galerie de la préhistoire du musée de l'Homme jusqu'en 1976.

La fin de l'apartheid en Afrique du Sud remet le destin tragique de Saartje BAARTMAN au premier plan avec la demande de restitution de ses restes. Dès **1982**, un article de Stephen JAY GOULD *The Hottentot Venus*, dans *Natural History*, avait ravivé les polémiques. En **1994**, la remise en salle de son moulage à l'occasion d'une exposition sur la sculpture ethnographique au musée du quai d'Orsay fait scandale de sorte qu'à la suite les autorités françaises soumettent toute présentation privée ou publique de ses restes à l'accord préalable du représentant de l'Afrique du Sud en France⁴².

Si, en **2002**, la France procède à la restitution des restes du corps de Saartje BAARTMAN, quelques années plus tard, en **2009**, **l'exposition « La saga de l'homme » avant la fermeture pour restauration du musée de l'Homme** est l'occasion de la dernière présentation publique à ce jour du moulage son squelette par CUVIER. Toutefois cette présentation fut entourée de grandes précautions, seule la tête restant visible, le reste du corps étant recouvert d'un voile.

Le destin funeste de Saartje BAARTMAN continue de donner lieu à des œuvres et des créations culturelles, des poèmes, des chansons, des pièces de théâtre, des performances, des projets d'art sur le web (<http://www.hottentotvenus.com/index2.htm>). En France, la dernière création culturelle inspirée de la vie de Saartje BAARTMAN a été le film **Vénus Noire** d'Abdellatif KECHICHE, sorti en octobre **2010**.

⁴² Exposition *La sculpture ethnographique : de la Venus Hottentote à la Téhura de Gauguin*, 16 mars -12 juin 1994 Musée d'Orsay

LA RESTITUTION DES TÊTES TATOUÉES MAORIES DES COLLECTIONS FRANÇAISES

Par la loi du 18 mai 2010, les têtes maories conservées dans les musées de France ont officiellement cessé de faire partie des collections. Depuis lors, la France, à la suite, notamment, du Royaume-Uni, de la Suède, de l'Australie, de la Suisse, des Pays-Bas ou des États-Unis, procède à leur restitution à la Nouvelle-Zélande. Cette restitution, la plus importante à laquelle la France se soit engagée, est révélatrice du tournant dans la position française face aux demandes liées à des restes humains identifiables dont l'acquisition renvoie à la colonisation.

Les restitutions de têtes tatouées maories, les *toi moko*, ont commencé à la fin des années 1980. La première restitution concerne une tête conservée par l'*University College* de Londres en **1987**. La curiosité et la fascination des Européens pour les têtes tatouées est contemporaine de l'exploration de la Nouvelle-Zélande par James COOK en 1769. Le commerce des têtes tatouées, que les **Maoris**, peuple autochtone originaire de Polynésie, conservaient dans leur maison pour vénérer un ancêtre guerrier, ou bien exposaient comme un trophée quand il s'agit d'ennemis, est immédiat. En **Nouvelle-Zélande**, devenue une colonie britannique en 1840, la résistance maorie est écrasée en **1872**. Le trafic des têtes tatouées se poursuit au long du XIX^e siècle, parfois avec la participation des Maoris eux-mêmes qui reproduisaient des tatouages sur des têtes d'esclaves, jusqu'à son interdiction par la Couronne britannique en 1880.

A partir des années 1980 le musée *Te Papa Tongarewa* de Wellington se lance dans une action internationale pour le retour des quelques 500 *toi moko* dispersés à travers le monde en vue de leur inhumation selon les rites funéraires traditionnels des Maoris, ou *tangihanga*⁴³. En **2003**, le gouvernement de Nouvelle-Zélande confie au *Te Papa Tongawera* la responsabilité du « **Karanga Aotearoa repatriation programme** », qui signifie littéralement « le programme de rapatriement des ancêtres à l'appel de la terre natale », visant à rapatrier tous les *kōiwi tangata* (les os humains) et les *toi moko* (des têtes tatouées préservées) de Nouvelle-Zélande ou à l'étranger, en particulier ceux présents dans les musées et les universités en Europe et en Amérique du Nord, pour les rendre à la terre de leurs communautés d'origines, ou *Iwi*⁴⁴.

A l'occasion du symposium organisé en février 2008 au musée du quai Branly, **Edward ELLISON**, alors président du comité consultatif sur le rapatriement des *toi moko* (Le *Repatriation Advisory Panel*), déclarait à propos de ce programme : « nous recherchons nos ancêtres, nous cherchons à retrouver où se trouvent leurs restes, afin de les rapatrier chez eux. [...] A leur mort, les restes de nos ancêtres retournaient à la terre d'où ils venaient pendant que leur esprit partait vers le lieu où se retrouvent tous les esprits. C'est un élément très important de notre culture, une coutume qui a persisté après la colonisation. C'est ce qu'on appelle tangihanga, le rite funéraire, le deuil, la puissante volonté des esprits des morts à emprunter le chemin de l'autre monde. [...] Le Repatriation Advisory Panel respecte ces valeurs ancestrales. »

⁴³ <http://www.tepapa.govt.nz/Pages/default.aspx> - Sur le *Karanga Aotearoa repatriation programme*, voir sur le site du musée Te Papa <http://www.tepapa.govt.nz/aboutus/repatriation/Pages/overview.aspx> et en français la présentation de Edward ELLISON en 2008 lors du Symposium international organisé au musée du quai Branly sur les restes humains dans les musées <http://www.quaibranly.fr/fr/programmation/manifestations-scientifiques/manifestations-passees/colloques-et-symposium/symposium-international-des-collections-anatomiques-aux-objets-de-culte-conservation-et-exposition-des-restes-humains-dans-les-musees.html>

⁴⁴ Sur la procédure de rapatriement des *toi moko*, voir le rapport n°482 du 23 juin 2009 de Philippe RICHERT, au Sénat, sur la proposition de loi visant à autoriser la restitution des têtes maories, pp. 15 à 19. <http://www.senat.fr/rap/108-482/108-482.html>

En France, à la suite de plusieurs sollicitations infructueuses du musée de l'Homme et du musée du quai Branly par le *Te Papa Tongarewa*, c'est un musée de province, **le Muséum d'histoire naturelle de Rouen**, qui, par l'initiative de son directeur, avec le soutien de la municipalité et grâce à une mobilisation de la société civile, initie, en 2006, une démarche de restitution des têtes maories dont **la loi du 18 mai 2010 visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections** est l'aboutissement.

- En **2006**, Pierre ALBERTINI, maire de Rouen, et son adjointe à la culture, Catherine MORIN-DESAILLY, mettent en place une équipe qui travaille à la réouverture du Muséum d'histoire naturelle de Rouen fermé en 1996. Sébastien MINCHIN, le nouveau directeur du Muséum, défend le principe de la restitution à la Nouvelle-Zélande du *toi moko* maori conservé au musée depuis 1875. Les élus soutiennent cette démarche à l'unanimité et une résolution du conseil municipal du 19 octobre 2007 entérine la décision de restitution.
- En **2007**, le ministère de la Culture et de la communication a déposé un recours administratif contre la délibération du conseil municipal de Rouen pour non respect de la procédure de déclassement pour un objet du patrimoine national en tant que partie de la collection d'un « *musée de France* ».

Le tribunal administratif annule le 27 décembre 2007, puis en appel le 24 juillet 2008, la délibération de la ville de Rouen. Toutefois, la nouvelle municipalité, conduite par la députée Véronique FOURNEYRON, réaffirmait la volonté de restituer le *toi moko* conservé à Rouen, tandis que la sénatrice MORIN-DESAILLY avait déposé dès le 22 février 2008 une proposition de loi en ce sens au Sénat. Au même moment, à la demande de Christine ALBANEL, le musée du quai Branly organisait un symposium international sur la question des restes humains dans les musées⁴⁵.

- En **2009**, au cours de son examen au Sénat, la proposition de loi de Catherine MORIN-DESAILLY qui, à l'instar de **la loi du 6 mars 2002 relative à la restitution par la France de la dépouille mortelle de Saartje BAARTMAN à l'Afrique du Sud** ne comprenait qu'un article de circonstance, **relance la question de la procédure de déclassement d'objets du patrimoine** et est complété par un article prévoyant la mise en place d'une nouvelle commission scientifique nationale pour la gestion des collections. La loi est adoptée par le Sénat le 29 juin 2009 puis par l'Assemblée nationale le 4 mai 2010⁴⁶.
- **La loi du 18 mai 2010** visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories à la Nouvelle-Zélande et relative à la gestion des collections entraîne le déclassement de toutes les têtes maories, ou *toi moko*, des collections des musées de France, à Paris au musée du quai Branly, à Lille, Marseille, Lyon, Nantes, et à la Rochelle.

Le *toi moko* de Rouen est restitué au cours d'une cérémonie le 9 mai 2011. La restitution officielle de l'ensemble des têtes maories des collections patrimoniales françaises devrait prendre fin au cours d'une cérémonie prévue au musée du quai Branly **le 23 janvier 2012**. Il convient toutefois de noter que la loi du 18 mai 2010 ne concerne pas les collections des écoles de médecine, et ne porte pas, de ce fait, sur les têtes conservées à Montpellier.

En posant le principe d'un déclassement de toutes les têtes maories, et en mettant en place une commission scientifique renouvelée et élargie aux représentants de la nation et des collectivités territoriales, la loi du 18 mai 2010 marque un tournant dans l'approche française des demandes de restitutions portant sur des restes humains identifiées, dont la présence dans les collections

⁴⁵ « *Des collections anatomiques aux objets de culte, conservation et exposition des restes humains dans les musées* », Symposium international organisé au musée du quai Branly, 22 et 23 février 2008 (déjà cité)

⁴⁶ Le décret sur la commission scientifique nationale a été publié au JO du 10 février 2011. La nouvelle commission qui devait remettre un rapport un an après le vote de la loi n'est pas encore réunie.

patrimoniales est l'un des effets de l'expansion coloniale européenne. Elle ouvre la voie à la définition d'une doctrine politique cohérente de la France en matière de restitution.

Pour fixer cette doctrine de la France, la nouvelle commission scientifique nationale des collections, doit encore être mise en place afin de pouvoir travailler à l'élaboration du « *rapport sur les orientations de la commission nationale des collections en matière de déclassement ou de cession des biens appartenant aux collections* » qu'elle devra remettre au Parlement ainsi que le demande l'article 4 de la loi n°2010-501 du 18 mai 2010.

DE LA RESTITUTION DE LA TÊTE D'ATAÏ, grand chef kanak, meneur de la Révolte de 1878

Longtemps considérée comme officiellement perdue par les autorités, la tête du grand chef ATAÏ, qui fut l'un des principaux meneurs de la révolte de 1878, a été formellement identifiée dans les réserves du musée de l'Homme entreposées au Jardin des plantes pendant les travaux de restauration du musée. Le 5 juillet 2011, le magazine de Nouvelle-Calédonie Le Pays annonce : « La tête d'Ataï retrouvée : elle n'a jamais été perdue ». Le retour de la tête d'ATAÏ en Nouvelle-Calédonie, réclamée depuis des décennies par les responsables kanaks, pourrait être le premier cas de restitution portant sur des restes humains présents dans les collections des musées de France liés aux Outre-mer.

L'histoire du grand chef ATAÏ est un épisode majeur de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie. En 1877, alors que la sécheresse sévit, le bétail des colons européens détruit des cultures kanaks et foule des terres sacrées. ATAÏ, grand chef de Komalé, déverse, sous les yeux du gouverneur français, deux sacs, le premier rempli de terre, avec les mots « *voici ce que nous avons* », et le second rempli de pierres, avec ces paroles « *voici ce que tu nous as laissé* ». Les conflits d'usage et de propriété de la terre entre Kanaks et colons sont à l'origine d'une grande révolte sur la Grande Terre à la tête de laquelle se trouve ATAÏ qui aurait alors envisagé une opération sur Nouméa. Le 19 juin 1878, l'assassinat d'une famille de colons intensifie le conflit. Quelques jours plus tard, 4 gendarmes et 40 civils sont tués dans la région du Dogny. Tout en intensifiant la répression, la stratégie française vise à diviser le front des Kanaks et à s'adjoindre la coopération de certains clans, dont celui de Canala. Au terme d'une battue, deux membres du clan Canala décapitent ATAÏ le 1^{er} septembre 1878 et apportent sa tête aux Français. A la suite de la mort d'ATAÏ, la révolte est réprimée. De nombreux chefs sont exécutés et des terres confisquées, dont celles du clan d'ATAÏ...

La tête d'ATAÏ fut considérée comme un trophée : le commandant RIVIERE qui mène les opérations militaires la confie à un médecin de la Marine, le docteur NAVARRE pour l'offrir à la Société d'anthropologie de Paris. Le 23 octobre 1879, lors d'une séance de cette société, son fondateur, Paul BROCA, présente deux têtes venues de Nouvelle-Calédonie et les circonstances de leur acquisition. En 1882, Théophile CHUDZINSKI, préparateur du docteur BROCA, publie le compte-rendu de son étude dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*.

La figure du grand chef ATAÏ s'est imposée au cours du XX^e siècle comme un héros de la résistance à la colonisation, d'où la demande de restitution de sa tête. En 2002, un roman de Didier DAENINCKX, *Le Retour d'Ataï*, évoque cette quête.

Le crâne fut sans doute conservé dans les collections Broca et transféré au musée de l'Homme en 1952. Probablement identifiée dès les années 1980, la tête d'ATAÏ fut cependant considérée comme officiellement « perdue », dans un contexte politique sensible en Nouvelle-Calédonie.

En 1988, lors des accords Matignon, et en 1998, dans le cadre de l'accord de Nouméa, le retour de la tête d'ATAÏ est demandé. Selon l'article 1.3.2 de **l'Accord de Nouméa**, « *l'Etat favorisera le retour en Nouvelle-Calédonie d'objets culturels kanaks qui se trouvent dans les musées en France métropolitaine ou dans d'autres pays.* ». Le 7 novembre 2003, le Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie rappelle officiellement la demande de recherche et de rapatriement. La Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales estime que les conditions sont désormais réunies pour mettre en œuvre cette restitution.

LE COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

www.cpmhe.fr

A la suite du Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009), et en application de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a été installé, par le décret du 6 mai 2009, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage avec des prérogatives renforcées.

Le CPMHE fait des recommandations au gouvernement concernant les commémorations, les événements nationaux et internationaux, les actions de sensibilisation et de diffusion ainsi que les initiatives entre les Etats ou internationales touchant à l'histoire et aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Il peut être saisi et se voir confié des missions par le gouvernement.

Un secrétaire général assiste le Comité dans l'accomplissement de ses missions et assure le lien entre les ministères signataires de la loi du 21 mai 2001 et du décret relatif au CPMHE, les ministères de l'intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, de la culture et de la communication, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des affaires étrangères et européennes et de la défense nationale. **Frédéric LAZORTHES** a été nommé secrétaire général du CPMHE le 7 mai 2009.

Ont été nommés pour un mandat de trois ans le 8 mai 2009 :

Mme Françoise VERGÈS,

historienne, présidente du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage,

M. Greg GERMAIN,

acteur et metteur en scène,

M. Claude-Valentin MARIE,

sociologue et démographe,

Mme Henriette DORION-SÉBÉLOUÉ,

juriste, présidente de l'Union des Guyanais et des Amis de la Guyane,

M. Guy LAVAUD,

consultant,

M. Jean HÉBRARD,

inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, historien,

Mme Myriam COTTIAS,

historienne, directrice du CIRESC,

Mme Marie-Hélène JOLY,

conservateur général du patrimoine,

M. Jean-Claude JUDITH DE SALINS,

président de l'ARCC,

M. Frédéric RÉGENT,

historien,

M. Philippe PICHOT,

chef du projet de développement du Château de Joux,

M. François DURPAIRE,

historien.

cpmhe

Comité pour la Mémoire
et l'Histoire de l'Esclavage

COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Décret n°2009-506 du 6 mai 2009

MINISTERE CHARGE DE L'OUTRE-MER, 27 rue Oudinot 75007 Paris

TELEPHONE : 01 53 69 23 79 -

www.cpmhe.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

27 rue Oudinot 75007 Paris